



**HAL**  
open science

# La scolarisation des enfants étrangers en France, au Luxembourg et en RFA

Alex Storoni

► **To cite this version:**

Alex Storoni. La scolarisation des enfants étrangers en France, au Luxembourg et en RFA. Education. Université Paul Verlaine - Metz, 1980. Français. NNT : 1980METZ010L . tel-01775733

**HAL Id: tel-01775733**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01775733>**

Submitted on 24 Apr 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE Paul Verlaine - METZ S.C.D.	
N° Inv.	
Cote	L/173 30/10
Loc.	Mag 5008

**UNIVERSITE DE METZ**  
**FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES**

**LA SCOLARISATION DES ENFANTS ETRANGERS**  
**EN FRANCE, AU LUXEMBOURG ET EN RFA**

**Thèse de doctorat de troisième cycle**

**Alex STORONI**

BU METZ : Saulcy



0400085914

**METZ**

**1980**

Mention Bien-

AVANT - PROPOS

Une étude comparée repose avant tout sur une abondante documentation. Celle-ci suppose la collaboration de nombreux organismes administratifs. Nous avons eu la chance de trouver partout une aide rapide et efficace. Nous n'en sommes que plus heureux de pouvoir exprimer nos remerciements à toutes les personnes qui ont collaboré au travail de documentation.

Les services qui méritent tout spécialement notre reconnaissance sont:

en France

Le Service Central des Statistiques et Sondages  
( Ministère de l'Education )

Le Centre National de Documentation Pédagogique  
( Documentation Migrants )

La Bibliothèque Municipale de Cannes

au Luxembourg

Le Service Statistique du Ministère de l'Education

La Bibliothèque Nationale du Luxembourg

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE METZ
N° inv. 56.397
N° de cat. T65

en République Fédérale d'Allemagne

- Le Statistisches Bundesamt de Wiesbaden
- Le Statistisches Landesamt Schleswig-Holstein
- Le Statistisches Landesamt Hamburg
- Le Statistisches Landesamt Bremen
- Le Niedersächsisches Landesverwaltungsamt
- Le Landesamt für Datenverarbeitung und Statistik  
Nordrhein-Westfalen
- Le Hessisches Statistisches Landesamt
- Le Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz
- Le Statistisches Landesamt Baden-Württemberg
- Le Bayerisches Statistisches Landesamt
- Le Statistisches Amt des Saarlandes

Il nous reste à adresser nos très vifs remerciements à Monsieur François Reitel, Professeur à l'Université de Metz, qui, par ses conseils et sa patience peu commune vis-à-vis des nombreux problèmes d'un étudiant salarié, a empêché à plusieurs reprises l'avortement de cette étude.

## INTRODUCTION

Le problème de la scolarisation des enfants des travailleurs migrants est désormais à l'ordre du jour de tous les grands débats pédagogiques dans les pays européens d'immigration. Il s'est imposé par son ampleur-même, qui n'a plus permis de l'ignorer.

On se rend de plus en plus compte à l'heure actuelle que l'immigration risque, en dépit de toutes les fluctuations économiques, de devenir une partie intégrante de la dynamique démographique des pays d'accueil. Il est vrai que certains pays, comme la République Fédérale d'Allemagne et le Luxembourg par exemple, sont plus dépendants de l'immigration que d'autres à cause de leur évolution démographique défavorable. Tôt ou tard d'autres pays risquent de rejoindre le camp de ceux qui ne peuvent plus se passer de main-d'oeuvre étrangère.

Cette évolution peut être précipitée par l'ouverture inconditionnelle des frontières aux travailleurs de pays nouvellement admis à la Communauté Européenne. La Turquie à elle-seule a un réservoir de plusieurs millions de travailleurs à jeter sur les marchés européens de l'emploi!

Le célèbre renversement de tendance séculaire des migrations internationales risque donc de se confirmer davantage.

La récente crise économique, en dépit des mesures qu'elle a entraînées en ce qui concerne le recrutement de la main-d'oeuvre étrangère, n'a pas réussi à changer fondamentalement les données du problème.

"Compte tenu du regroupement familial qui est toujours en retard sur la prise d'emploi, de l'accroissement démographique et des départs, les hypothèses suivantes peuvent être envisagées :

- 1) si le recrutement est limité au maintien du stock de main-d'oeuvre, la population étrangère établie sur le territoire de la Communauté s'élèvera en 1985 à quelque 18 millions de personnes,
- 2) si le recrutement est nul, la population étrangère se maintiendra aux environs de 13 millions." (1)

Le problème de la scolarisation des enfants des travailleurs immigrés n'est donc pas près de trouver une solution par résorption du nombre. Au contraire la crise économique et le chômage qui l'accompagne frappent souvent le plus durement les adolescents étrangers peu qualifiés, à la recherche de leur premier emploi.

Les organismes internationaux, volontiers plus humanitaires dans leurs aspirations, ont étudié le problème des enfants et adolescents étrangers et joignent actuellement leurs efforts à ceux, plus timides, des gouvernements des pays d'accueil.

L'UNESCO a invité les gouvernements à faire des efforts pour l'amélioration de l'éducation des

---

(1) L'école et les immigrants, CEEC, Bruxelles 1976

enfants de travailleurs migrants (1), et a créé des réunions internationales d'experts. Un programme d'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles a été actualisé en 1979.(2)

La Communauté Européenne, directement concernée par les problèmes des migrants, a mis au point un programme d'action sociale (3) s'occupant également de l'éducation et de la formation des enfants étrangers. Une directive (4) oblige les Etats membres à offrir un enseignement d'accueil, d'assurer la formation des enseignants destinés à prendre en charge l'éducation des enfants des travailleurs immigrés, et à promouvoir l'enseignement de la langue et de la culture d'origine.

Le Bureau international du travail et le Conseil de l'Europe sont à la base de nombreuses conventions, études et mesures concrètes visant à alléger le sort des immigrants et de leurs enfants.

A côté de ces grandes institutions internationales, beaucoup d'organismes nationaux se sont penchés sur les problèmes des enfants étrangers. Les syndicats allemands (5) et l'église catholique d'Allemagne (6)

---

(1) Résolution de la Conférence générale de l'UNESCO (novembre 1972)

(2) Réunion d'experts à Paris (septembre 1979)

(3) Résolution de janvier 1974

(4) Directive adoptée par le Conseil en juillet 1977

(5) Stellungnahme und Forderungen des Deutschen Gewerkschaftsbundes zum Unterricht ausländischer Arbeitnehmer ( Mai 1973 )

(6) Thesen und Forderungen - Gutachten zur Schul- und Berufsbildung und zur sozialen Integration ausländischer Kinder in der BRD ( Oktober 1973 )



par exemple, ont émis des conseils et formulé des exigences précises et détaillées.

Le problème des enfants des travailleurs immigrés n'est plus, à l'heure actuelle, un problème "ignoré", et plus personne ne conteste que l'enfant étranger n'ait droit à des structures d'accueil et à des mesures pédagogiques adaptées à ses besoins.

Toutefois les diverses mesures étudiées, puis préconisées par les institutions et leurs experts ne se réalisent que lentement dans la pratique scolaire de tous les jours.

D'autre part les mesures prises le sont, le plus souvent, d'une manière générale et péremptoire, sans qu'on tienne suffisamment compte de la spécificité des différents groupes d'étrangers et des conditions d'arrivée au pays d'accueil et de scolarisation.

Or il apparaît de plus en plus que les mesures d'ordre pédagogique ne sont efficaces que dans la mesure où elles sont adaptées à des situations souvent fort différentes. Au lieu d'un remède universel, l'école a besoin d'une panoplie de moyens, car tous les enfants ne présentent pas les mêmes difficultés. Les enfants de langue romane ont plus de facilité de s'intégrer dans un pays d'accueil lui-même de langue romane que dans un autre ( cf. les enfants italiens et espagnols en France ). D'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte tels que le milieu d'accueil, le degré d'alphabétisation au pays de départ, la religion ...

Appliquer les mêmes mesures à tous les enfants étrangers est ou bien faire beaucoup trop ou beaucoup trop peu dans la majorité des cas.

C'est dans ce contexte que nous avons voulu étudier, d'un côté, les conditions d'immigration et de scolarisation des enfants étrangers et, de l'autre côté, leurs résultats scolaires, afin de pouvoir dégager quelques-unes des règles qui régissent l'ascension scolaire des enfants étrangers.

Cette étude ne se situe donc pas au niveau des individus, mais à celui des groupes nationaux.

Nous avons d'abord choisi comme cadre géographique la région Sarre-Lorraine-Luxembourg. Elle s'est montrée trop restreinte pour permettre une comparaison efficace sur la base des données statistiques existantes. Nous avons choisi comme cadre alors, la France, le Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne. (1)

La RFA présente l'avantage d'offrir dans 10 Länder des conditions d'immigration et de scolarisation à la fois assez voisines et, en même temps, différentes par certains aspects, ce qui permet d'étudier plus facilement l'influence des différents facteurs sur les résultats scolaires obtenus par les enfants étrangers.

---

(1) sans Berlin-Ouest

PREMIERE PARTIE

LES DONNEES

## Chapitre I : L'ancienneté des flux migratoires

### 1) En France

La France est, depuis très longtemps, un pays d'immigration. En 1851 déjà on dénombre quelque 400 000 étrangers en France; à la veille de la première guerre mondiale ce nombre dépasse largement le million.

L'immigration à cette époque est avant tout une immigration de voisinage. 85 % des étrangers viennent des pays limitrophes de la France: Italie, Espagne, Allemagne, Suisse, Belgique. Les principales colonies étrangères sont celles des Italiens et des Belges. Toutefois les premiers signes d'une immigration en provenance d'Algérie se font sentir dès cette époque.

Les besoins en main-d'oeuvre dus à la mobilisation, aux pertes de guerre et au développement économique des années vingt, donnent un sérieux coup de pouce à l'immigration d'après-guerre: en 1931 la population étrangère en France dépasse 2 700 000 personnes, ce qui correspond à quelque 6 % de la population totale. Il faudra attendre l'année 1968 pour retrouver une proportion d'étrangers aussi élevée.

En 1931 les pays voisins de la France sont encore bien représentés: Italie 30 % des étrangers, Espagne 13 %, Belgique 10 %. Mais de nouveaux groupes s'imposent, tels les Polonais avec 19 % dès 1931.

Comme dans tous les pays d'Europe, la grande crise économique provoque une diminution de la population

étrangère en France, modérée cependant par l'afflux de plusieurs centaines de milliers de réfugiés espagnols fuyant la guerre civile.

Le mouvement migratoire reprend après la fin de la deuxième guerre mondiale. Mais, en dépit d'un besoin en main-d'oeuvre relativement élevé, l'ampleur de l'immigration étrangère reste assez faible: en 1946 on dénombre 1 743 000 étrangers en France c.à.d. presque un million de moins qu'en 1931. Les principaux groupes étrangers sont, en 1931, les Italiens ( 450 000), les Polonais (420 000 ) et les Espagnols ( 300 000 ).

Au début des années soixante l'immigration se développe de nouveau plus énergiquement et, en 1968, on retrouve le niveau atteint par la population étrangère en 1931. Le nombre des étrangers en France a augmenté jusqu'en 1974, date à laquelle une décision de suspension de l'immigration est entrée en vigueur. Le flux migratoire s'en est vivement ressenti.

Les tableaux 1 et 2 montrent que les participations nationales ont été profondément modifiées pendant les dix années précédant l'arrêt officiel de l'immigration.

Algérie	21,3 %
Portugal	20,5
Espagne	14,4
Italie	14,4
Maroc	6,8
Tunisie	3,8
Pologne	2,3
Yougoslavie	2,0
Turquie	1,1
Autres	13,4

Tableau 1: Part des différentes nationalités par rapport à l'ensemble des étrangers en France en 1974

	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Algérie	510	+	+	+	+	+
Espagne	585	+	+	+	-	
Italie	681	+	-	-	-	-
Maroc	77	+	+	+	+	+
Portugal	157	+	+	+	+	+
Tunisie	47	+	+	+	+	+
Yougoslavie	22	+	+	+	+	+

	1970	1971	1972	1973	Différence entre 1964 et 1973
Algérie	+	+	+	+	+ 336
Espagne	-	-	-	-	- 14
Italie	-	-	-	-	- 108
Maroc	+	+	+	+	+ 193
Portugal	+	+	+	+	+ 655
Tunisie	+	+	+	+	+ 102
Yougoslavie	+	+	+	+	+ 57

**Tableau 2: Evolution des contingents d'étrangers en France entre 1964 et 1973 ( en milliers de personnes)**

En 1974 on a dénombré 3 966 000 étrangers en France (7,2 % de la population globale). Les principales caractéristiques de l'immigration à cette date sont les suivantes :

- L'immigration polonaise est en déclin: en 1964 l'effectif polonais dépasse à peine 140 000 personnes.

- L'immigration italienne s'arrête: dès 1965 le nombre des ressortissants italiens en France diminue. En 1973 il y a quelque 100 000 Italiens de moins en France qu'en 1964. Pendant la même période la colonie italienne est passée de la première à la troisième place en ce qui concerne l'importance numérique.
- L'immigration au départ de l'Espagne s'arrête également dès 1967. Mais le recul du nombre des Espagnols en France diminue beaucoup moins rapidement que celui des Italiens.
- L'immigration algérienne se développe fortement. En 1970 la colonie algérienne devient la première en France.
- L'immigration portugaise, encore relativement faible au début des années soixante, a connu un développement fulgurant depuis 1965 et surtout depuis 1969. En la seule année 1969/70 le contingent portugais a augmenté de quelque 200 000 personnes! C'est depuis cette date la deuxième colonie étrangère en France.
- Face aux besoins croissants en main-d'oeuvre étrangère, de nouvelles nationalités commencent à participer au mouvement d'immigration: Marocains, Tunisiens, Yougoslaves. Leurs parts respectives se développent d'une manière constante.
- Récemment l'immigration au départ de l'Afrique Noire et de la Turquie s'est fait sentir. Le nombre des ressortissants de ces pays reste cependant encore assez réduit.

## 2) Au Luxembourg

Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le Luxembourg devient un pays de forte immigration. La part des étrangers - qui n'était encore que de 3,0 % en 1871 - atteint 12,3 % dès 1900 et 15,3 % en 1910! ( Voir la figure 1 pour toute cette partie)

Les effets de la première guerre mondiale infléchissent le mouvement de la courbe et ramènent la part des étrangers au Luxembourg à 12,8 % en 1922. La conjoncture économique favorable des années vingt fait remonter la courbe très rapidement et, en 1930, la part des étrangers au Luxembourg est de 18,6 % !

Vient ensuite une période moins favorable pour l'immigration: La crise économique ramène le contingent étranger de nouveau à 12,9 % de la population globale en 1935. Puis la deuxième guerre mondiale et les inévitables déplacements de population qui s'ensuivent, provoquent un nouveau tassement. Les étrangers ne constituent plus que 10 % de la population en 1947.

Le mouvement d'immigration reprend dans les années cinquante et ne cessera plus désormais: 13,2 % en 1960; 16,9 % en 1966; 18,5 % en 1970; 23,4 % en 1974; 23,6 % en 1977. (1)

Le mouvement est lié cette fois-ci, outre à l'essor économique, au comportement démographique très défavorable de la population luxembourgeoise, et semble par contre irréversible. Des crises économiques comme celle de 1975 peuvent certes ralentir le mouvement d'immigration, mais non plus le renverser.

---

(1) Les chiffres pour les années 1974 et 1977 sont basés sur des estimations. Le dernier recensement complet de la population a eu lieu en 1970.



%  
d'étrangers

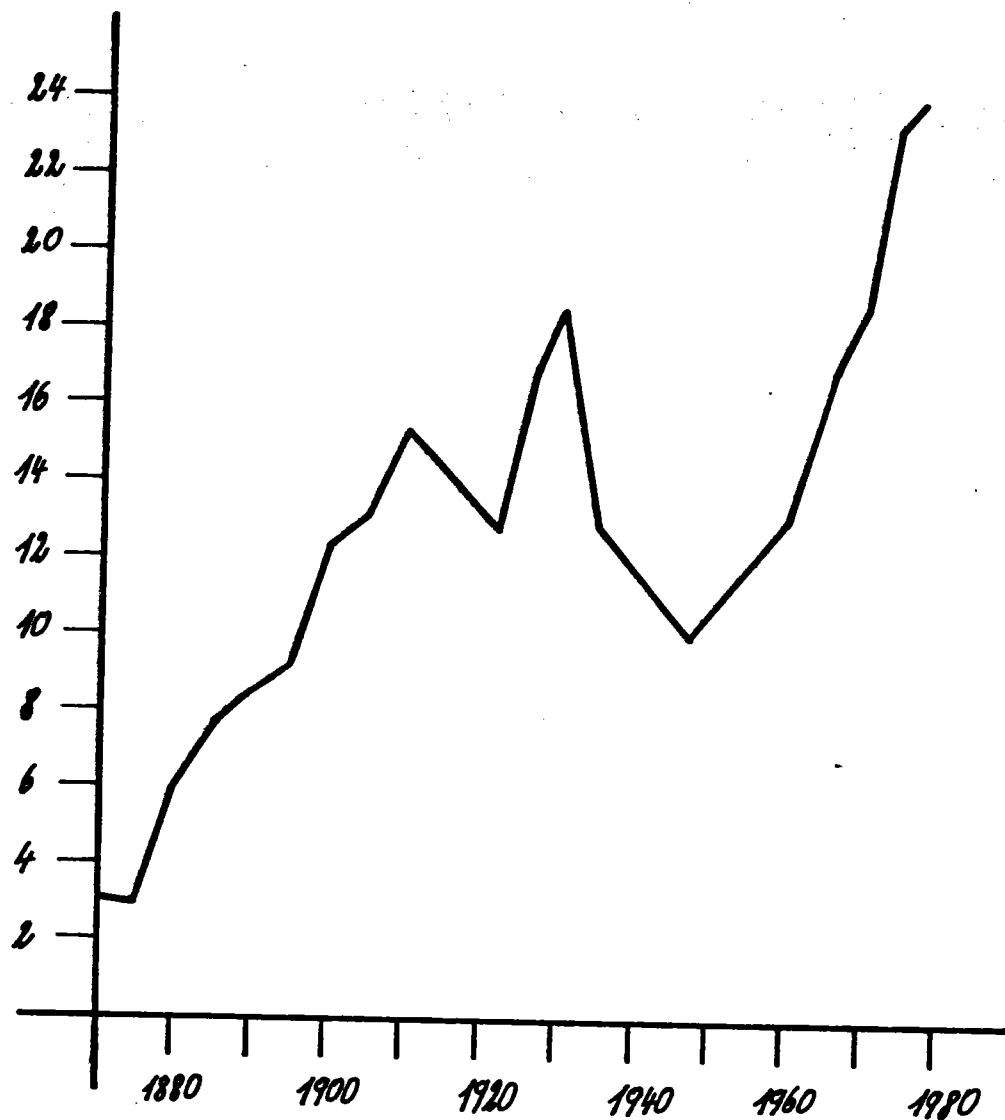


Figure 1: Evolution de la part des étrangers au Luxembourg

Les nationalités qui ont pris part au mouvement d'immigration n'ont pas gardé la même importance tout au long de cette période.

En 1880, 96 % des étrangers venaient des pays

limitrophes du Luxembourg ( Allemagne, Belgique, France);  
1,7 % seulement étaient des méridionaux ( Italiens ).

En 1974 au contraire, 30,6 % seulement des étrangers  
sont originaires des pays voisins et 53,4 % des étrangers  
viennent du Sud de l'Europe: Italie, Portugal, Espagne.

On note en même temps une participation plus importante  
d'autres nationalités au mouvement migratoire: 16 % des  
étrangers figuraient en 1974 sous la rubrique "divers",  
contre 2,3 % seulement en 1880.

	1880	1922	1930	1947	1960	1966	1974
Allemagne	67,1	46,4	42,2	25,8	19,1	14,0	9,9
France	8,6	13,0	8,4	12,6	12,1	12,7	11,7
Belgique	20,3	11,0	7,3	12,5	12,6	10,5	9,0
Italie	1,7	18,5	25,2	26,2	37,8	43,9	27,3
Espagne	-	-	-	-	-	2,9	3,6
Portugal	-	-	-	-	-	2,0	22,5
Autres	2,3	11,1	16,9	22,9	18,4	14,0	16,0
Total	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 3: Part des différentes nationalités par rapport  
à l'ensemble des étrangers au Luxembourg de  
1880 à 1974 ( en % )

Le tableau 3 montre l'impact des différentes nationalités  
sur le mouvement migratoire depuis la fin du siècle dernier.  
Il faut noter qu'il s'agit là de chiffres relatifs. Le  
nombre des étrangers de toutes les nationalités a encore  
augmenté entre 1973 et 1974.

L'effectif allemand représentait 67,1 % des étrangers en 1880. Cette prédominance s'explique par l'adhésion du Luxembourg au "Zollverein" jusqu'en 1918 et par l'étroite dépendance, à cette époque, de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise vis-à-vis de la puissante sidérurgie allemande.

Depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle la proportion d'immigrants allemands dans le contingent étranger total n'a cessé de diminuer: remplacement progressif du personnel technique par des Luxembourgeois; dénonciation de l'union douanière après la première guerre mondiale; départ de nombreux Allemands à la fin de la deuxième guerre mondiale. Les Allemands ne constituent plus en 1974 que 9,9 % des étrangers au Luxembourg.

Les effectifs français et belges ont été assez proches de 10 % tout au long du 20<sup>e</sup> siècle.

L'effectif italien est monté de 1,7 % en 1880 à 25,5 % en 1910. Puis, après une période de stagnation, une deuxième vague d'immigration en provenance d'Italie a porté la part des Italiens de 26,2 % en 1947, à 43,9 % en 1966. Depuis la part des immigrants italiens a fortement décru et ne constitue plus en 1974 que 27,3 % des étrangers. La colonie italienne reste pourtant la première du Luxembourg.

Les effectifs portugais et espagnols n'apparaissent dans les statistiques qu'à partir de 1966. Mais alors que le nombre des immigrants espagnols n'augmente que très lentement et ne forme encore en 1974 que 3,6 % des étrangers, celui des immigrants portugais augmente très rapidement et constitue d'emblée, en 1974, 22,5 % des étrangers installés au Luxembourg. La colonie portugaise est actuellement la deuxième du Luxembourg.

Il ressort de l'ensemble de ces données que

- l'immigration de voisinage reste importante en dépit du déclin du contingent allemand
- l'immigration italienne ralentit fortement
- l'immigration espagnole n'a jamais dépassé une importance secondaire
- l'immigration portugaise, quoique récente, se développe très rapidement. Le contingent des immigrants portugais est sur le point de dépasser celui des Italiens.

. . .

### 3) En République Fédérale d'Allemagne

L'Allemagne est depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle un pays d'immigration. On y dénombre presque 800 000 étrangers dès 1900; 1 300 000 en 1910.

Cependant les données démographiques ont été fondamentalement bouleversées par la première et surtout par la deuxième guerre mondiale.

En 1950:

- le nombre des étrangers en Allemagne n'est plus que de 485 000
- les frontières ont connu des changements radicaux
- une grande partie des étrangers sont des réfugiés
- les Länder sont devenus autonomes

Pour toutes ces raisons il est extrêmement difficile d'évaluer l'ancienneté des courants migratoires au départ des différents pays d'émigration, aucune véritable continuité n'ayant pu s'établir au-delà de la période de guerre.

Les premières statistiques complètes disponibles sont celles des années 1951-55. Entre 1955 et 1967 tous les Länder n'ont pas fait de relevés des résidents étrangers. Aussi les statistiques globales sur les étrangers en RFA manquent pour toute cette période, excepté pour l'année 1961. Cette année-là a eu lieu un recensement général de la population. Des stipulations législatives uniformes régissent le recensement des

étrangers dans tous les Länder depuis 1967.

Pour l'étude du mouvement migratoire qui nous occupe - celui des travailleurs migrants - les données statistiques des années 1951-55 n'ont encore qu'une valeur toute relative, car elles contiennent l'ensemble des réfugiés, y compris ceux internés dans des camps. Les ressortissants des pays de l'Est y constituent 39,8 % du total des étrangers, alors qu'en 1977 ils ne sont plus représentés que par 2,7 %. Les étrangers qu'on trouve alors en RFA ne font pas encore partie de l'immigration du travail proprement dite, mais sont, en majeure partie, les victimes d'un déplacement de population lié aux suites de la guerre.

L'immigration du travail, elle, suit le mouvement conjoncturel de l'économie allemande d'après-guerre qui - après la réforme monétaire de 1948 - connaît une reprise spectaculaire. Si au début de la reprise économique, la main-d'oeuvre allemande peut encore répondre aux offres d'emploi de l'industrie en pleine expansion, le plein-emploi est rapidement atteint:

1949	8,8 % de chômeurs
1954	4,7 % de chômeurs
1959	0,9 % de chômeurs

Cette résorption extraordinaire du chômage et le besoin croissant en main-d'oeuvre s'expliquent par la convergence de plusieurs facteurs:

- le déficit de population dû à la guerre
- la constitution de la Bundeswehr en 1956 qui dès 1959 enlève 200 000 jeunes gens au monde du travail
- la durée de l'obligation scolaire portée à 9 ans

En 1955 la RFA signe avec l'Italie un premier accord réglant l'accueil de travailleurs italiens. Des accords avec d'autres pays suivent: avec l'Espagne et la Grèce en 1960, avec la Turquie en 1961, avec le Portugal en 1964 ...

En 1961 on dénombre 686 000 étrangers en RFA, soit 1,3 % de la population totale. La part des étrangers augmente ensuite rapidement: 3 % en 1967, 4,9 % en 1970, 6,7 % en 1974. Elle a légèrement régressée depuis.

Les parts respectives des différentes nationalités ont connu des fluctuations non-négligeables depuis 1951:

- Les immigrants italiens constituent 4,6 % des étrangers en Allemagne dès 1951; Leur part a augmenté régulièrement depuis cette date pour culminer en 1961 avec 28,7 % du total des étrangers. C'est la colonie étrangère la plus anciennement établie en RFA.

Entre 1961 et 1967 commence le déclin relatif de l'immigration italienne, quoique leur colonie reste la première en RFA jusqu'en 1971; Cette année-là elle est dépassée à la fois par les contingents yougoslave et turc ( Italie 17,2 %, Yougoslavie 17,3 %, Turquie 19,0 % ).

En 1977 les immigrants italiens ne représentent plus que 14,5 % du total des étrangers en RFA ( 570 800 personnes ).

- Le contingent yougoslave est seul à régresser entre 1955 et 1961. Il passe de 4,7 % en 1951 à 4,4 % en 1955 et à 2,4 % en 1961. Il connaît ensuite une remontée spectaculaire avec 7,8 % en 1967 et 17,3 % en 1970. Le contingent

yougoslave est depuis cette date le deuxième en nombre en RFA. Il représente en 1977 encore 16,0 % de la population étrangère ( 630 000 personnes ).

La dépression que connaît la courbe de l'immigration yougoslave entre 1951 et 1961, s'explique par le décalage entre les départs de Yougoslavie qui sont immédiatement liés à la fin de la deuxième guerre mondiale et le début de la véritable migration du travail à laquelle la Yougoslavie participe un peu plus tard que l'Italie, la Grèce et l'Espagne.

- Les contingents grecs et espagnols passent de moins de 1 % en 1955 à plus de 6 % en 1961.

L'immigration espagnole s'est développée assez lentement et, après une participation maximale au mouvement migratoire de 9,8 % en 1967, la colonie espagnole a reculé jusqu'à 5,1 % en 1977 ( 201 400 personnes ).

L'immigration grecque est plus soutenue. Elle atteint son point culminant en 1970 avec 22,5 % du total des étrangers. Son importance relative décroît ensuite. La colonie grecque ne représente plus que 8,3 % des étrangers en 1977 ( 328 500 personnes ).

- L'immigration turque est encore faible en 1961, année où la RFA et la Turquie signent un accord d'immigration. Elle connaît ensuite un développement fulgurant: 1 % des étrangers en 1961, 9,5 % en 1967, 15,8 % en 1970, 24,9 % en 1974, 28,3 % en 1977 ( 1 118 000 personnes ).



La colonie turque est depuis 1971 la plus grande colonie étrangère en RFA.

- L'immigration portugaise est la plus récente. Elle ne se développe que timidement et ne dépasse les 2 % qu'en 1971, en dépit d'un accord d'immigration qui remonte à 1964. Elle atteint 2,8 % en 1973 et se maintient à cette valeur jusqu'en 1977 ( 111 000 personnes ).
- L'immigration de voisinage au départ de l'Autriche et des Pays-Bas a fortement diminué: Les ressortissants autrichiens constituaient 4,3 % en 1977 contre 9,6 % en 1951. Les immigrés néerlandais représentaient encore 15,4 % des étrangers en 1951; en 1977 leur part avait baissé jusqu'à 2,7 %.

En ce qui concerne les flux migratoires des différentes nationalités, plusieurs tendances se dégagent des statistiques :

- Le déclin de l'immigration au départ de l'Italie, de la Grèce, de l'Espagne et - dans une moindre proportion - de la Yougoslavie. Le tarissement de ces sources est dû pour l'essentiel aux besoins croissants en main-d'oeuvre des économies de ces pays.
- Le faible développement de l'immigration portugaise, contrairement à ce qui se passe en France et au Luxembourg.
- Le comportement dynamique de l'immigration turque, qui continue à se développer malgré

les revers économiques de ces dernières années. La colonie turque est la seule à avoir progressé en nombre absolu entre 1974 et 1977 ( 1 027 000 immigrants turcs en 1974 contre 1 118 000 en 1977 ) alors que le contingent italien par exemple a baissé pendant la même période de 629 600 à 570 800, le contingent grec de 406 400 à 328 500 ...

- Les débuts timides de l'immigration africaine ( Maroc 0,7 % et Tunisie 0,5 % des étrangers en 1977 ).
  
- Le déclin de l'immigration de voisinage à partir de l'Autriche et des Pays-Bas.

Les données que nous avons analysées jusqu'ici se rapportent à l'ensemble de la RFA ( sans Berlin-Ouest ). Nous allons étudier maintenant l'ancienneté des différents flux migratoires nationaux dans les Länder.

Le tableau 4 montre en quelle année l'immigration des différentes nationalités s'est fait sentir pour la première fois dans chacun des Länder de la RFA.

Nous avons considéré, au vu des chiffres, qu'on peut situer le début effectif de l'immigration au moment où le nombre des représentants d'une nationalité atteint 5 % du contingent actuel d'immigrés de la même nationalité.

On constate ( voir tableau 4 ) que l'immigration des différentes ethnies a commencé à peu près en même temps dans tous les Länder.

	Schleswig-Holstein	Hamburg	Bremen	Niedersachsen
Grèce	1961	1961	1961	1961
Italie	1955	1955	1955	1961 (2)
Portugal	1967	1967	1967	1967
Espagne	1961	1961	1961	1961
Turquie	1967	1961	1967	1967
Yougoslavie	1967 (1)	1967 (1)	1967 (1)	1967 (1)
	Nordrhein-Westfalen	Rheinland-Pfalz	Hessen	Saarland
Grèce	1961	1961	1961	1961 (3)
Italie	1955	1955	1961 (2)	1961 (3)(4)
Portugal	1967	1967	1967	1967
Espagne	1967	1961	1961	1961 (3)
Turquie	1967	1967	1967	1967
Yougoslavie	1967 (1)	1967 (1)	1967 (1)	1967 (1)
	Baden-Württemberg	Bayern		
Grèce	1961	1961		
Italie	1961	1955		
Portugal	1967	1967		
Espagne	1961	1961		
Turquie	1967	1967		
Yougoslavie	1967 (1)	1967 (1)		

Tableau 4 : Le début de l'immigration des différentes nationalités dans les Länder de la RFA

Remarques concernant le tableau 4:

- (1) Le nombre des Yougoslaves n'a été pris en considération qu'au moment où on reconnaît la vague d'immigration du travail.
  - (2) En 1955 le nombre des immigrants italiens n'est que légèrement inférieur à 5 % de son effectif actuel.
  - (3) La Sarre est devenue Bundesland en 1957. Le nombre des étrangers en Sarre ne figure donc pas dans les statistiques allemandes de 1951 ni de 1955.
  - (4) En 1961 le nombre des Italiens en Sarre était déjà de 11 500 contre 18 700 en 1974 et 17 500 en 1977.
- 

Le tableau 4 montre que l'immigration italienne est la plus ancienne. Elle se fait sentir dès 1955 dans la plupart des Länder. En Basse-Saxe et au pays de Hesse le contingent italien ne dépasse les 5 % qu'en 1961. Mais il faut noter qu'en 1955 le nombre des Italiens dans ces pays était déjà très voisin des 5 % choisis comme seuil. Ils ont probablement dépassé ce seuil dès 1956.

En ce qui concerne la Sarre, les premières statistiques allemandes remontent à 1961 seulement, après que ce pays fut devenu Bundesland en 1957. A ce moment pourtant les immigrants italiens sont déjà très nombreux en Sarre. L'immigration italienne y est de longue date. Sous cet aspect, comme sous certains autres, le cas de la Sarre se rapproche plus de celui de la France que de celui de la RFA.

L'immigration des Grecs et des Espagnols commence à se faire sentir dans les statistiques dès 1961, à l'exception de la Rhénanie-Westfalie où le contingent espagnol ne dépasse les 5 % qu'en 1967.

L'immigration des Turcs et des Portugais se fait à partir de 1967, à l'exception de Hambourg où le contingent turc dépasse les 5 % dès 1961.

L'immigration des Yougoslaves commence également entre 1961 et 1967. Il est vrai que le nombre des Yougoslaves dépasse les 5 % dans la plupart des Länder dès 1951 ou 1955. Mais ce nombre diminue fortement par la suite pour augmenter de nouveau vers 1967. Nous avons vu qu'entre la première et <sup>la</sup> deuxième vague d'immigration, le type d'immigration a changé.

. . .

## Chapitre II : La répartition géographique des

### enfants étrangers

#### 1) En France

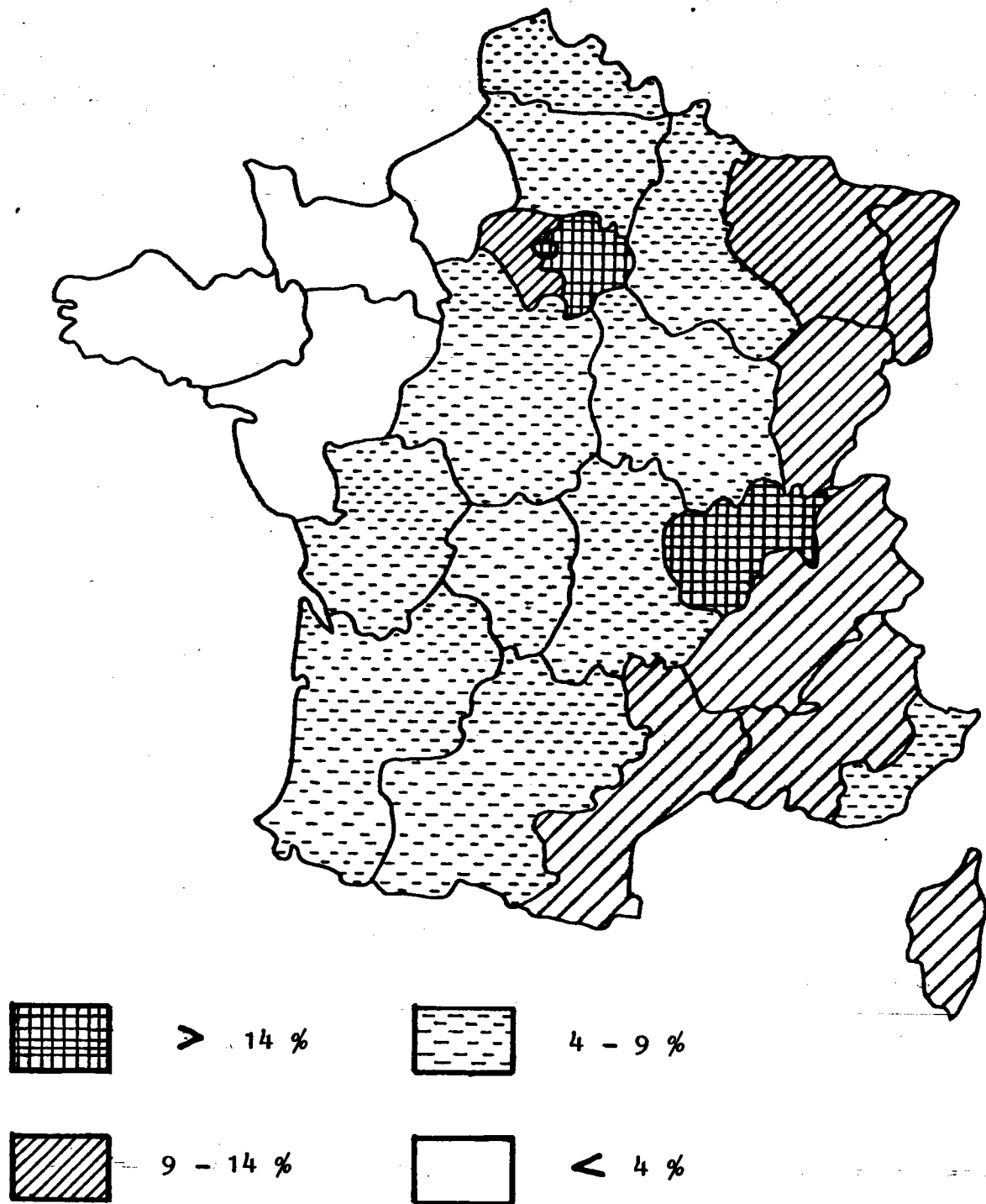
En 1977-78 la part des enfants étrangers fréquentant une classe du premier ou du second degré était de 7,0 % (846 000 enfants et adolescents).

La répartition des enfants étrangers sur les 26 académies de France est très inégale. Ainsi dans l'académie de Rennes on ne dénombre que 0,8 % d'enfants étrangers dans les classes du premier degré, contre 20,1 % dans l'académie de Paris. ( Voir la carte 1 )

Un trait caractéristique de la répartition des enfants étrangers en France est la division du territoire en régions assez homogènes :

- 2 ensembles à très forte concentration d'enfants étrangers, centrés sur des villes importantes :

- . la région de Paris (20,1 % pour l'académie de Paris; 16,7 % dans celle de Créteil; 13,2 % dans celle de Versailles)
- . la région de Lyon ( 15,1 % pour l'académie de Lyon)



**Carte 1: Répartition des enfants étrangers en France**

( Carte-témoin en annexe)

- 2 ensembles à proportion d'étrangers inférieure aux régions précédentes, mais supérieure à la moyenne nationale. Ces deux ensembles se rattachent vers le Nord et vers le Sud à la région de Lyon:

- . la région Rhône-Alpes avec des pourcentages d'enfants étrangers de l'ordre de 10-11 % ( 9,4 % pour les académies de Montpellier et de Corse; 10,8 % pour l'académie de Grenoble ), et à laquelle on peut rattacher l'académie de Nice avec 8,5 % d'enfants étrangers.
  
- . la région Lorraine-Alsace-Franche-Comté avec des pourcentages d'enfants étrangers de l'ordre de 9-10 % ( académie de Nancy-Metz: 9,2 %; académie de Strasbourg:9,8 %; académie de Besançon:10,1 % ).

Ce sont des régions très urbanisées et à forte concentration industrielle ayant un besoin élevé en main-d'oeuvre industrielle. En comparaison, la région du Nord avec 6 % d'enfants étrangers dans ses écoles est sous-représentée par rapport aux régions à degré d'industrialisation semblable. Mais on sait qu'il existe dans cette région un important mouvement migratoire journalier au départ de la Belgique.

- une région à moyen pourcentage d'enfants étrangers. Cette région traverse du Nord au Sud la partie centrale de la France. Les enfants



étrangers y constituent entre 5 et 8,5 % des enfants scolarisés dans l'enseignement du premier degré. Les académies qui y ont la plus grande part d'enfants étrangers sont celles de Reims, Dijon et Clermont c.à.d. celles qui sont proches des régions à fort pourcentage d'étrangers.

- une région à faible pourcentage d'enfants étrangers. C'est la région Normandie-Bretagne-Vendée ( académie de Rennes:0,8 %; académie de Caen:1,3 %; académie de Nantes: 1,6 %; académie de Rouen 3,6 %).

En résumé on peut dire que sous le rapport de l'impact des enfants étrangers, la France est divisée en deux parties: à l'Ouest une partie à faible pourcentage d'enfants étrangers; à l'Est une partie à pourcentage nettement plus élevé . Vient s'y ajouter un flot à très fort pourcentage d'enfants étrangers, centré sur la ville de Paris.

#### Les enfants des travailleurs immigrés (ETI)

En 1977-78, 91,0 % des enfants étrangers étaient des enfants de travailleurs immigrés appartenant à l'une des principales nationalités participant à l'immigration de main-d'oeuvre: Algériens, Marocains, Tunisiens, Espagnols, Italiens, Portugais, Yougoslaves et ressortissants de l'Afrique Noire.

Dans la grande majorité des académies de France, le pourcentage des ETI dépasse 90 % des enfants étrangers. Dans les quelque dix % qui restent il faut encore réserver

une place importante aux autres groupes d'ETI, tels que les Polonais et Turcs, qui en général ne sont pas recensés comme groupes à part dans les statistiques officielles.

Les régions qui ont moins de 90 % d'ETI sont surtout celles qui ont, d'une manière générale, un très faible pourcentage d'enfants étrangers (académies de Caen, Nantes et Rennes par exemple). Dans ces académies le nombre des étrangers qu'on trouve dans toutes les régions des pays industrialisés, sans qu'ils participent pour autant à un mouvement d'immigration du travail, prend, vis-à-vis de la faiblesse du contingent étranger, une importance excessive.

A Paris ( 82,7 % d'ETI seulement), c'est le cosmopolitisme d'une grande ville et la représentativité d'une grande capitale qui diminuent le pourcentage des ETI, malgré la présence d'une masse de travailleurs étrangers considérable.

L'Alsace et la Franche-Comté connaissent comme beaucoup de régions frontalières, une certaine immigration au départ des pays voisins: Allemands et Suisses surtout.

Ces différences mises à part, il convient de souligner une nouvelle fois la faiblesse générale des mouvements d'immigration autres que ceux des principales nationalités de migrants du travail.

## La répartition des enfants des différentes nationalités (1)

Les enfants nord-africains constituent partout plus de 20 % des enfants étrangers. Dans 14 académies ils dépassent 40 %; dans 2 académies leur part atteint les deux tiers des enfants étrangers: 66,4 % dans l'académie d'Aix-Marseille et 67,0 % dans celle de Lille. Ils sont plus nombreux dans<sup>1</sup>e Sud-Est, le Nord-Est et le Nord-Ouest de la France, relativement peu nombreux dans le Centre et le Sud-Ouest.

Les enfants portugais sont plus irrégulièrement répartis. Leur<sup>part</sup> peut en effet atteindre 65,3 % ( académie de Limoges), mais aussi descendre jusqu'à 3,9 % ( académie d'Aix). Ils dépassent les 40 % dans 7 académies et restent en-dessous de 10 % dans 4 académies. Ils sont surtout nombreux dans le Centre et le Sud-Ouest, peu nombreux dans l'Est de la France.

Les enfants italiens ne dépassent 10 % des enfants étrangers que dans quelques académies proches de l'Italie ( 33,9 % en Corse; 13,3 % à Nice; 15,6 % à Grenoble), et en Alsace-Lorraine ( Lorraine 22,2 %; Alsace 14,3 % ) qui est une région traditionnelle de l'immigration italienne. Les enfants italiens représentent entre 3 et 10 % des enfants étrangers dans les autres régions qui relient la Côte-d'Azur à la région du Nord. Partout ailleurs ils représentent moins de 2 % des enfants étrangers. Dans 5 académies leur part est même inférieure à 1 %.

---

(1) Voir les cartes 2, 3, 4 et 5 pour toute cette partie

Les enfants espagnols sont assez irrégulièrement répartis sur le territoire de la France. Ils dépassent 10 % dans les académies proches de l'Espagne - Bordeaux, Toulouse, Aix - et à Paris. Ils sont le mieux représentés dans l'académie de Montpellier ( 35,6 % ), qui se trouve sur leur chemin vers l'étranger.

Les enfants yougoslaves sont faiblement représentés dans toutes les académies. Ils ne dépassent les 5 % qu'en Franche-Comté et à Paris (6,6 %). Leur part se situe entre 2 et 5 % en Alsace-Lorraine et dans l'académie de Créteil. Partout ailleurs leur part est inférieure à 2 % et souvent presque nulle.

Les enfants des ressortissants des pays de l'Afrique Noire sont encore faiblement représentés en France: moins de 2 % des enfants étrangers dans la plupart des académies. Dans 10 académies leur part est inférieure à 1 %. Ils sont le mieux représentés en Ile-de-France ( Paris 4,2 %; Créteil 3,7 %; Versailles 4,2 % ) et en Bretagne-Normandie ( Rouen 5,3 %; Caen 2,7 %; Rennes 4,4 % ).

La répartition des enfants étrangers est évidemment liée à celle de leurs parents, qui, à son tour, reflète les conditions extérieures qui ont guidé les flux migratoires:

- voisinage: Les immigrants espagnols et italiens sont plus nombreux dans les régions proches de leur pays respectif

- ancienneté du flux migratoire:

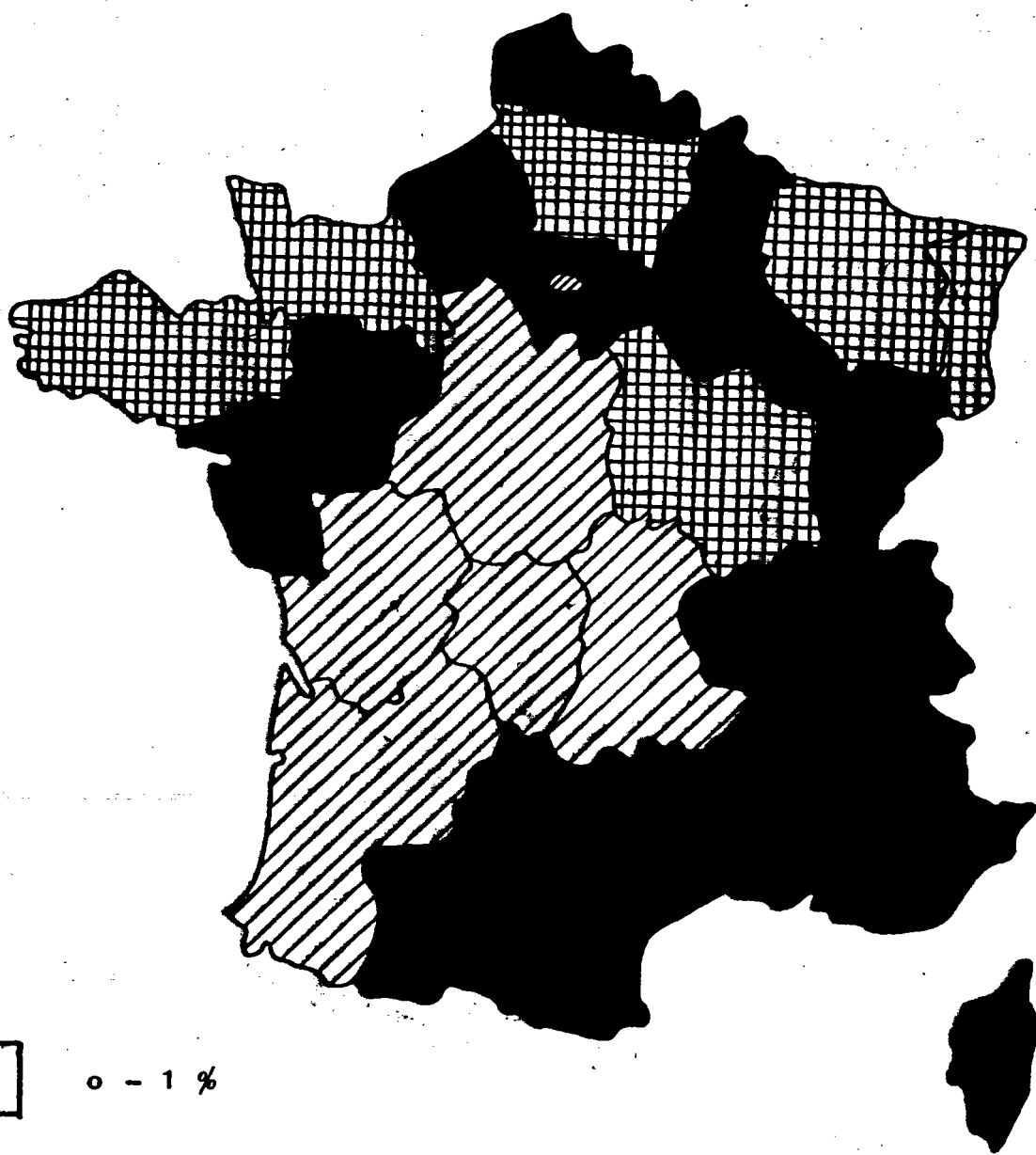
Les cartes 2 et 3 montrent que les immigrants

portugais et nord-africains se complètent d'une certaine façon en ce qui concerne leur répartition. Les Nord-Africains se retrouvent surtout dans les régions plus fortement industrialisées de l'Est et du Nord de la France, alors que les Portugais sont plus nombreux au Centre et à l'Ouest. Ces divergences peuvent s'expliquer par l'immigration plus précoce des Nord-Africains, à un moment où seules les régions économiquement très actives avaient un besoin important en main-d'oeuvre étrangère.

Entretemps l'évolution démographique, le développement des migrations internes, le refus de la population autochtone d'assumer certaines charges, ont créé un peu partout un besoin croissant en main-d'oeuvre peu ou pas qualifiée. Ce sont les Portugais qui ont comblé avant tout ce vide-là. On retrouve le même phénomène en ce qui concerne les immigrés d'Afrique Noire, dont l'immigration est récente, et qui sont le mieux représentés dans les régions traditionnellement peu avides de main-d'oeuvre étrangère.

Ces réflexions faites, il est beaucoup plus important pour notre étude de constater que les enfants portugais et nord-africains réunis dépassent 65 % - et très souvent 75 % - des enfants étrangers dans toutes les académies. Les seules exceptions sont:

- la Corse ( 53,2 % ), la Lorraine ( 59,4 % ), et l'Alsace ( 55,4 % ), où dominent les enfants italiens
- le Languedoc-Roussillon où les enfants espagnols représentent plus du tiers des enfants étrangers
- Paris où la répartition est à la fois plus variée et plus équilibrée.



0 - 1 %



1 - 5 %



20 - 30 %



5 - 10 %



30 - 40 %

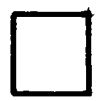
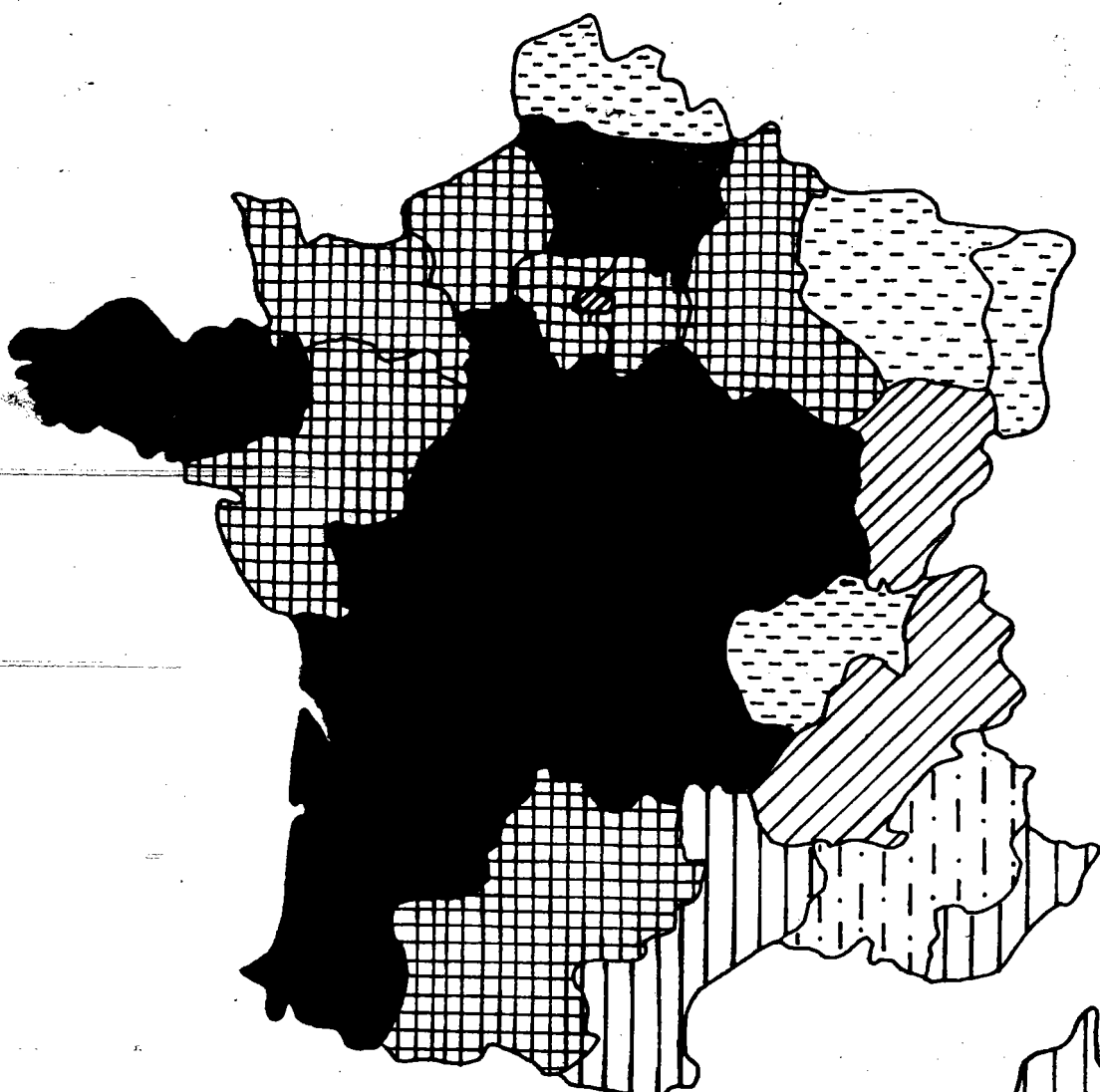


10 - 20 %



> 40 %

Carte 2 : Part des enfants nord-africains par rapport à l'ensemble des enfants étrangers



0 - 1 %



1 - 5 %



20 - 30 %



5 - 10 %



30 - 40 %

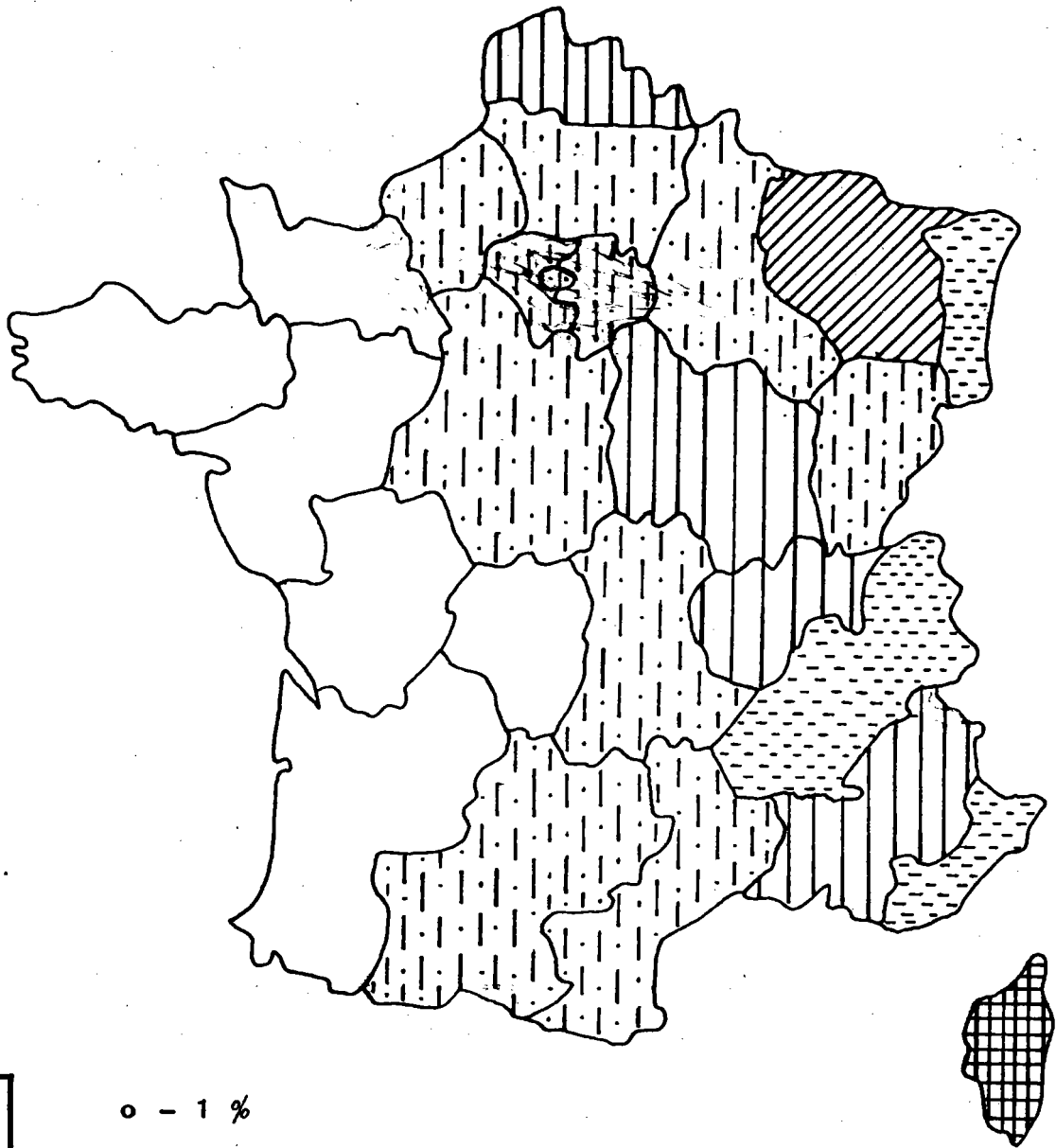


10 - 20 %



> 40 %

Carte 3 : Part des enfants portugais par rapport à l'ensemble des enfants étrangers



0 - 1 %



1 - 5 %



20 - 30 %



5 - 10 %



30 - 40 %



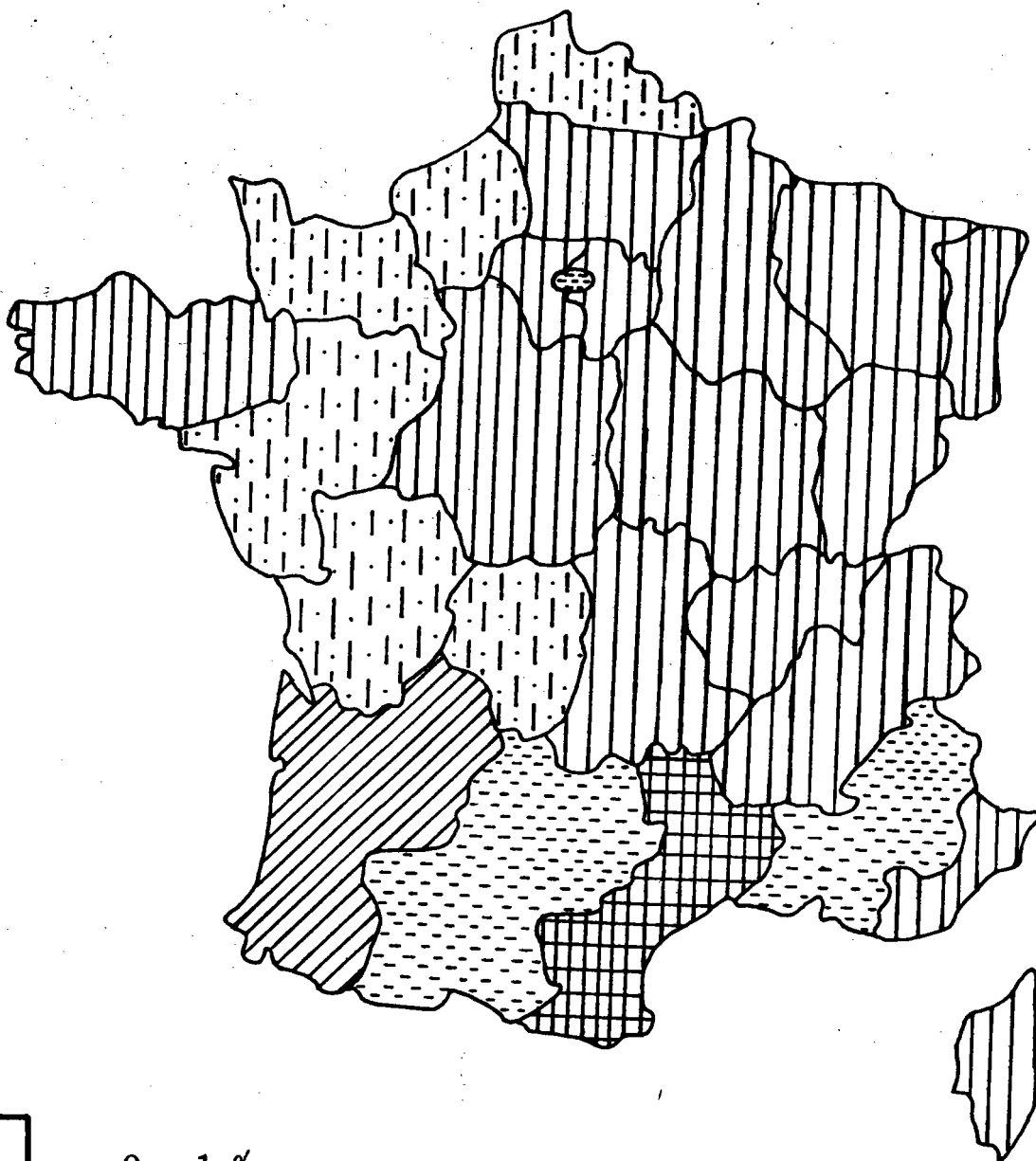
10 - 20 %



> 40 %

**Carte 4 : Part des enfants italiens par rapport à l'ensemble des enfants étrangers**





0 - 1 %



1 - 5 %



20 - 30 %



5 - 10 %



30 - 40 %



10 - 20 %



40 %

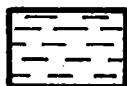
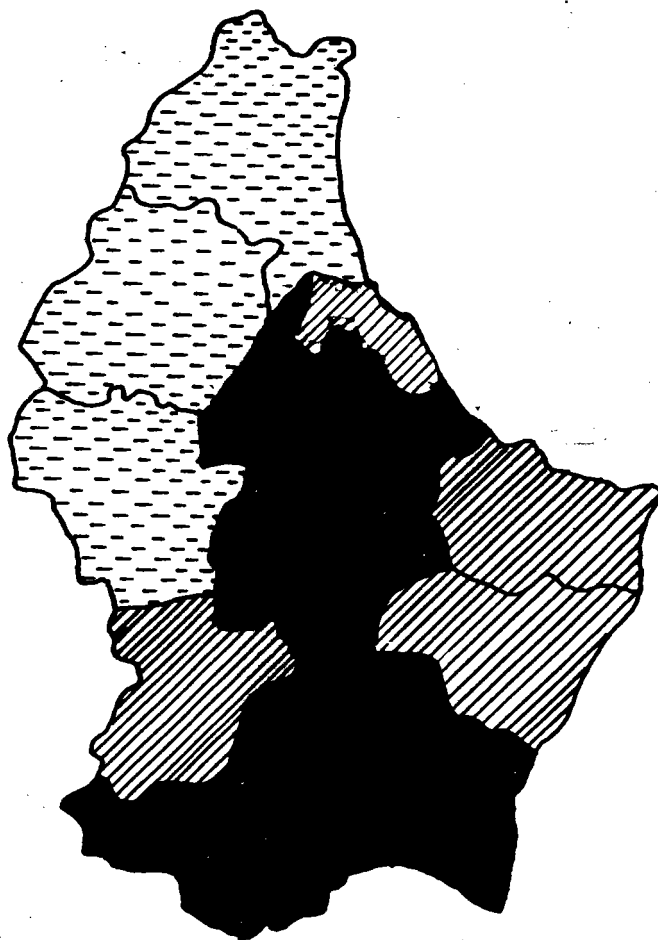
**Carte 5 : Part des enfants espagnols par rapport à l'ensemble des enfants étrangers**

## 2) Au Luxembourg

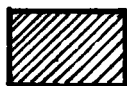
En 1978-79, 10 329 enfants étrangers fréquentaient une classe de l'enseignement primaire et complémentaire, soit 31,8 % de la population scolaire totale scolarisée dans ces ordres d'enseignement.

La carte 6 montre que la part des enfants étrangers dans les classes de tous les cantons du Luxembourg est excessivement élevée. Même dans le canton de Clervaux qui compte le plus faible pourcentage d'enfants étrangers dans ses écoles, la part des étrangers est encore comparable à celle de l'académie de Lyon ou de la ville de Munich. Les effectifs scolaires de 7 des 12 cantons sont constitués par plus d'un quart d'enfants étrangers; dans cinq cantons les enfants étrangers dépassent 30 %. Dans la ville de Luxembourg on trouve 44,1 % d'enfants étrangers dans les écoles primaires, le double de la valeur correspondante relevée dans l'académie de Paris.

Le tableau 5 montre que la part des enfants étrangers a augmenté depuis 1971 dans tous les cantons du Luxembourg. Il n'y a pas de signes immédiats que la progression de la part des enfants étrangers se ralentisse. L'augmentation de cette part entre 1976 et 1977 par exemple est plus grande, dans de nombreux cantons, que celle qu'on a relevée entre 1975 et 1976. A Luxembourg-Ville l'augmentation de 3,2 %, notée entre 1976 et 1977 est la plus forte depuis 1971. ( A noter que dans le même laps de temps la population scolaire luxembourgeoise a diminué de 6,3 % (!) dans la ville de Luxembourg.)



10 - 20 % d'enfants étrangers



20 - 30 %



> 30 %

**Carte 6 : Part des enfants étrangers par rapport à l'ensemble des enfants de l'enseignement primaire et complémentaire**

( carte-témoin en annexe)

Luxembourg-Ville	27,4 %	+	+	+	+	+	+	+	44,1	+ 16,7 %
Luxembourg (ville + campagne)	25,0	+	+	+	+	+	+	+	39,0	+ 14,0
Capellen	14,1	+	+	+	+	+	+	-	25,3	+ 11,2
Esch/Alzette	23,5	+	+	+	+	+	+	+	33,5	+ 10,0
Mersch	18,2	+	+	+	+	+	+	+	30,8	+ 12,6
Clervaux	8,8	-	+	+	+	-	+	+	14,5	+ 5,7
Diekirch	16,0	+	+	+	+	+	+	+	31,1	+ 15,1
Rédange	9,8	+	+	+	-	+	+	+	17,9	+ 8,1
Wiltz	10,2	+	+	-	+	+	-	+	16,4	+ 6,2
Vianden	17,2	-	-	+	+	-	+	-	20,6	+ 3,4
Echternach	13,8	+	+	+	+	+	+	-	22,3	+ 8,5
Grevenmacher	14,7	+	+	+	+	+	+	+	25,4	+ 10,7
Remich	25,3	-	+	+	+	+	+	+	32,9	+ 7,6
Cantons du Luxembourg	1971	72	73	74	75	76	77	78	1978	Différence

Tableau 5 : Variation de la part des enfants étrangers dans les cantons du Luxembourg de 1971-1978

- + augmentation du pourcentage par rapport à l'année précédente
- diminution du pourcentage par rapport à l'année précédente

## Les enfants des travailleurs immigrés (ETI)

Au Luxembourg la part des ETI par rapport à l'ensemble des enfants étrangers est faible: 68,7 %. Cette part y est nettement moins élevée qu'en France et dans les Länder de la République Fédérale d'Allemagne.

Cela s'explique par l'importance de l'immigration de voisinage qu'on trouve au Luxembourg et qui est due, d'une part, à l'exiguïté du territoire, mais aussi au fait que les pays voisins ont une longue tradition d'immigration au Luxembourg.

Les ETI sont le mieux représentés dans le bassin sidérurgique d'Esch/Alzette ( 76,3 % des enfants étrangers). Ils dépassent 60 % dans les cantons de Luxembourg, Remich, Vianden et Diekirch. Leur part tombe en-dessous de 50 % dans les cantons de Wiltz, d'Echternach et de Clervaux.

La part des ETI par rapport à l'ensemble des enfants étrangers au Luxembourg augmente chaque année. Elle est passée de 59,6 % en 1970 à 68,7 % en 1977-78.

Au cours des dix dernières années, la part des ETI a augmenté dans tous les cantons. Cette augmentation a pris dans certains cantons des proportions considérables: + 25,3 % dans le canton de Wiltz, + 29,1 % dans le canton de Clervaux, + 38,4 % dans celui de Wiltz. (1) En 1969-70, 8 cantons comprenaient encore moins de 50 % d'ETI par rapport au total des enfants étrangers, alors qu'en 1977-78 plus que 3 cantons restent en-dessous de cette valeur.

Le double fait que la proportion des ETI augmente rapidement dans tous les cantons, et que ce sont les cantons

---

(1) Ces différences se rapportent aux années 1970-78

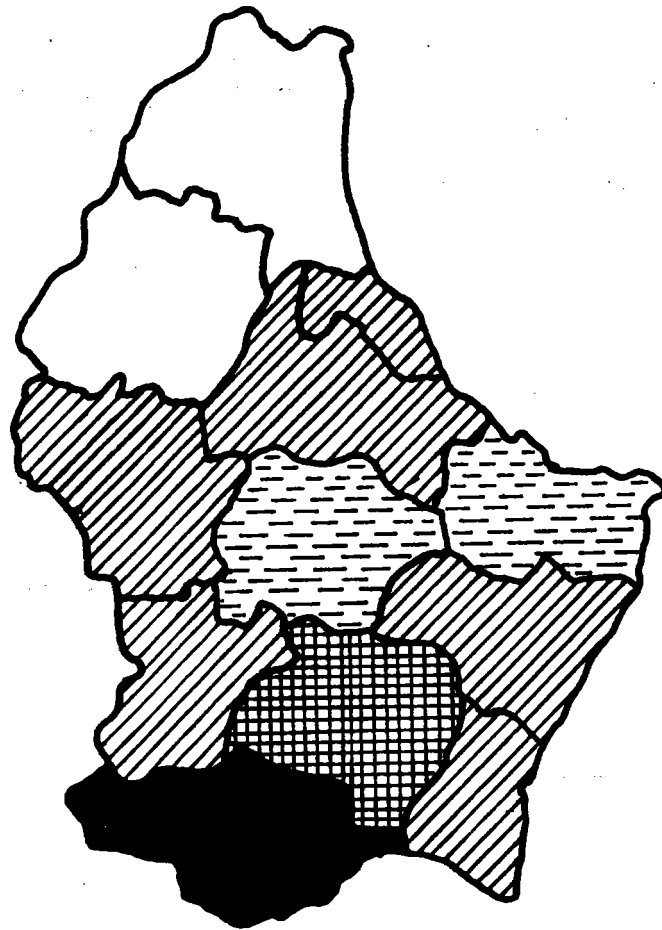
qui jusqu'ici avaient la plus faible part d'ETI dans leurs écoles qui connaissent les progressions les plus importantes, montre qu'on s'achemine rapidement vers une aggravation de la situation scolaire dans les classes de toutes les régions du Luxembourg.

### La répartition des enfants des différentes nationalités

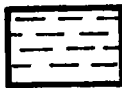
Les enfants italiens ( voir carte 7 ) sont très irrégulièrement répartis sur les cantons du Luxembourg. Ils sont nombreux dans le bassin sidérurgique du Sud ( canton d'Esch/Alzette: 41,6 % en 1977-78 ). C'est là qu'ils se sont installés dès la fin du siècle dernier; c'est là qu'ils ont gardé jusqu'au moment de l'immigration massive des Portugais, vers la fin des années soixante, une suprématie incontestée. En 1970 la part des enfants italiens par rapport à l'ensemble des enfants étrangers était encore de 58,2 % dans le canton d'Esch/Alzette. A peine dix ans plus tard les enfants portugais sont sur le point de les dépasser en nombre. C'est un exemple de plus, s'il en fallait, pour montrer l'extrême dynamisme de l'immigration portugaise au Luxembourg.

Les enfants italiens dépassent 30 % des enfants étrangers dans le canton de Luxembourg. Ils atteignent 29,8 % dans les cantons de Capellen et de Diekirch. Ils sont faiblement représentés dans les cantons du Nord du pays.

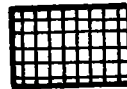
Les enfants portugais ( voir carte 8 ) sont beaucoup plus régulièrement répartis sur toutes les



< 10 %



10 - 20 %



30 - 40 %

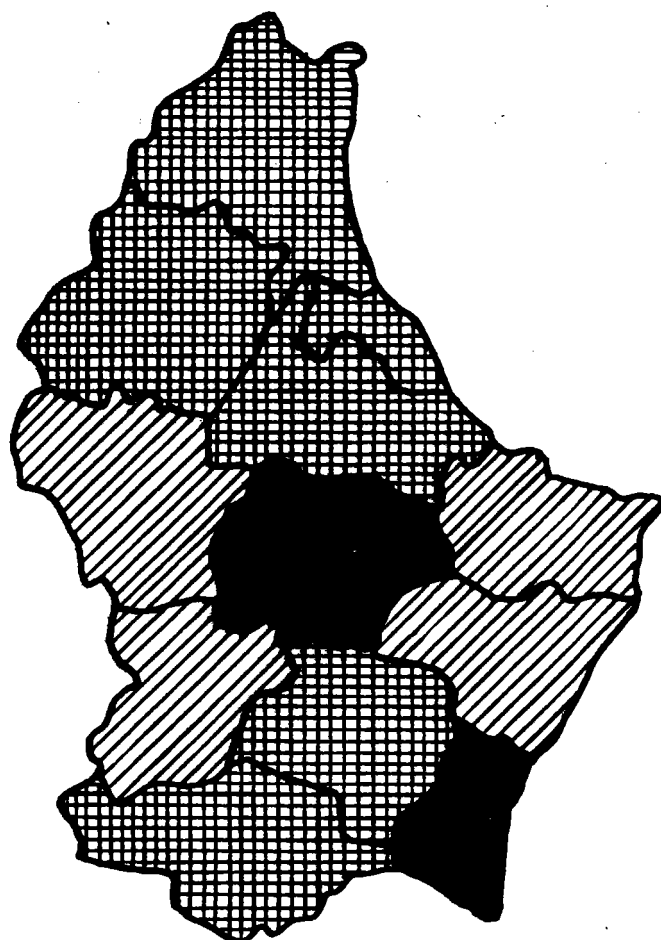


20 - 30 %

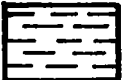


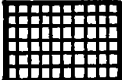
> 40 %


Carte 7 : Part des enfants italiens dans l'enseignement  
primaire et complémentaire du Luxembourg




 < 10 %

 10 - 20 %

 30 - 40 %

 20 - 30 %

 > 40 %

**Carte 8 : Part des enfants portugais dans l'enseignement primaire et complémentaire du Luxembourg**



régions du Luxembourg que leurs camarades italiens. Ils représentent plus de 20 % des enfants étrangers dans tous les cantons du Luxembourg. Ils dépassent 40 % dans les cantons de Mersch et de Remich.

Les enfants espagnols n'atteignent nulle part plus de 10 % des enfants étrangers. Ils ne dépassent 5 % que dans les cantons de Remich, de Vianden, de Luxembourg et de Grevenmacher. Leur part est inférieure à 1 % dans les cantons d'Esch/Alzette, d'Echternach, de Capellen, de Wiltz et de Clervaux.

Les enfants belges sont le mieux représentés dans les cantons voisins de la Belgique et dans le canton de Mersch. Dans ces cantons ils dépassent 10 % de l'ensemble des enfants étrangers.

Les enfants français sont le mieux représentés dans le canton d'Esch/Alzette, prolongement du bassin sidérurgique lorrain, et dans les cantons mosellans de Remich et de Grevenmacher.

D'une façon générale les enfants français sont assez uniformément répartis sur tout le territoire du Luxembourg. Leur part n'est inférieure à 5 % que dans les cantons de Rédange, Diekirch et Vianden.

Les enfants allemands sont bien représentés dans les cantons voisins de la frontière allemande: Echternach 23,2 %, Grevenmacher 19,2 %, Vianden 15,0 % de l'ensemble des enfants étrangers de ces cantons. Ils représentent moins de 5 % dans le canton d'Esch/Alzette, alors qu'au début du siècle ce furent les Allemands qui, avec les Italiens, constituèrent l'essentiel du contingent étranger dans cette région.

La part des enfants néerlandais est particulièrement élevée dans les cantons de l'Oesling ( Nord du Luxembourg), où leurs parents travaillent souvent la terre. Dans le canton de Clervaux la part des enfants néerlandais atteint presque le quart des enfants étrangers. Dans les cantons de Vianden, de Wiltz, de Rédange et d'Echternach leur part dépasse 10 % de l'ensemble des enfants étrangers. En revanche les enfants néerlandais sont très faiblement représentés dans les cantons de Luxembourg ( 0,8 % ) et d'Esch/Alzette ( 0,7 % ).

Les principales conclusions qu'on peut tirer de ces données sont :

- la concentration des enfants des pays voisins le long de leur frontière respective
- la répartition remarquablement équilibrée des enfants portugais sur tout le territoire du Luxembourg
- la concentration des enfants italiens dans les cantons du Sud ( Esch/Alzette, Capellen, Remich) et du Centre ( Luxembourg, Diekirch )

La représentation plus uniforme des Portugais par rapport à celle des Italiens, s'explique par la conjoncture existant au moment des différentes vagues d'immigration: Lorsque les Italiens ont immigré au Luxembourg, le besoin en main-d'oeuvre était pratiquement limité au bassin sidérurgique et, en moindre proportion, à la région de la capitale.

Les immigrants portugais ont trouvé une situation différente, dans la mesure où l'industrialisation plus diversifiée et l'évolution de la démographie autochtone jouant dans le même sens, l'économie luxembourgeoise avait besoin à ce moment-là de travailleurs étrangers dans toutes les régions du pays.

. . .

### 3) En République Fédérale d'Allemagne

En 1977 la part des enfants étrangers dans l'enseignement général était de 4,3 %.

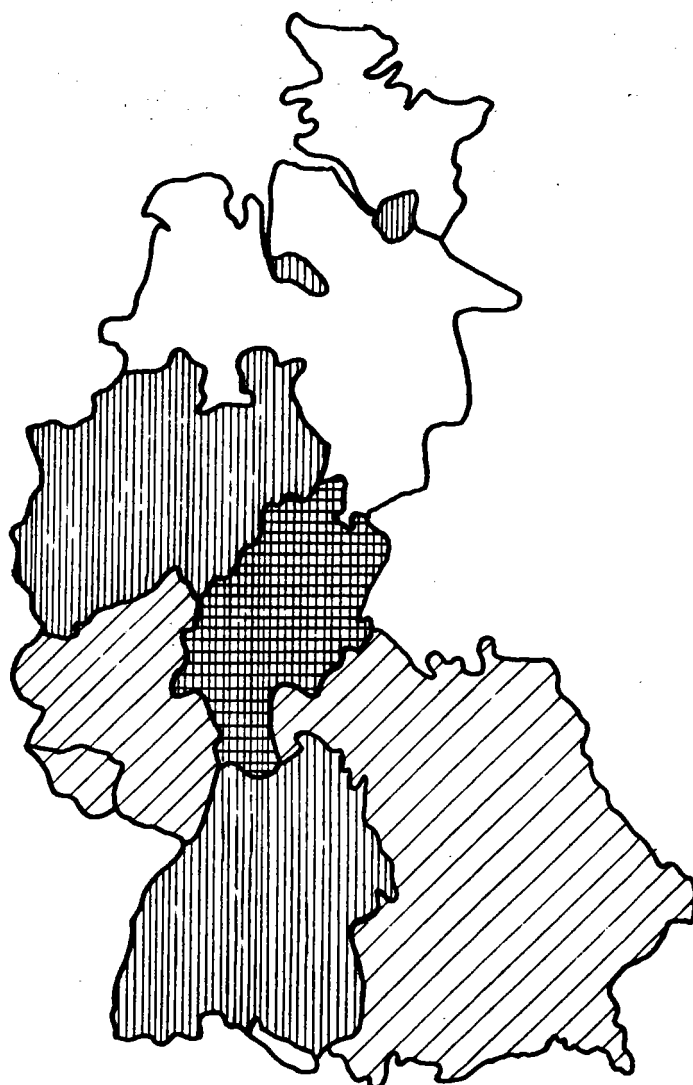
Schleswig-Holstein	1,6 %	Brême	4,7 %
Basse-Saxe	2,0	Hambourg	5,0
Rhénanie-Palatinat	2,4	Rhénanie-Westfalie	5,3
Sarre	2,5	Bade-Wurtemberg	6,0
Bavière	3,5	Hesse	6,1

Tableau 6 : Part des enfants étrangers en RFA

Le tableau 6 et la carte 9 montrent que la part des enfants étrangers en RFA est très différente d'un pays à l'autre.

Les plus fortes concentrations d'enfants étrangers se retrouvent dans les pays de l'axe rhénan ( Rhénanie-Westfalie, Hesse, Bade-Wurtemberg ) et dans les villes hanséatiques de Brême et de Hambourg. Tous les autres Länder restent en-dessous de la moyenne nationale. Les Länder territoriaux du Nord de la RFA ( Schleswig-Holstein et Basse-Saxe ) n'ont que peu d'enfants étrangers dans leurs écoles.

La proportion des enfants étrangers est - comme dans tous les pays industrialisés - beaucoup plus élevée dans les villes que dans les circonscriptions rurales. Elle atteint 13,3 % du total des enfants à Ludwigshafen, 14,2 % à Augsburg, 23,0 % à Francfort ...



0 - 2 %



4 - 6 %



2 - 4 %



> 6 %

Carte 9 : Part des enfants étrangers dans les Länder de la République Fédérale d'Allemagne

( Carte-témoin en annexe )

Il est étonnant de constater que les "Stadtstaaten" (Brême, Hambourg ) qui , au contraire des "Flächenstaaten", n'ont pas de régions à faible activité économique pour compenser la forte immigration des zones de concentration urbaine et industrielle, n'aient pas un pourcentage plus élevé d'enfants étrangers, d'autant plus que Hambourg est à la fois la plus grande ville et le premier centre industriel de la République Fédérale d'Allemagne. Mais le besoin en main-d'oeuvre y est compensé, en partie, par une très importante migration journalière au départ des pays voisins et par l'essaimage des entreprises en Basse-Saxe et au Schleswig-Holstein.

#### Les enfants des travailleurs immigrés (ETI)

83, 5 % des enfants étrangers en République Fédérale d'Allemagne sont des enfants de travailleurs immigrés appartenant aux nationalités suivantes: Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Turquie, Yougoslavie. Ceci ramène la part des ETI dans la population scolaire globale à 3,2 %. Là encore il y a de fortes divergences suivant les Länder.

Les plus forts pourcentages d'ETI se retrouvent dans les pays les plus industrialisés: Bade-Wurtemberg ( 87, 9 %), Rhénanie-Westfalie (85,4 %), Hesse (84,1 %);

Dans certains pays on peut déceler une importante immigration de voisinage du fait de leur position géographique. C'est le cas notamment du Schleswig-Holstein qui abrite une forte minorité danoise; de la Bavière ( Autrichiens ); de la Sarre ( Français ); de la Rhénanie-Westfalie ( Néerlandais ).

A Hambourg ( 76,7 % d'ETI seulement ), on ne trouve, en dehors des groupes étrangers traditionnels ( Turquie, Yougoslavie , .. ), aucune ethnie particulièrement importante en nombre, mais une foule de ressortissants de pays très variés et souvent fort lointains. 23,3 % d'enfants étrangers sans qu'une nationalité soit vraiment dominante, c'est l'expression même du caractère international du port de Hambourg.

#### La répartition des enfants des différentes nationalités

Les enfants italiens dominent largement en Sarre ( 66,0 % des enfants étrangers ). Ils sont, d'une façon générale, plus nombreux dans les Länder du Sud ( plus de 20 % au Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat ) que dans ceux du Nord, où ils finissent par représenter moins de 10 % des enfants étrangers ( Brême : 5,6 % ; Schleswig-Holstein : 4,7 % ). ( voir carte 10 )

La Sarre, devenue Bundesland en 1957 seulement, a une très importante colonie italienne, héritée de l'époque où elle avait des liens plus étroits avec la France ( 55,4 % d'Italiens dès 1961 ).

Les enfants grecs sont également mieux représentés dans les Länder du Sud ( Bade-Wurtemberg : 14,1 % ; Bavière : 14,5 % ). Leur part diminue régulièrement vers le Nord ( 6,0 % au Schleswig-Holstein ; 3,2 % à Brême ).

En Sarre les enfants grecs ne figurent pas comme groupe autonome dans les statistiques officielles. ( voir carte 11 )

Les enfants turcs constituent actuellement le contingent étranger de loin le plus important en RFA. Ils représentent partout plus de 27 % de l'effectif étranger, sauf en Sarre, place forte de l'immigration italienne, où on ne compte que 8,1 % d'enfants turcs. Leur impact se fait surtout sentir dans le Nord de la RFA ( Brême 56,7 % ; Schleswig-Holstein 48,8 % ) puis décroît lentement vers le Sud ( Hesse 29,6 % ; Bade-Wurtemberg 27,1 % ). ( voir carte 12 )

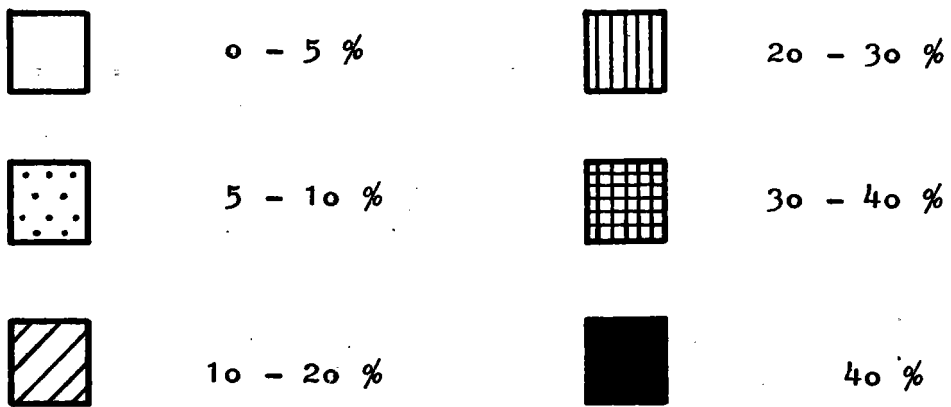
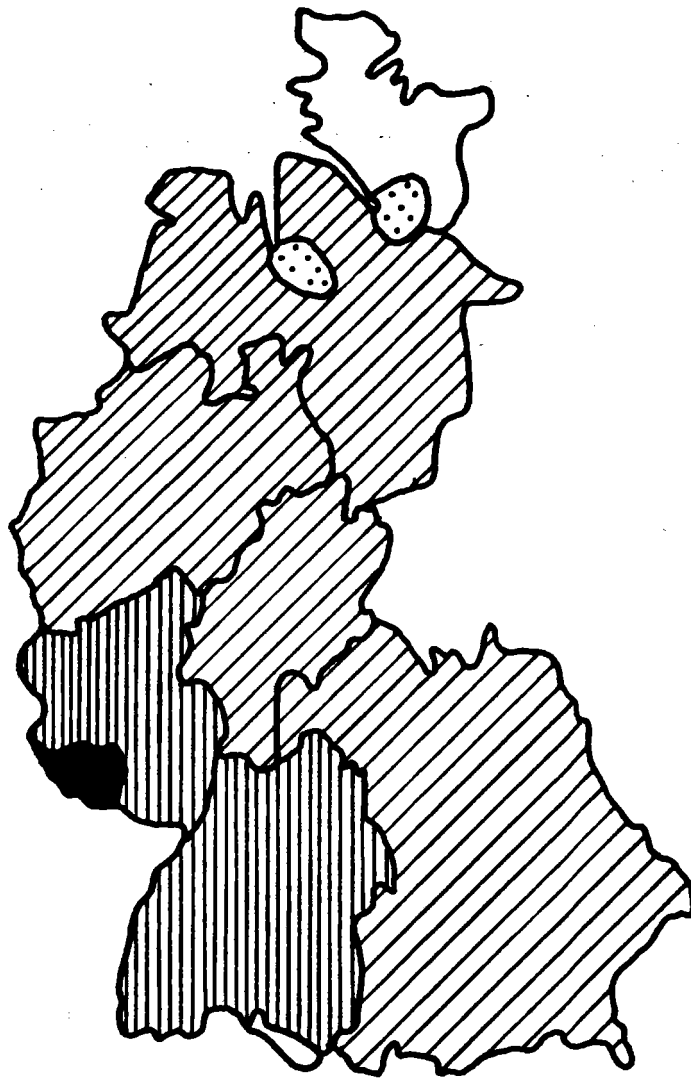
Les enfants yougoslaves sont mieux représentés dans le Sud de la RFA avec 10,9 % de l'effectif étranger en Bavière, 11 % au pays de Hesse, 15,5 % au Bade-Wurtemberg. Au Nord la part des enfants yougoslaves est partout inférieure à 10 %. ( voir carte 13 )

Les enfants espagnols sont faiblement représentés en RFA. Ils ne dépassent 10 % des enfants étrangers qu'au pays de Hesse ( 11,0 % ). Leur part est comprise entre 5 et 10 % en Rhénanie-Palatinat, en Rhénanie-Westfalie, en Basse-Saxe, à Hambourg, au Schleswig-Holstein et au Bade-Wurtemberg. Dans les autres Länder la part des enfants espagnols est inférieure à 5 %.

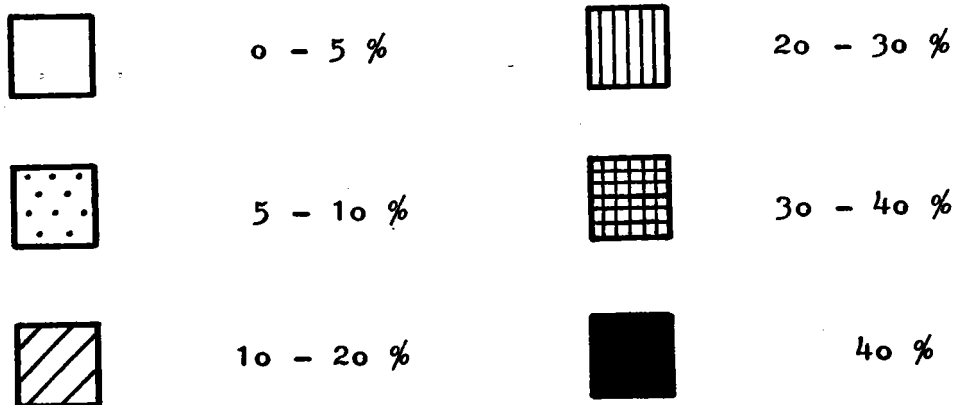
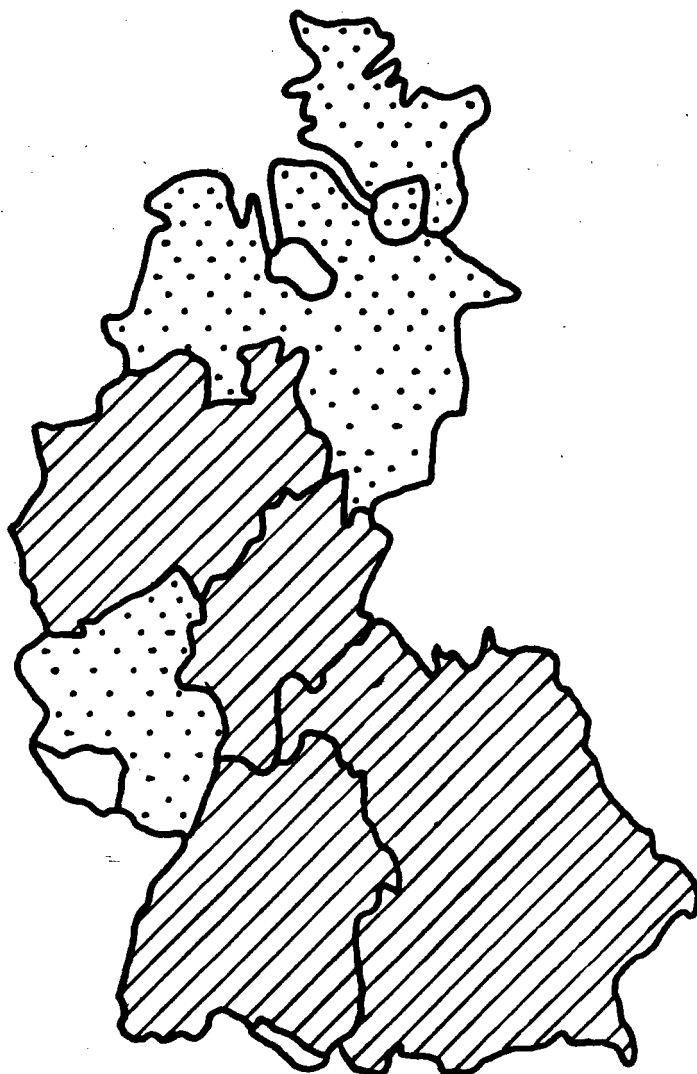
D'une manière générale, les enfants espagnols sont un peu mieux représentés dans les Länder du Nord de la RFA. Ils ne figurent pas comme groupe à part dans les statistiques sarroises.

Les enfants portugais sont peu nombreux dans les écoles de la RFA. Leur part ne dépasse nulle part 10 % de l'effectif étranger total. En Sarre et en Bavière les enfants portugais ne sont pas relevés à part dans les statistiques scolaires. Ils sont le mieux représentés à Brême (7,6 %) et à Hambourg (9,2 %). Leur part est plus élevée dans les Länder du Nord de la RFA que dans ceux du Sud ( Hesse 3,3 % ; Bade-Wurtemberg 2,8 % ).

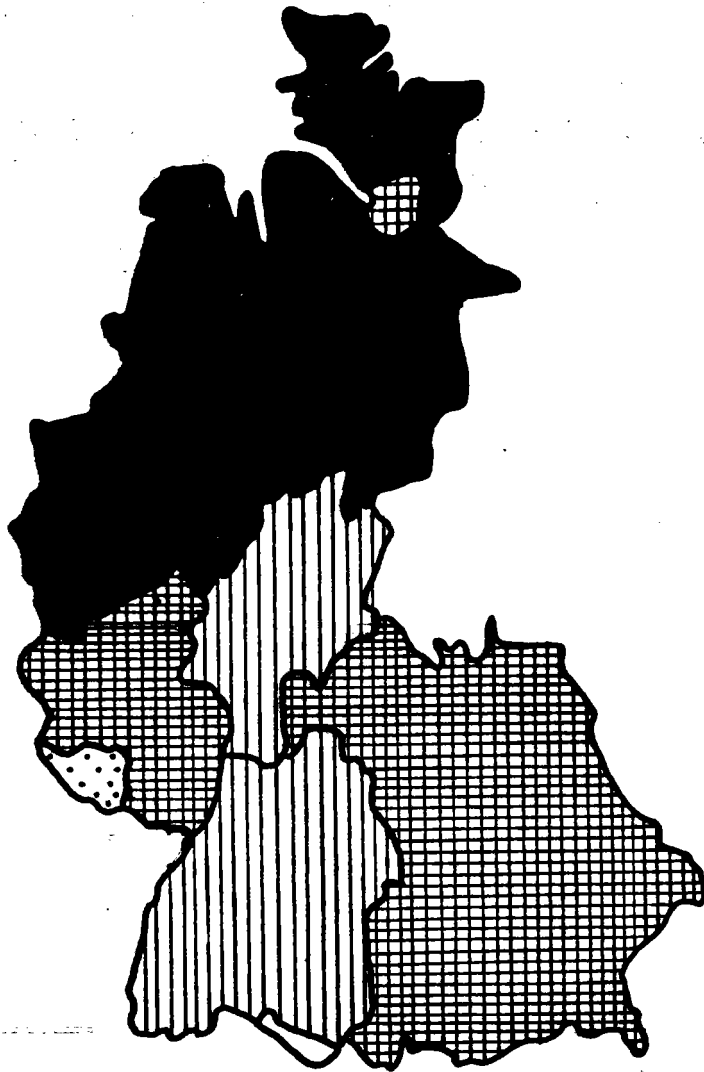




Carte 10 : Part des enfants italiens en RFA



**Carte 11 : Part des enfants grecs en RFA**



0 - 5 %



20 - 30 %



5 - 10 %



30 - 40 %

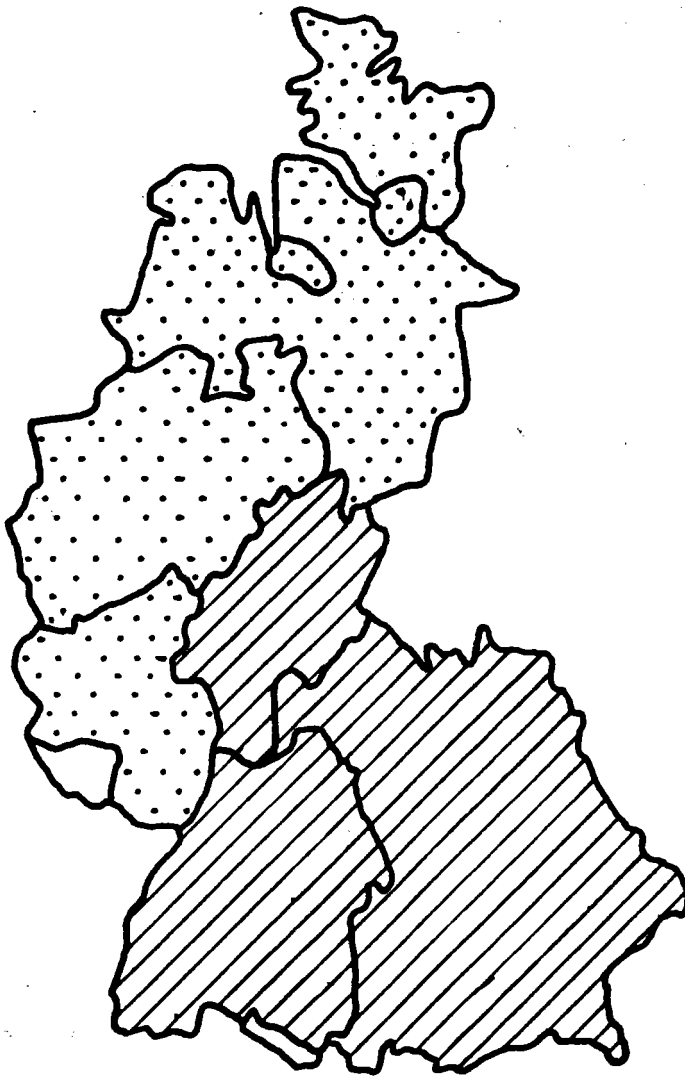


10 - 20 %



40 %

Carte 12 : Part des enfants turcs en RFA



0 - 5 %



20 - 30 %



5 - 10 %



30 - 40 %



10 - 20 %



40 %

Carte 13 : Part des enfants yougoslaves en RFA

### Chapitre III : Les enfants étrangers dans les villes

#### et dans les campagnes

Les moyennes régionales étudiées au chapitre précédent ne reflètent qu'imparfaitement l'impact des enfants étrangers sur les différentes écoles, puisque ces enfants ne sont pas répartis d'une manière uniforme.

Les statistiques de tous les pays ne permettent pas pourtant de faire la différence entre enfants scolarisés en milieu urbain ou rural. Certains Länder de la République Fédérale d'Allemagne ont publié des statistiques où sont relevés à part les enfants inscrits dans les classes des villes et des "Landkreise". Nous allons essayer de dégager de ces chiffres les principales caractéristiques de la répartition des enfants des travailleurs immigrés sur les villes et les campagnes.

Nous choisirons à ce sujet un pays à forte immigration, celui de Hesse, un pays à immigration d'importance moyenne, la Bavière, et un pays à faible immigration, la Rhénanie-Palatinat.

Le tableau 7 montre que les enfants étrangers sont largement mieux représentés dans les villes que dans les "Landkreise". Ce n'est que dans les districts administratifs de Coblenche et de Trêves que le rapport des enfants étrangers en ville et à la campagne est

	Villes	Landkreise
Hesse		
Rb Kassel (1)	11,3 %	2,1 %
Rb Darmstadt	15,7	5,9
Bavière		
Haute-Bavière	10,7	2,2
Basse-Bavière	2,1	0,6
Haut-Palatinat	2,5	0,6
Haute-Franconie	6,0	1,7
Moyenne-Franconie	11,2	2,6
Basse-Franconie	6,5	2,2
Souabe	10,8	3,4
Rhénanie-Palatinat		
Rb Koblenz	1,9	2,2
Rb Trier	0,3	0,3
Rb Rheinhessen-Pfalz	6,9	2,2

**Tableau 7 : Part des enfants des travailleurs immigrés dans les villes et les Landkreise de Hesse, de Bavière et de la Rhénanie-Palatinat, par rapport à l'ensemble des enfants.**

---

(1) Rb = Regierungsbezirk= district administratif

égal ou inférieur à 1 .

Il existe néanmoins de fortes différences entre les autres districts administratifs. Ainsi avec quelque 2 % d'ETI dans les " Landkreise " de Haute-Bavière, de Basse-Franconie, du district administratif de Coblenche et de celui de Kassel, on trouve dans les villes correspondantes 10,7 %, 6,5 %, 1,9 %, 11,3 % d'ETI par rapport à l'ensemble des enfants.

Nous allons essayer de voir par la suite, dans quelle mesure l'activité économique et l'importance numérique des villes influencent le mouvement d'immigration des étrangers et, subsidiairement, quelle est la répartition des enfants des différentes nationalités sur les villes et les campagnes.

### L'influence de la structure économique des villes

#### Hesse

Le district administratif de Kassel est un peu à l'écart, entre la principale zone industrielle de la RFA, celle du Rhin et du "Rhein-Main-Gebiet", et la frontière de la RDA. L'écart entre la part des ETI dans les "Landkreise" et dans les villes est néanmoins très important. Il est dû au fait que Kassel est la seule ville de ce district n'appartenant pas administrativement à un "Landkreis", et que c'est à la fois une importante ville industrielle et le centre administratif de cette région. L'absence de données plus détaillées en ce qui concerne des villes moyennes ne permet pas de généraliser les différences constatées.

Le district administratif de Darmstadt regroupe la majeure partie de la deuxième région industrielle de la RFA, celle du Rhein-Main-Gebiet, avec des villes importantes comme Francfort/Offenbach, Wiesbaden, Darmstadt. Cela se traduit par un pourcentage très élevé d'enfants étrangers dans ces villes. La forte part des étrangers dans les "Landkreise" eux-mêmes est due au fait que ces villes ne font que dominer une campagne à la fois fortement urbanisée et hautement industrialisée.

### Bavière

La Bavière comprend deux régions économiques fort divergentes :

- une région plus fortement industrialisée  
.....

qui monte de la frontière autrichienne vers la Hesse. Elle englobe les districts administratifs de

- . Haute-Bavière ( Munich 11,1 % d'ETI;  
Ingolstadt, en plein développement  
grâce au pétrole avec 8,7 % d'ETI )
- . Souabe ( Augsburg 13,2 %; Kempten 8,3 % d'ETI )
- . Moyenne-Franconie ( Fürth 12,6 % d'ETI;  
Erlangen 5,3 % et surtout  
Nuremberg, centre industriel  
de premier ordre avec 13,2 %  
d'ETI )
- . Basse-Franconie ( Schweinfurt et Aschaffenburg,  
les centres industriels de la  
vallée du Main, avec 10,8 et  
8,2 % d'ETI )



Dans toute cette région la part des ETI dans les "Landkreise" varie entre 2,2 et 3,4 %, alors qu'elle dépasse le plus souvent 10 % dans les villes. Ce sont donc bien les villes les plus industrialisées qui attirent de préférence la main-d'oeuvre étrangère.

- une région à activité économique plus réduite, .....  
acculée au triangle formé par les frontières de la Tchécoslovaquie et de la RDA. Cette région comprend les districts administratifs de Basse-Bavière, du Haut-Palatinate et de la Haute-Franconie.

Dans cette région les "Landkreise" ont de faibles pourcentages d'ETI ( 0,6 - 1,7 % ). Les proportions d'ETI dans les villes de ces districts restent en-dessous de la moyenne du Land avec 2,5 % d'ETI en Haut-Palatinate et 2,1 % seulement en Basse-Bavière. Elles remontent néanmoins à 6,0 % en Haute-Franconie où on retrouve des villes à forte proportion d'ETI comme Hof, centre d'industrie textile ( 10,4 % d'ETI ) et Coburg, centre de la céramique ( 5,5 % ).

L'affluence de la main-d'oeuvre étrangère n'est donc pas immédiatement liée au phénomène urbain, mais demande en plus une structure économique à dominante industrielle.

### Rhénanie-Palatinate

Le district administratif de Trèves, ville de la vallée de la Moselle au milieu des régions rurales de l'Eifel et du Hunsrück, est une ville très peu industrialisée. La faiblesse générale de l'industrie dans cette région et un important exode rural ne

permettent guère l'installation de nombreux étrangers dans cette région. Aussi la part des ETI avec 0,3 % en ville comme à la campagne est très faible. Il est frappant de constater que la largeur d'un fleuve sépare cette région d'une autre - le Luxembourg - où le pourcentage des enfants étrangers est de l'ordre de 30 %.

Dans le district administratif de Coblenze le pourcentage des ETI est légèrement supérieur dans les Landkreise. Mais comme on ne dispose que d'une seule ville - celle de Coblenze - pour comparer, on ne peut pas en conclure à une faiblesse générale de l'immigration dans les villes de ce district. D'autant moins que le "Landkreis" de Neuwied avec la ville de Neuwied (métallurgie) a 3,0 % d'ETI; le pourcentage des ETI dans la ville elle-même est certainement encore beaucoup plus élevé.

Le district de "Rhein Hessen-Pfalz" comprend la région très industrialisée de la rive gauche du Rhin avec des villes comme Ludwigshafen ( 12,6 % d'ETI ), Frankenthal ( 8,5 % ), Worms ( 6,1 % ), Mainz ( 8,4 % d'ETI ). Dans le même district on trouve également une région à activité économique plus faible, celle du "Pfälzer Wald" avec des villes comme Pirmasens ( 0,9 % d'ETI ), Zweibrücken ( 1,3 % d'ETI ), Landau ( 1,2 % d'ETI ).

L'influence de la grandeur des villes

villes inférieures à 50 000 habitants		villes de 50 000 à 150 000 habitants		villes supérieures à 150 000 habitants	
Hesse					
		Darmstadt	11,8	Wiesbaden	12,8
		Kassel	12,2	Francfort	23,0
		Offenbach	23,1		
Rhénanie-Palatinat					
Frankenthal	9,1	Trèves	1,1	Ludwigshafen	13,3
Landau	1,7	Coblence	2,5	Mainz	9,4
Speyer	5,9	Kaiserlautern	6,9		
Zweibrücken	2,1	Neustadt	3,9		
		Pirmasens	1,9		
		Worms	6,7		
Bavière					
Rosenheim	8,0	Landshut	5,3	Augsbourg	14,2
Straubing	1,2	Bamberg	5,7	Munich	13,2
Passau	2,4	Bayreuth	4,5	Nuremberg	14,1
Weiden	2,5	Hof	11,2		
Amberg	3,9	Schweinfurt	11,6		
Coburg	6,2	Aschaffenburg	9,0		
Ansbach	3,6	Kempton	9,1		
Kaufbeuren	6,2	Ingolstadt	9,7		
Schwabach	5,5	Regensburg	3,3		
Memmingen	7,7	Fürth	13,7		
		Erlangen	8,5		
		Würzburg	3,5		

Tableau 8 : Part des enfants étrangers dans les villes de Hesse, de Bavière et de la Rhénanie-Palatinat, classées suivant leur nombre d'habitants.

Le tableau 8 montre que les villes de même ordre de grandeur peuvent présenter des pourcentages d'enfants étrangers très divergents. Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce chapitre, c'est le degré d'industrialisation qui influence le plus fortement le nombre des travailleurs étrangers dans les villes.

A l'intérieur d'une région économique homogène sur le plan de l'activité économique, il apparaît cependant que la proportion des étrangers dans les villes augmente en même temps que le nombre des habitants. ( voir tableau 9 )

Villes de	- 50 000	50 - 150 000	+ 150 000
Bavière: région industrialisée (1)	6,2 %	9,3 %	13,8 %
Bavière: région peu industrialisée (2)	3,2	6,7	-
Hesse	-	12,0	17,9
Rhénanie-Palatinat: région industrialisée (3)		7,2 (5)	11,4
Rhénanie-Palatinat: région peu industrialisée (4)	1,9	3,3	-

Tableau 9 : Part des enfants étrangers dans les villes de Hesse, de Bavière et de Rhénanie-Palatinat, classées suivant les régions économiques et le nombre d'habitants

- 
- (1) Haute-Bavière, Souabe, Moyenne-Franconie, Basse-Franconie
  - (2) Haut-Palatinat, Basse-Bavière, Haute-Franconie
  - (3) Vallée du Rhin
  - (4) Districts de Coblenche, de Trêves et Pfälzer Wald
  - (5) Villes inférieures à 150 000 habitants

Les ETI des différentes nationalités dans  
les villes et dans les "Landkreise"

	Bavière		Hesse		Rhénanie-Palatinat	
	V	L	V	L	V	L
Espagne	57 %	43 %	49 %	51 %	35 %	65 %
Grèce	77	23	59	41	79	21
Italie	53	47	49	51	64	36
Portugal	55	45	53	47	63	37
Turquie	50	50	41	59	30	70
Yougoslavie	63	37	57	43	51	49
	V	L	V	L	V	L

Tableau 10 : Part des ETI des différentes nationalités  
dans les villes et dans les "Landkreise"  
de Hesse, de Bavière et de Rhénanie-Palatinat.

Les enfants espagnols, grecs, italiens, portugais et yougoslaves sont, avec quelques exceptions, plus nombreux dans les villes que dans les campagnes. Les enfants turcs, au contraire, sont mieux représentés dans les "Landkreise" que dans les villes. Ils ont en plus, sur les six nationalités étudiées, la plus forte part dans les "Landkreise" des 3 Länder.

Il n'est pas exclu que le hasard des répartitions entre pour quelque chose dans l'explication de ce phénomène. On ne peut pas exclure non plus que d'éventuels phénomènes sociaux, comme la reconstitution plus précoce des familles dans les campagnes, en expliquent une partie.

Nous aimerions voir dans ce phénomène, cependant, une tendance que nous avons retrouvé déjà à plusieurs reprises. C'est que l'immigration actuelle n'est plus liée exclusivement aux régions fortement urbanisées et hautement industrialisées - bien que ce lien reste encore largement prépondérant, comme nous venons de le constater - . L'immigration au contraire s'étend de plus en plus à toutes les régions. C'est là évidemment la conséquence d'une évolution démographique et sociale propre aux pays d'accueil. A tel point qu'on admet plus ou moins ouvertement en RFA que certains emplois ne sont même plus assumés par des travailleurs immigrés et que les employeurs font de plus en plus appel aux immigrés illégaux pour les tâches en question.

Or en RFA l'immigration turque n'est pas seulement la plus récente, c'est aussi la plus dynamique et la mieux soutenue ( voir le chapitre II,3 ). C'est donc à travers les chiffres des immigrants turcs qu'on peut saisir en premier lieu la nouvelle tendance. Et ceci parce qu'ils sont plus nombreux dans les campagnes qu'en ville et qu'ils immigrent massivement dans les Länder à plus faible activité économique comme la Basse-Saxe ou le Schleswig-Holstein.

. . .

## Chapitre IV : La scolarisation des enfants étrangers

### 1) La structure de l'enseignement en France

En France l'obligation scolaire s'étend jusqu'à l'âge de 16 ans.

L'école maternelle accueille les enfants de 2 à 6 ans.

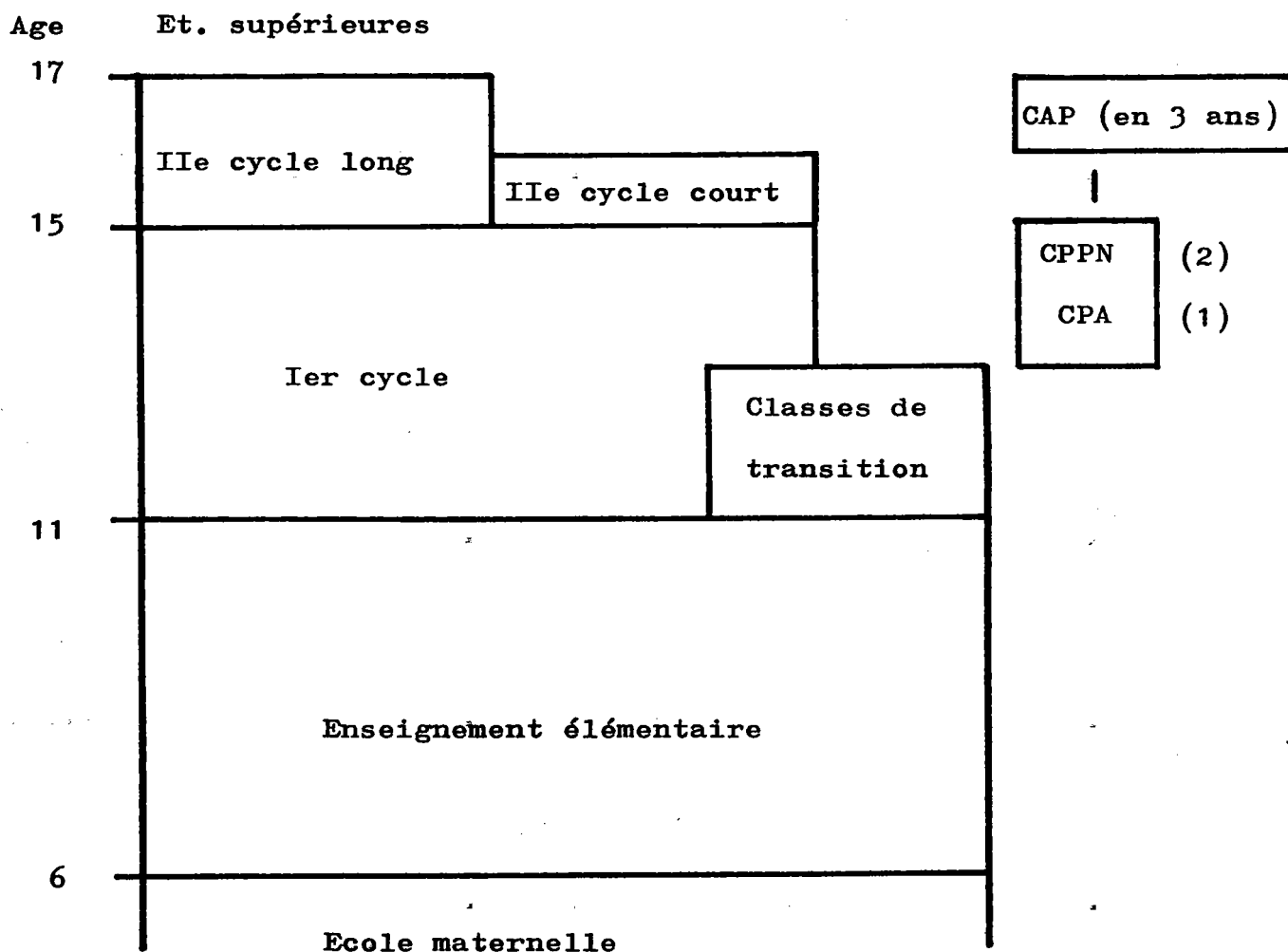


Figure 2 : La structure de l'enseignement en France

(1) CPA = Classe préparatoire à l'apprentissage

(2) CPPN = Classe préprofessionnelle de niveau

L'enseignement élémentaire s'étend sur 5 années et regroupe tous les enfants. Il comprend une année de cours préparatoire, deux années de cours élémentaire et deux années de cours moyen. Des classes spéciales recueillent les enfants présentant des difficultés d'apprentissage.

L'enseignement de premier cycle est conçu comme cycle d'observation et d'orientation. Il regroupe trois sections: une section de type lycée, une section de type enseignement moyen et une section du type enseignement de soutien. Cette troisième section comprend les classes de transition qui recueillent les élèves de l'enseignement élémentaire ne pouvant pas entrer dans une classe de type lycée ou enseignement moyen.

Les classes de fin d'études sont en voie de disparition.

La loi sur l'enseignement technologique permet aux enfants sortant des classes de transition et qui n'ont pas réussi à obtenir les connaissances nécessaires pour aborder directement la préparation au CAP ( certificat d'aptitude professionnelle ), d'entrer à 14 ans dans une classe préparatoire ( CPA ) ou, à 15 ans, d'entrer dans une classe préprofessionnelle de niveau ( CPPN ) pouvant conduire ultérieurement à un CEP ( certificat d'éducation professionnelle ).

L'enseignement de deuxième cycle comprend un enseignement long permettant l'accès aux études supérieures et un enseignement court à caractère professionnel.

On appelle enseignement du premier degré l'ensemble des classes préscolaires, primaires et spéciales. Le premier et le deuxième cycle réunis constituent le second degré.



## 2) La scolarisation des enfants étrangers en France

En 1977-78, 864 360 enfants étrangers fréquentaient les classes du premier et du second degré en France, ce qui correspond à 7,0 % de la population scolaire totale.

Dans le premier degré se trouvaient 619 333 enfants étrangers, soit 8,4 % de l'ensemble des enfants du premier degré.

Les principaux groupes d'ETI en France sont les Nord-Africains ( Algériens, Marocains, Tunisiens ), les Espagnols, les Italiens, les Portugais, les Yougoslaves et les enfants des ressortissants des pays de l'Afrique Noire.

Les enfants nord-africains représentent 42,2 % de l'ensemble des enfants étrangers du premier et du second degré. C'est le groupe étranger le plus important en France. 30,2 % des enfants étrangers sont originaires de l'Algérie, 8,3 % viennent du Maroc et 3,7 % de la Tunisie.

Le deuxième groupe est constitué par les enfants portugais qui, en dépit d'une immigration relativement récente, représentent déjà 26,6 % des enfants étrangers. Viennent ensuite les enfants espagnols ( 10,9 % ), les enfants italiens ( 8,2 % ), les enfants yougoslaves ( 1,7 % ) et les enfants originaires des pays de l'Afrique Noire ( 1,4 % ).

Les enfants des travailleurs immigrés représentent 91,0 % de l'ensemble des enfants étrangers dans le premier et le second degré et 91,8 % des enfants étrangers dans les classes de l'enseignement élémentaire. Ces

pourcentages sont plus élevés qu'au Luxembourg et dans les Länder de la RFA.

Un peu moins de 47 000 enfants étrangers ont fréquenté les classes de l'enseignement privé, ce qui correspond à 5,4 % de l'ensemble des enfants étrangers. Les parts des enfants espagnols, italiens et portugais sont très proches de cette valeur moyenne ( 5,9 ; 5,5 ; et 5,6 % ). Les enfants nord-africains et yougoslaves restent en-dessous de cette moyenne ( Algériens 3,5 %, Marocains 3,2 %, Tunisiens 3,6 %, Yougoslaves 4,1 % ), alors que les enfants nord-africains la dépassent très largement avec 17,0 % de leur effectif dans l'enseignement privé. Cette surabondance des enfants nord-africains dans l'enseignement privé reflète indirectement la disparité qui existe à l'intérieur du groupe des Nord-Africains. Ce groupe se compose d'un côté d'enfants de travailleurs immigrés, mais aussi d'enfants dont les parents appartiennent à une catégorie socio-professionnelle élevée et qui envoient traditionnellement leurs enfants dans les écoles françaises. Il est vrai que cette disparité existe dans tous les groupes et particulièrement dans ceux qui ont eu des liens traditionnels étroits avec la France, mais devant la faiblesse générale de l'immigration nord-africaine, la proportion d'enfants privilégiés prend une plus grande importance.

Si la part des enfants étrangers était de 5,4 % dans l'enseignement privé total et de 4,2 % seulement dans l'enseignement privé primaire, elle devient beaucoup plus importante dans le second cycle: 15,7 % des enfants du deuxième cycle long sont inscrits dans des écoles privés. La part des enfants européens reste relativement modeste, avec des valeurs proches de 7 %, alors que celle des enfants africains augmente

considérablement: Algériens 12,3 %; Tunisiens 18,6 %; Marocains 23,2 % et Africains Noirs 45,2 %!

L'évolution récente est caractérisée par une augmentation de 7 % de l'effectif étranger dans le premier et le deuxième cycle par rapport à 1976/77.

Cette évolution est différente selon les nationalités: Les parts des enfants italiens et espagnols ont diminué de quelque 7% chacune, alors que le nombre des enfants nord-africains, portugais et yougoslaves a augmenté d'un peu plus de 9 % par rapport à 1976/77 (1). Les enfants en provenance d'Afrique Noire sont en progrès de 26 %.

L'évolution traduit les tendances générales de l'immigration du travail en France (2).

L'impact des enfants étrangers sur les différents ordres d'enseignement est inégal en 1977/78:

Dans l'enseignement préscolaire se trouvaient 213 792 enfants étrangers, soit 8,3 % de l'effectif total. La part des ETI était de 7,6 %.

387 639 enfants étrangers fréquentaient les classes de l'enseignement primaire, ce qui correspond à 8,4 % des enfants inscrits dans cet ordre d'enseignement ( 7,8 % d'ETI ).

Les classes spéciales regroupaient 17 020 enfants étrangers, soit 11,8 % du total. La part des ETI y était de 11,1 %. Elle est nettement plus élevée que dans l'enseignement primaire "normal".

---

(1) Espagne - 7,3 %; Italie - 7,6 %; Portugais + 9,1 %; Yougoslaves + 9,6 %; Nord-Africains + 9,7 % .

(2) Wisniewski J. 1978

164 194 enfants étrangers fréquentaient une classe du premier cycle, soit 5,2 % du total. La part des ETI dans le premier cycle était de 4,8 %.

54 782 enfants étrangers étaient inscrits dans le deuxième cycle court et 26 051 dans le deuxième cycle long, ce qui correspond à 7,2 % d'enfants étrangers ( 7,0 % d'ETI ) dans le premier et à 2,5 % ( 1,9 % d'ETI ) dans le second.

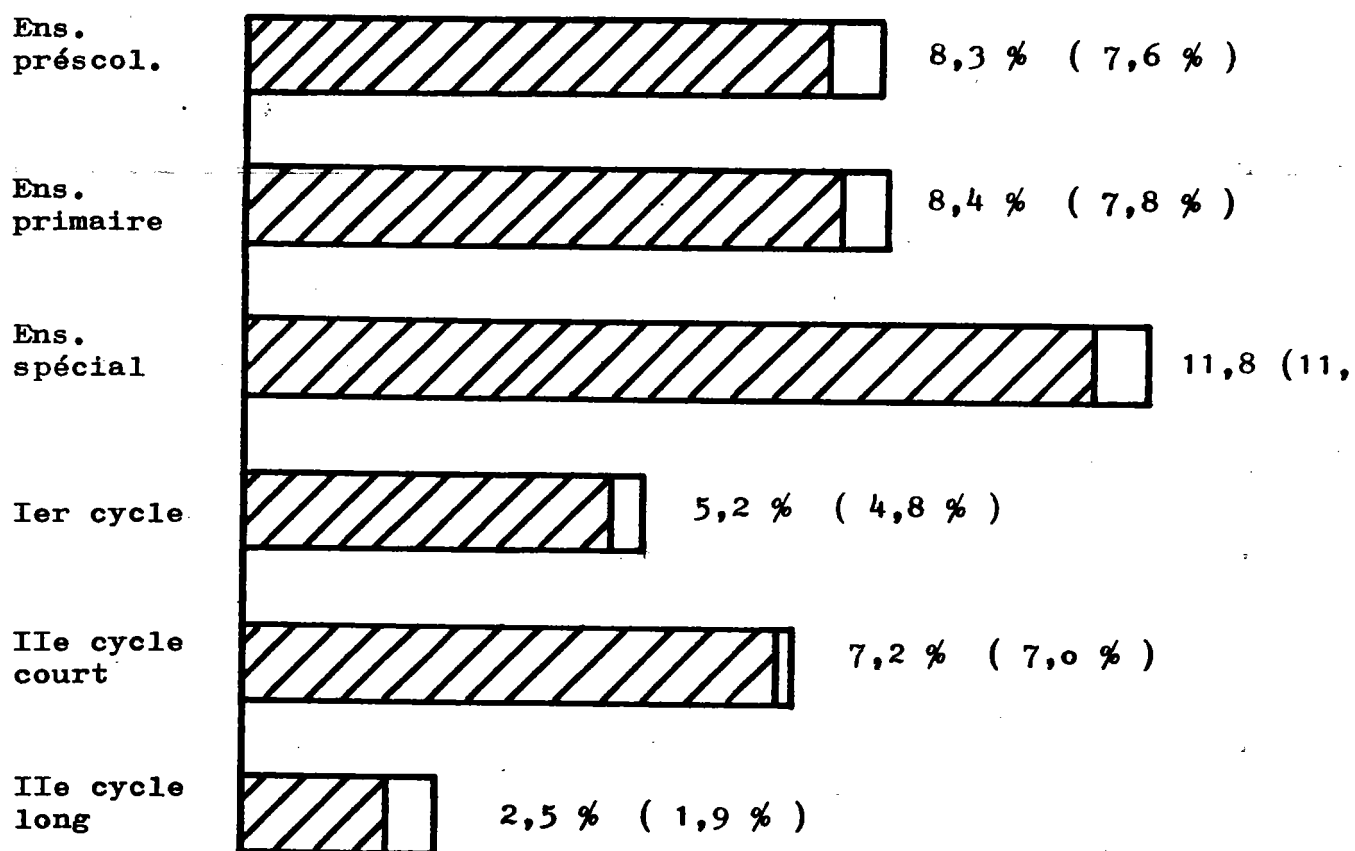


Figure 3 : L'impact des enfants étrangers sur les différents ordres d'enseignement en France



### 3) La structure de l'enseignement au Luxembourg

Au Luxembourg l'obligation scolaire est de neuf années et débute à l'âge de six ans.

L'école maternelle accepte les enfants à partir de 4 ans. A partir de 5 ans la fréquentation de l'école maternelle est obligatoire.

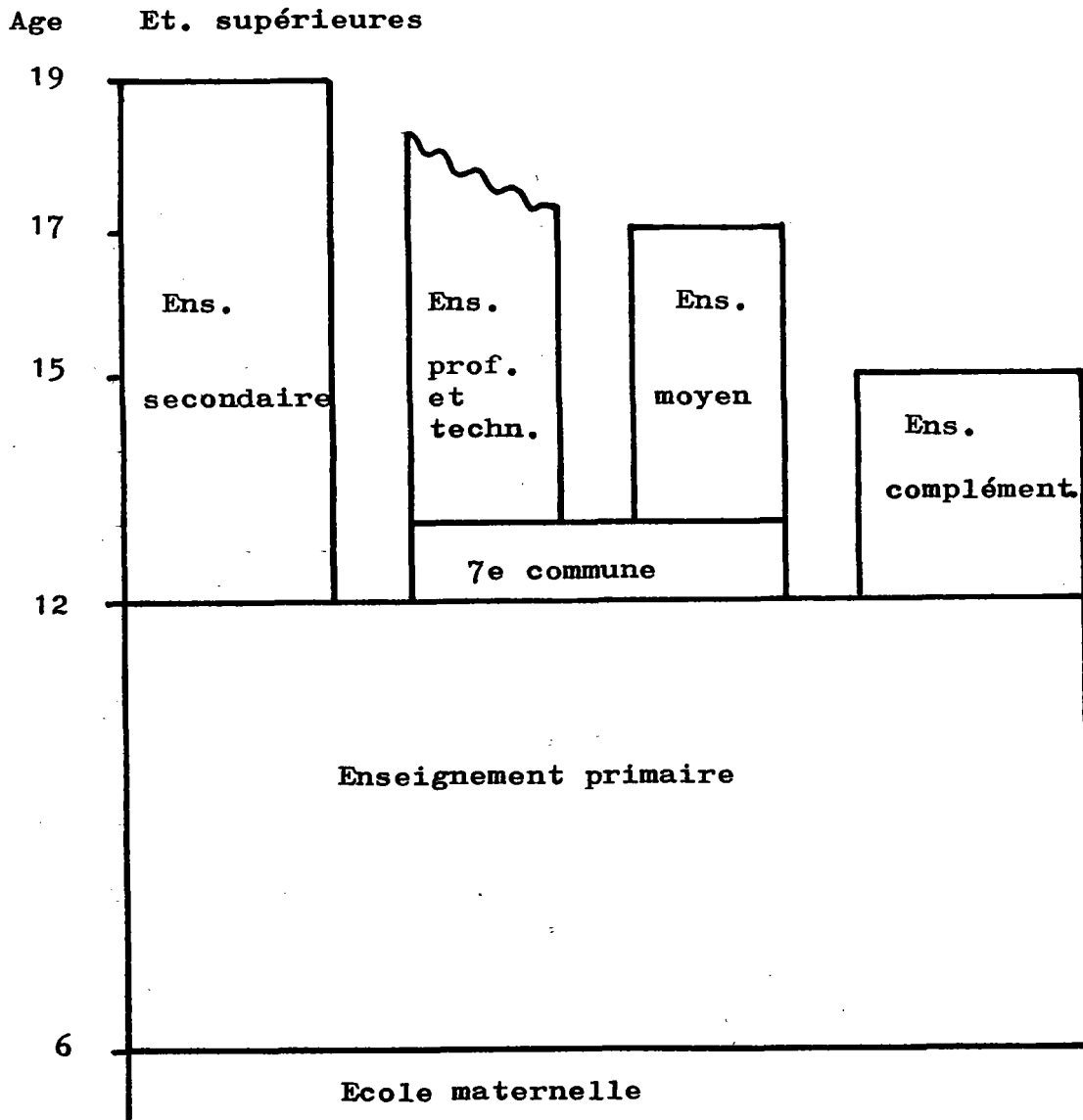


Figure 4 : La structure de l'enseignement au Luxembourg

L'enseignement primaire comporte 6 années d'études. Il est commun à tous les enfants.

Des classes spéciales recueillent les enfants qui présentent des difficultés majeures d'apprentissage.

L'enseignement complémentaire regroupe les enfants qui, après la sixième année d'études primaires, n'ont pas pu entrer dans une classe commune ou d'orientation ( examen d'admission ).

Des classes de fin d'études prennent en charge les enfants qui n'arrivent pas à suivre avec profit les cours des classes complémentaires.

L'enseignement technique et professionnel (1), d'une durée variable selon la profession choisie, confère une formation de type artisanal.

L'enseignement moyen s'étend sur 5 ans et confère une formation professionnelle de niveau moyen.

La première année d'études est commune à l'enseignement moyen et professionnel ( septième commune ).

L'enseignement secondaire comprend sept années d'études et prépare les élèves aux études supérieures. La septième d'orientation regroupe les élèves de toutes les sections.

La création d'un premier cycle intégré de l'enseignement postprimaire a été entreprise dans plusieurs centres d'enseignement.

---

(1) En 1979 une loi sur l'organisation de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire technique est intervenue.

#### 4) La scolarisation des enfants étrangers au Luxembourg

Le Luxembourg est de tous les pays d'Europe, celui qui a la plus forte proportion d'enfants étrangers dans ses écoles. Sur 54 354 élèves fréquentant une école luxembourgeoise, 13 489 sont des étrangers ce qui correspond à 24,8 % de l'effectif total.

La part des enfants étrangers dans l'enseignement primaire et complémentaire, c'est-à-dire dans l'enseignement obligatoire, était en 1977/78 de 30,3 %.

Toutefois 64,5 % seulement des enfants étrangers sont des enfants de travailleurs immigrés au sens restreint du terme ( contre 91,0 % en France et 83,5 % en République Fédérale d'Allemagne ). Ceci ramène le pourcentage des ETI fréquentant une école luxembourgeoise à 16,0 % et celui des ETI fréquentant l'enseignement obligatoire à 20,8 %.

Les 35,5 % d'enfants étrangers qui ne sont pas originaires d'un pays d'Europe méridionale se répartissent de la façon suivante: 9,3 % d'Allemands, 9,6 % de Français, 5,6 % de Belges, 3,5 % de Néerlandais et 7,5 % de ressortissants d'autres pays.

Le contingent des ETI est constitué à raison de 47,3 % par les Italiens, de 47,1 % par les Portugais et de 5,6 % seulement par les Espagnols.

L'évolution récente des effectifs étrangers dans les écoles luxembourgeoises est spectaculaire.

Le nombre des enfants étrangers dans l'enseignement obligatoire est passé de 5538 en 1967 à 10 176 en 1976/77, c'est-à-dire qu'il a presque doublé en 10 ans.

Nous reviendrons plus loin en détail sur l'évolution récente du nombre des enfants étrangers dans les écoles luxembourgeoises.

La part des enfants étrangers dans l'enseignement privé était de 2,4 %, celle des ETI de 1,8 % ( contre 8,1 % pour les enfants luxembourgeois ). Les enfants italiens, avec 2,8 % de leur effectif dans l'enseignement privé, étaient mieux représentés que l'ensemble des enfants étrangers, alors que les enfants portugais avec 0,7 % étaient beaucoup moins bien représentés.

On retrouve les mêmes résultats dans l'enseignement professionnel et moyen.

Dans l'enseignement secondaire privé la part des enfants étrangers était de 3,5 %. Les enfants luxembourgeois n'y étaient représentés que par 3,0 % de leur effectif. Les Italiens envoyaient 2,3 % de leurs enfants dans l'enseignement secondaire privé, alors qu'on n'y dénombrait aucun enfant portugais. Il est vrai que ces pourcentages se rapportent à des effectifs réduits et n'ont qu'une valeur relative.

La part des enfants étrangers en 1977/78 dépasse 10 % dans tous les ordres d'enseignement à l'exception de l'enseignement secondaire. Elle est particulièrement élevée dans l'enseignement primaire et complémentaire et atteint des valeurs extravagantes dans l'enseignement spécial.

Dans l'enseignement primaire proprement dit se trouvaient 28,5 % d'enfants étrangers et 18,9 % d'ETI.

Dans l'enseignement spécial il y avait 55,8 % d'enfants étrangers et 48,3 % d'ETI !



Dans l'enseignement complémentaire la part des enfants étrangers était de 32,7 % contre 23,1 % pour les ETI.

L'enseignement moyen et professionnel regroupait 19,5 % d'enfants étrangers contre 10,6 % d'ETI, et l'enseignement secondaire 8,8 % d'enfants étrangers et 3,2 % d'ETI.

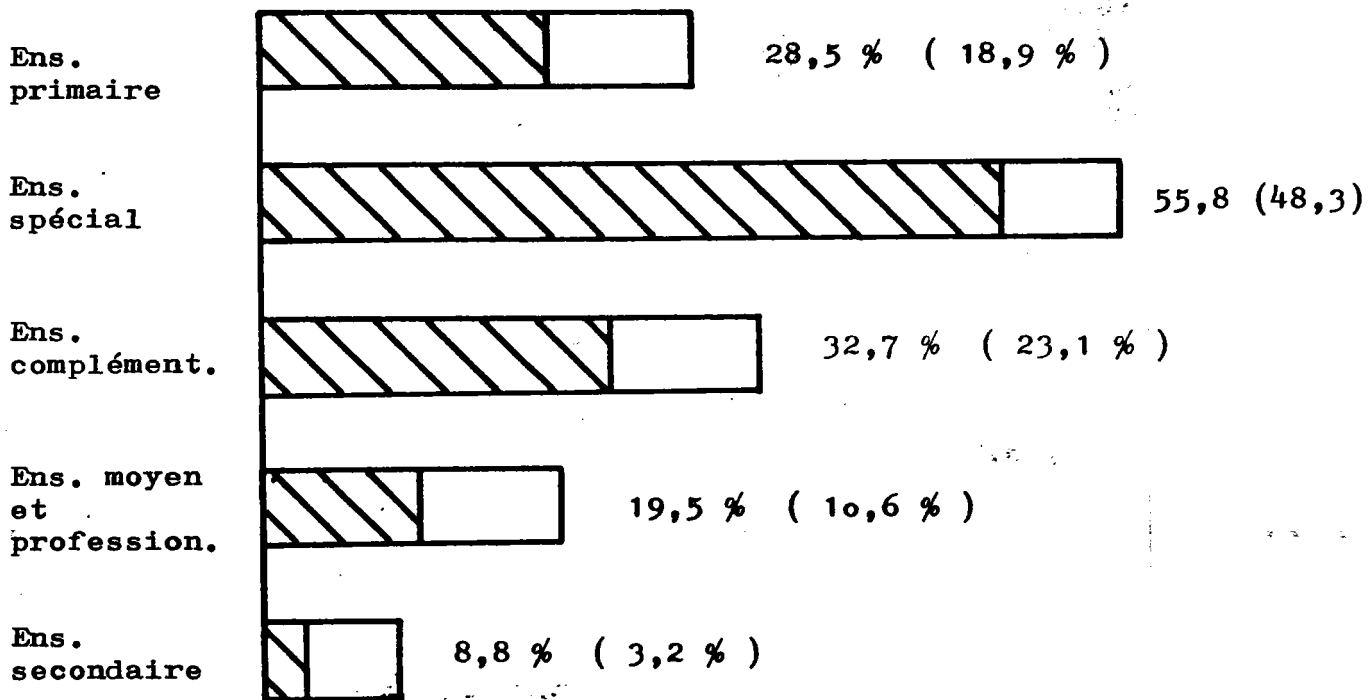


Figure 5 : L'impact des enfants étrangers sur les différents ordres d'enseignement au Luxembourg



} Part des ETI

( )

5) La structure de l'enseignement en République  
Fédérale d'Allemagne

En RFA la scolarité obligatoire s'étend sur neuf années d'études.

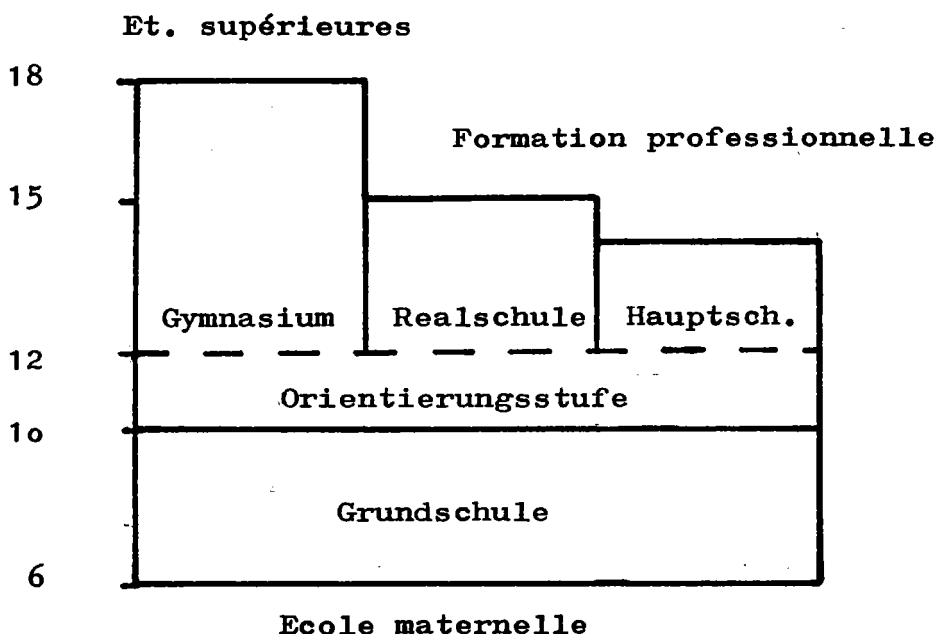


Figure 6 : La structure de l'enseignement en RFA

La Grundschule ( école élémentaire ) regroupe les 4 premières années d'études de l'ancienne "Volksschule". Elle est commune à tous les élèves.

La Hauptschule ( école postprimaire générale ) comprend les classes de la 5e à la 9e année d'études. Elle prépare à une formation professionnelle. Grundschule et Hauptschule constituent ensemble l'enseignement minimal obligatoire.

Il existe un grand nombre de classes spéciales regroupant les enfants déficients ou inadaptés au système scolaire.

La Realschule , autrefois Mittelschule ( école moyenne ), regroupe les classes de la 5e à la 10e années d'études. Elle prépare à une formation professionnelle de niveau moyen.

Le Gymnasium ( 5e à 13e années d'études ) prépare aux études supérieures.

Sur la scolarité générale obligatoire vient se greffer un enseignement professionnel à temps partiel également obligatoire pendant 3 ans.

Il existe depuis des années en RFA une tendance à regrouper les trois volets de l'enseignement traditionnel en une école globale. Cette tendance s'exprime :

- soit par un cycle d'orientation de deux ans (Orientierungsstufe) se greffant sur l'enseignement élémentaire et permettant de différer le choix du type d'enseignement que l'enfant va suivre
- soit par une école globale intégrée ( integrierte Gesamtschule ) qui regroupe tous les enfants pendant l'ensemble de leur scolarité

Ces deux derniers types de système scolaire coexistent avec le type d'enseignement traditionnel, qui reste pourtant très largement majoritaire.

6) La scolarisation des enfants étrangers en  
République Fédérale d'Allemagne

En 1977, 4,3 % des enfants fréquentant une classe de l'enseignement général ( *allgemeinbildende Schulen* ) étaient des étrangers. La part des ETI était de 3,6 %.

Les enfants turcs étaient le mieux représentés avec 42,5 % de l'ensemble des ETI, suivis des Italiens ( 19,8 % ), des Grecs ( 13,9 % ), des Yougoslaves ( 11,9 % ), des Espagnols ( 7,7 % ) et des Portugais ( 4,2 % ).

Les ETI représentaient 83,5 % de l'ensemble des enfants étrangers. Les principaux groupes d'enfants étrangers autres que ceux des ETI, étaient constitués par les enfants autrichiens et néerlandais.

Le tableau 11 montre que l'impact des ETI sur les différents ordres d'enseignement n'est important que dans l'enseignement obligatoire ( *Grundschule et Hauptschule* ) et dans l'enseignement spécial.

Mais même en ce qui concerne l'enseignement obligatoire, quatre Länder restent en-dessous de 3 % ( *Schleswig-Holstein, Basse-Saxe, Rhénanie-Palatinat, Sarre* ) et en Bavière la part des ETI n'atteint que 3,6 % dans cet ordre d'enseignement. Dans les Länder à forte proportion d'étrangers, la part des ETI se situe entre 6 et 8 %.

La part des ETI dans l'enseignement spécial des différents Länder est plus ou moins conforme à la

	1	2	3	4	5
Schleswig-H.	1,9	1,3	0,3	0,2	0,7
Hambourg	6,3	4,9	1,5	0,8	1,5
Brême	6,4	2,3	1,7	0,5	3,0
Basse-Saxe	2,3	1,5	0,3	0,3	1,2
Rhén.-Westfalie	6,8	3,2	0,9	0,6	2,8
Hesse	7,1	4,5	1,5	0,8	7,0
Rhén.-Palatinat	2,8	1,4	0,3	0,3	-
Sarre	2,7	3,0	0,6	0,3	-
Bade-Wurtemberg	7,7	9,9	1,4	0,8	1,4
Bavière	3,6	2,3	0,5	0,5	0,8

Tableau 11 : L'impact des ETI sur les différents ordres  
d'enseignement dans les Länder de la RFA

- 1 - Ens. obligatoire (Grundschule et Hauptschule)
- 2 - Ens. spécial
- 3 - Ens. moyen (Realschule)
- 4 - Ens. secondaire
- 5 - Ens. global (Gesamtschule)

---

répartition des enfants des travailleurs immigrés  
en RFA. Elle n'est exceptionnellement élevée qu'en

Bade-Wurtemberg, et relativement faible à Brême.

La part des ETI dans l'enseignement moyen ne dépasse nulle part 2 % des enfants scolarisés dans cet ordre d'enseignement. Elle ne dépasse 1 % que dans les villes hanséatiques, en Hesse et en Bade-Wurtemberg.

La part des enfants de travailleurs immigrés est très faible dans l'enseignement secondaire de tous les Länder: elle ne dépasse nulle part 1 % de l'effectif total.

La part des ETI dans l'enseignement global n'est relativement importante qu'en Rhénanie-Westfalie, à Brême et surtout en Hesse, haut-lieu de cette forme d'enseignement.

## Chapitre V : L'évolution récente du nombre des

### ETI en France, au Luxembourg et en RFA

Le nombre des enfants étrangers en France a augmenté de 7 % entre 1976/77 et 1977/78 en dépit de la diminution de la part des enfants italiens et espagnols.

Les enfants des travailleurs immigrés fréquentant l'enseignement obligatoire au Luxembourg sont passés de 6 705 en 1976/77 à 6 986 en 1977/78 et à 7252 en 1978/79, soit une augmentation de 4,2 % entre 1977 et 1978 et 3,8 % entre 1978 et 1979. Ces pourcentages seraient encore renforcés si on pouvait y ajouter les nouveaux groupes d'immigrants ( Yougoslaves et Tunisiens par exemple ) dont les effectifs sont encore trop faibles pour être relevés comme groupes à part dans les statistiques officielles.

En Bavière les ETI inscrits dans l'enseignement obligatoire sont passés de 36 150 en 1976 à 37 083 en 1977 et à 40 295 en 1978, ce qui correspond à une augmentation de 2,6 % en 1977 et de 8,7 % en 1978.

En Rhénanie-Palatinat le nombre des ETI dans l'enseignement obligatoire a augmenté de 10,5 % entre 1977 et 1978.

A Hambourg le nombre des ETI dans l'enseignement obligatoire est passé de 5 594 en 1974/75 à 6 399 en

1975/76, à 6 885 en 1976/77 et à 7 368 en 1977/78. Leur effectif a augmenté de 14,4 % entre 1975 et 1976, de 7,6 % entre 1976 et 1977 et de 7,0 % entre 1977 et 1978.

On constate que le nombre des enfants étrangers a augmenté ces dernières années dans tous les pays étudiés et que l'augmentation est toujours importante, alors même que la persistance de la crise économique et les mesures qui ont été prises à sa suite dans les différents pays, auraient du causer, sinon un recul, du moins une stabilisation des effectifs des enfants étrangers.

Il est vrai que le regroupement familial est pour beaucoup dans l'augmentation du nombre des enfants étrangers, et il est probable que, si la crise économique persiste et s'aggrave, le nombre des étrangers et de leurs enfants dans les pays d'accueil s'en ressentira davantage.

Pourtant il y a des signes qui permettent de penser que l'évolution du nombre des étrangers ne sera plus désormais liée uniquement aux variations de la conjoncture économique, comme c'était par exemple encore le cas lors de la crise des années trente, où un certain nombre de pays, dont notamment le Luxembourg, ont pu amoindrir les effets de la crise par le renvoi des travailleurs étrangers, en majorité célibataires.

Pour mieux saisir les nouvelles données de l'immigration, nous allons étudier plus en détails l'évolution récente de la part des enfants étrangers au Luxembourg. C'est là en effet que l'impact des étrangers est le plus important, en même temps que la nécessité de leur immigration est la plus évidente.



En 1967 les enfants étrangers représentaient 15,1 % de l'ensemble des enfants fréquentant une classe de l'enseignement primaire et complémentaire. Dix ans plus tard ce pourcentage atteint 30,3 %.

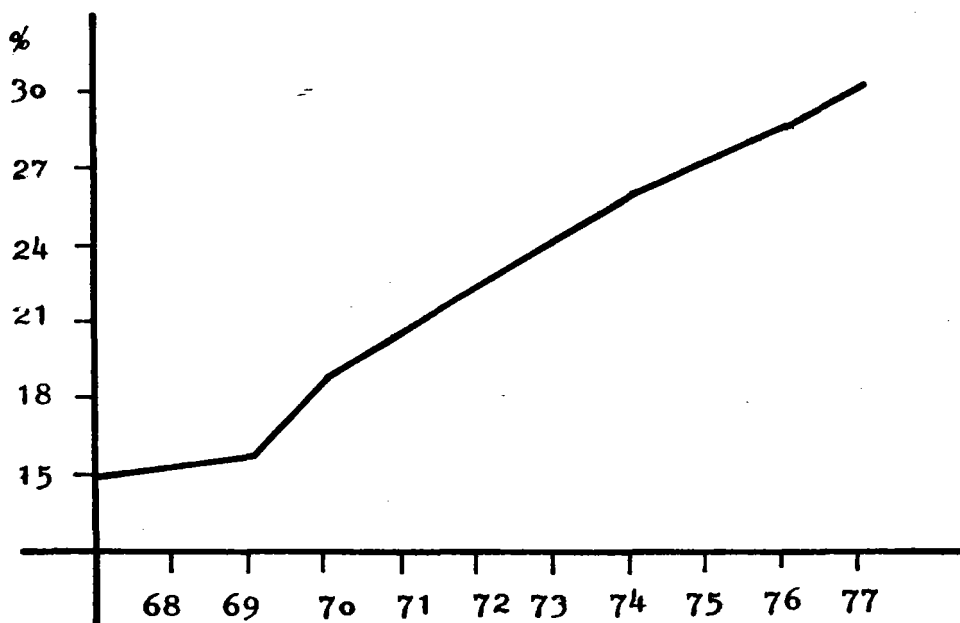


Figure 7 : Evolution de la part des enfants étrangers dans l'enseignement primaire et complémentaire du Luxembourg.

La figure 7 montre une augmentation assez régulière de la part des enfants étrangers dans l'enseignement obligatoire avec une poussée plus forte entre 1969 et 1970.

Il est vrai que la croissance du nombre des enfants étrangers est moins rapide ces dernières années: entre 1972 et 1973 par exemple, le nombre des enfants étrangers augmentait de 702 unités, alors qu'entre 1976 et 1977 il n'a plus augmenté que de 205 unités.

Que la courbe de la figure 7 montre malgré tout un léger redressement entre 1976 et 1977, s'explique par la diminution parallèle du nombre total des enfants de l'enseignement obligatoire, ou plus exactement par la diminution rapide du nombre des enfants luxembourgeois inscrits dans cet ordre d'enseignement.

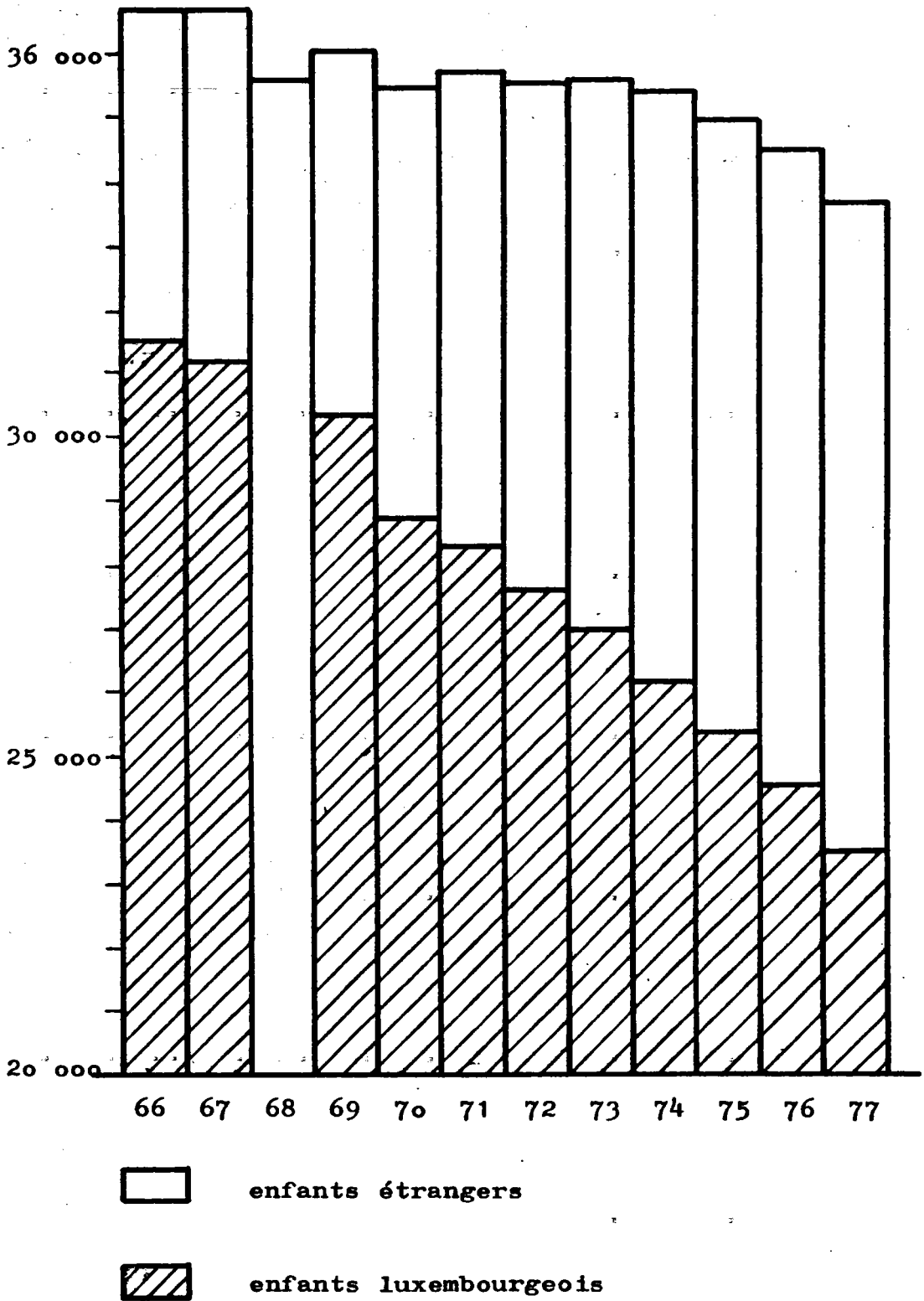
La figure 8 montre clairement que l'effectif total des enfants de l'enseignement primaire n'a pu rester à un niveau constant que grâce à l'augmentation rapide du nombre des enfants étrangers. Ces toutes dernières années, cet apport ne suffit plus à compenser la régression du nombre des enfants de nationalité luxembourgeoise. C'est là un des signes alarmants du vieillissement de la population luxembourgeoise: En l'espace de 11 ans, le nombre des enfants luxembourgeois de l'enseignement primaire a diminué de 8 024 unités, ce qui correspond à une diminution de 25,5 %, fait probablement unique au monde. (1)

Le nombre des enfants étrangers en 1968/69 n'a pas été indiqué sur la figure 8, parce que les statistiques afférentes n'ont pas été publiées.

---

(1) Sur les 1922 enseignants de l'enseignement primaire en service en 1977, 602 le sont pour les besoins des enfants étrangers, si on prend comme base du calcul la relation maîtres-enfants de cette année.

Nombre d'enfants



**Figure 8 : Evolution récente de la part des enfants étrangers et luxembourgeois dans l'enseignement primaire et complémentaire du Luxembourg**

Le problème de la démographie luxembourgeoise dans son ensemble a fait récemment l'objet d'une étude détaillée qui débouche sur des conclusions assez pessimistes (1). Le diagramme suivant illustre l'évolution catastrophique de la population luxembourgeoise.

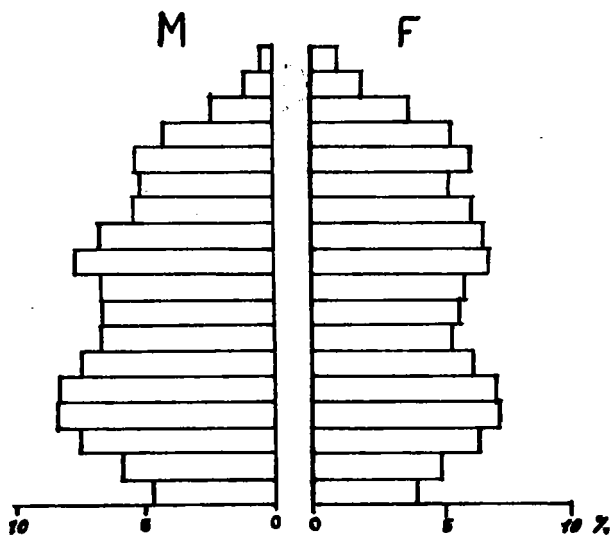


Figure 9 : Pyramide des âges de la population luxembourgeoise en 1978 ( tranches quinquennales )  
(2)

---

(1) G. Calot La démographie du Luxembourg. Passé, présent et avenir Luxembourg 1978

(2) Données publiées par le Service central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC)

La pyramide des âges de la population luxembourgeoise a une base de plus en plus rétrécie et le nombre des enfants du sexe masculin âgés de 0 à 4 ans n'est que faiblement inférieur à celui des vieillards de 70 à 74 ans! Dans ces conditions l'appel à la population étrangère n'est plus un phénomène purement économique mais un acte de survie. Il n'est donc nullement étonnant de constater qu'en 1978 on dénombrait quelque 90 000 étrangers au Luxembourg, soit 24,8 % de la population totale.

Au vieillissement de la population luxembourgeoise vient s'ajouter un refus caractérisé de la population autochtone d'assumer un certain nombre d'emplois manuels, à l'exception de ceux offerts dans la sidérurgie, qui sont nettement mieux rémunérées. Si un peu plus de 30 % du salariat sont des étrangers, cette part dépasse les 50 % dans un grand nombre de professions artisanales et se rapproche de 100 % dans le bâtiment par exemple et dans certaines catégories de services.

Le cas du Luxembourg peut paraître à bien des égards comme exceptionnel. Mais ils existent dans d'autres pays, et notamment en RFA, des signes certains qui permettent de prévoir une évolution vers le modèle luxembourgeois.

En République Fédérale d'Allemagne on constate

- une régression et un vieillissement progressif de la population autochtone
- l'étalement des nouveaux immigrants sur toutes les régions d'Allemagne, y compris celles à faible activité économique
- que les nouveaux immigrants sont attirés davantage par les régions rurales que leurs prédécesseurs

( cf. chapitre III ), ce qui montre que la main-d'oeuvre commence à faire défaut un peu partout.

- le refus des Allemands - et même des immigrants ! - à assumer certaines tâches ingrates

Il est vrai que l'évolution démographique française est beaucoup moins défavorable que celle de la population allemande ou luxembourgeoise, ce qui a permis au gouvernement français de prendre les mesures les plus hardies en 1974. Pourtant même en France on assiste à un étalement progressif des immigrants sur toutes les régions.

On peut penser que le déficit démographique et le refus de la population autochtone d'assumer certaines charges - reflexe que prennent de plus en plus aussi certaines catégories d'immigrants - contribuent tous les deux à amener un pays dans un état de dépendance durable vis-à-vis de l'immigration étrangère.

Les effectifs des enfants étrangers en augmentation dans tous les pays étudiés, semblent bien dans l'avenir devoir progresser dans la même direction.

## Chapitre VI : Structures d'accueil et mesures

### pédagogiques

#### 1) En France

L'enseignement des enfants étrangers, en France, fut longtemps organisé par "l'Amicale des cours péri- et post-scolaires pour les ressortissants des pays étrangers", alors que la politique officielle jusqu'en 1970 était l'intégration des enfants étrangers dans les classes normales.

Parallèlement des expériences-pilotes furent menées par les autorités locales en de nombreux endroits. En 1970 une circulaire se fixait comme but de rationaliser ces initiatives et de les généraliser. Ces dispositions sont toujours en vigueur. Elles règlent surtout l'installation et le fonctionnement des classes d'initiation.

Tous les enfants étrangers ne sont pas scolarisés de la même façon:

- Les enfants de moins de 7 ans fréquentent le cours préparatoire ("suivent généralement avec profit le cours préparatoire")

- les enfants de 7 à 13 ans fréquentent les classes d'initiation ( suivant leurs besoins et là où de telles classes existent). Ils devraient être " répartis en au moins deux groupes d'âge."
- les enfants de plus de 13 ans " peuvent être admis dans des classes d'adolescents organisées par l'Amicale pour l'enseignement des étrangers, ou placés dans une classe de fin d'études, où un aménagement du tiers-temps permettrait l'amélioration de leurs connaissances en français".  
(Les classes de fin d'études sont, ces dernières années, en voie de disparition. Elles sont remplacées progressivement par les classes de niveau du premier cycle).

Une certaine souplesse est accordée aux autorités compétentes pour choisir entre plusieurs possibilités d'organisation:

- la classe d'initiation instituée pour l'année scolaire entière
- la classe où chaque groupe d'élèves reste soit un trimestre, soit un semestre. Cette solution présente l'avantage de permettre " un meilleur rendement numérique, et celui de s'adapter, avec trois ou deux cycles par an, au rythme d'arrivée des enfants. Elle hâte en outre leur intégration dans le milieu scolaire normal".  
( Pourtant le législateur reconnaît lui-même que cette solution peut être insuffisante dans certains cas. )



- un cours de rattrapage peut remplacer l'installation d'une classe d'initiation. Les enfants étrangers inscrits à ce cours sont regroupés pendant 7 à 8 heures par semaine pour recevoir un enseignement approprié de la langue française.

Ces mesures, préconisées d'abord sur le plan expérimental, furent immédiatement suivies d'effets: En quelques années le nombre des classes pour enfants étrangers est passé de quelques dizaines à plusieurs centaines d'unités. Pourtant les trois formules proposées ne connurent pas le même succès. En 197 les classes instituées pour l'année entière représentaient 89,5 % du total des classes organisées à l'intention des enfants étrangers; les classes trimestrielles ou semestrielles représentaient 7,3 % et les classes doublés d'un cours de rattrapage 3,2 %. (1)

Le nombre des enfants inscrits dans une classe d'initiation ne devrait pas dépasser 15 à 20 élèves. Pour éviter un séjour trop prolongé dans ces classes, le redoublement y est interdit. L'enseignement de la langue française est dispensé suivant les méthodes élaborées par le BELC et le CREDIF. L'enseignement de la langue est limité à deux heures par jour.

La circulaire de 1970 n'avait réglé que la scolarisation des enfants étrangers de 7 - 13 ans. En 1973 une nouvelle circulaire vient compléter la législation sur les enfants étrangers, en prenant

---

(1) Chiffres publiés par le M.E.N., cités dans " La scolarisation des enfants étrangers en France " ouvrage collectif sous la direction de L. Porcher.

des mesures en faveur des adolescents étrangers arrivant en France entre 12 et 16 ans. Les nouvelles stipulations visent à intégrer les adolescents étrangers le plus rapidement possible dans un cycle d'études normales.

Deux types de solutions sont envisagés selon que les enfants étrangers sont nombreux ou peu nombreux :

- si les enfants étrangers sont peu nombreux, ils sont accueillis dans une classe normale " aussi proche que possible de celle à laquelle leur âge les destine" (1)

Chaque fois que plus de cinq élèves d'un même établissement seront concernés, on leur offrira un enseignement de soutien en langue française.

- si les enfants étrangers sont nombreux, des classes d'adaptation sont créées. La durée de fréquentation des classes d'adaptation est d'une année pour les enfants étrangers scolarisés normalement avant leur arrivée en France, et de deux années pour les élèves étrangers non francophones qui présentent en même temps des retards scolaires importants.

En 1977-78, 1 080 adolescents étrangers fréquentaient une classe d'adaptation, soit 0,4 % seulement des enfants étrangers du second degré. 38,4 % des enfants inscrits

---

(1) Pour les enfants de 12 à 14 ans, une 6e III ou une 5e III; pour les enfants de 14 à 16 ans, les CPPN ou les CPA.

sont originaires de l'Afrique du Nord et 20,7 % sont des Portugais, alors que la part des enfants espagnols n'est que de 2,6 %, celle des Yougoslaves de 1,3 % et celle des Italiens de 0,8 %.

L'apprentissage d'une langue étrangère en 6e peut être remplacé par celui de la langue maternelle des enfants étrangers, chaque fois que l'organisation des études permet un enseignement adéquat. L'enseignement d'une langue étrangère peut, le cas échéant, être remplacé par un enseignement supplémentaire de la langue française.

Les enfants étrangers scolarisés suivant l'une ou l'autre de ces modalités, pourront aborder des études longues en entrant dans une 4e II de type aménagé.

L'enseignement de la langue maternelle des enfants étrangers a été récemment réorganisé. Une circulaire de 1939 avait déjà autorisé un enseignement de la langue maternelle, qui devait cependant être dispensé en dehors du temps scolaire normal. Une circulaire de 1975 vise à intégrer l'enseignement de la langue maternelle dans le cadre du tiers-temps pédagogique de l'enseignement élémentaire, afin d'éviter une surcharge aux enfants étrangers. Cet enseignement n'aurait lieu cependant que "dans les écoles où le nombre d'enfants immigrés le justifie". L'enseignement s'étend sur trois heures hebdomadaires consécutives. Il est dispensé par des enseignants étrangers recrutés et rémunérés par les gouvernements des pays d'émigration. Dans tous les cas où un tel cours intégré aux activités d'éveil n'a pas encore été organisé, des " cours de langue et de civilisation étrangère peuvent

être donnés dans les écoles élémentaires, en dehors des heures de classe".

Au début de 1978, des négociations bilatérales sur l'enseignement des langues suivantes avaient abouti: italien, espagnol, portugais, arabe, langues de Yougoslavie.

La formation des enseignants français désirant prendre en charge une classe pour étrangers, se fait sur la base de stages de formation à plein temps, suivis de stages de rappel de 2 à 3 jours.

Les enseignants des classes normales peuvent s'initier aux problèmes de la scolarisation des enfants étrangers dans le cadre de la formation continue.

A ces effets des centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants ( C.E.F.I.S.E.M. ) ont été créés en 1975, 1976 et 1977 à Lyon, Douai, Grenoble, Paris, Metz et Mérignac. Ces centres fonctionnent comme des sections pédagogiques d'écoles normales.

## 2) Au Luxembourg

Les enfants étrangers sont soumis à l'obligation scolaire par la loi de 1912.

En 1929 déjà - à une époque où le pourcentage des étrangers au Luxembourg atteignait 18 % - une circulaire ministérielle avait recommandé aux administrations communales de créer des classes spéciales pour élèves étrangers. Cette recommandation fut reprise en 1968 - alors que pour la deuxième fois, dans l'histoire du Luxembourg, le pourcentage des étrangers dépassait 18 %. Cette fois-ci, le ministère insistait sur le fait que la création des classes d'accueil " s'impose de façon impérieuse dans toutes les localités importantes", et la circulaire fut immédiatement suivie d'effets.

Année scolaire	Enfants étrangers inscrits dans une classe d'accueil
1972-73	300
1973-74	473
1974-75	438
1975-76	628
1976-77	490
1977-78	474
1978-79	501

Tableau 12 : L'évolution de l'effectif des classes d'accueil au Luxembourg de 1972-79

Le tableau 12 montre que l'effectif des enfants inscrits dans une classe d'accueil a régressé ces dernières années, après avoir connu un maximum en 1975-1976. Ces variations, liées en partie à des fluctuations dans l'immigration, sont conformes à la volonté de l'autorité scolaire qui estime, en 1977, que le nombre des classes d'accueil " doit régresser dans la mesure où la réduction des effectifs des classes normales permet déjà aux instituteurs de s'occuper efficacement de tous ces élèves qui ne sont que de simples inadaptés scolaires et que seule l'ignorance de la langue allemande - ou de la langue française - empêche de suivre avec succès".

Année scolaire	ETI	Italiens	Espagnols	Portugais
1972-73	6,0	1,7	8,8	15,7
1973-74	8,4	1,3	7,6	21,6
1974-75	7,0	1,1	6,3	16,4
1975-76	9,2	2,3	5,6	19,0
1976-77	6,8	1,4	4,9	13,3
1977-78	6,2	1,0	2,5	11,9
1978-79	6,3	1,3	2,3	11,0

Tableau 13 : Part des enfants des différentes nationalités dans les classes d'accueil du Luxembourg ( en pourcentages par rapport à l'ensemble des enfants de leur nationalité )

Les enfants portugais sont de loin le plus fortement représentés dans les classes d'accueil ( en 1978/79 ils ne constituaient pas moins de 81,8 % de l'ensemble des enfants scolarisés dans les classes d'accueil). La part des enfants espagnols décroît

régulièrement depuis 1972. La part des enfants italiens n'a qu'exceptionnellement dépassé 2 %, un signe de plus que l'immigration au départ de l'Italie est arrivée à sa fin.

L'organisation des classes d'accueil repose sur les principes suivants :

- l'effectif ne doit pas dépasser 15 élèves
- aucun élève ne doit rester plus d'une année dans la classe d'accueil
- une seule langue d'accueil est enseignée ( l'enseignement primaire au Luxembourg est bilingue voire même trilingue )

Cette disposition ne résout cependant pas le difficile problème de la réintégration des enfants étrangers dans les classes normales à régime plurilinguistique ( allemand, français, luxembourgeois ).

Les classes d'accueil s'adressent en principe aux enfants immigrés âgés de plus de 8 ans, alors que les enfants de 6 à 8 ans qui " s'adaptent facilement et ne nécessitent guère de soins spéciaux ", devraient entrer dans les classes normales. En fait, devant le nombre élevé d'échecs scolaires, un certain nombre de communes ont créé des classes dites d'attente, où les enfants étrangers de 6 à 8 ans peuvent atteindre le niveau de la première année d'études en suivant un programme adapté, étalé sur deux années.

Avant 1978 les adolescents étrangers immigrés entre 12 et 15 ans, qui n'avaient plus le temps d'apprendre les langues véhiculaires en usage au Luxembourg, furent confiées aux classes de fin d'études. Il est vrai qu'en 1973 avaient été envisagées des classes

de transition " à l'intention des élèves de nationalité étrangère ayant des connaissances suffisantes dans l'une des deux langues véhiculaires et désireux de se préparer à l'admission dans un ordre d'enseignement postprimaire, pour les soumettre à un apprentissage intensif de la deuxième langue véhiculaire".

En fait ces mesures ne furent guère suivies d'effets.

Des mesures plus détaillées en faveur des adolescents étrangers voulant aborder des études postprimaires, furent préconisées en 1978:

- alléger les examens d'admission en permettant aux élèves étrangers ayant de bons résultats en calcul et dans une langue, d'être admis dans une classe à régime linguistique spécial
- organiser des classes de transition au niveau de l'enseignement primaire ou complémentaire et au niveau postprimaire
- offrir des cours spéciaux aux enfants étrangers scolarisés dans des classes normales
- instituer un régime de tutorat

Toutes ces mesures visent à "obtenir l'intégration dans les classes postprimaires normales dans un délai de 2 à 3 ans". Elles ont le grand avantage de laisser le choix des moyens aux responsables directement concernés.

Dans l'enseignement primaire aussi des mesures plus souples ont été proposées:

- cours d'appui en dehors des heures de classes dans les communes où le nombre des enfants étrangers est restreint



- organisation de loisirs et de cours à l'intention des enfants étrangers, pendant les vacances et congés scolaires
- mise en place d'une pédagogie de soutien qui prendrait également en charge les enfants étrangers

A l'heure actuelle cependant ces mesures n'ont pas encore trouvé de véritable emploi.

Dans les agglomérations importantes du Luxembourg existent des cours de langue maternelle pour les enfants des migrants, mais ces cours sont organisés par les ambassades et se font en dehors des heures de classe. Quoique le nombre d'heures de ces cours ait été réduit, une surcharge non négligeable continue à peser sur les enfants étrangers.

La seule référence à ces cours qu'on trouve dans la législation scolaire est que "les notes obtenues dans lesdits cours peuvent être inscrits dans le carnet scolaire des élèves".

Les enseignants luxembourgeois ne reçoivent pas de préparation spécifique en vue de l'éducation des enfants étrangers, si on met à part le fait que, lors de la formation de base, les futurs enseignants sont initiés aux techniques de l'enseignement du français langue étrangère. Les enfants luxembourgeois reçoivent en effet un enseignement de cette langue dès la deuxième année d'études.

L'Etat se charge en plus des frais de voyage et d'inscription des enseignants qui, pendant les vacances d'été, désirent suivre des cours de langue dans un des pays d'émigration.

### 3) En République Fédérale d'Allemagne

En République Fédérale d'Allemagne chaque Land a sa propre législation qui peut fortement différer de celles des autres Länder. Il existe cependant, au niveau fédéral, une résolution de la " Kultusministerkonferenz " ( Conseil des Ministres de l'Education ) de 1971, qui a été adoptée en grande partie par la majorité des Länder. Nous allons par la suite nous baser essentiellement sur cette résolution, en ne retenant les mesures prises par les Länder que si elles diffèrent sur des points importants.

La scolarisation des enfants étrangers se fait dans les écoles autochtones. Les enfants étrangers sont intégrés dans les classes normales correspondant à leur âge ou à leur niveau d'études, pour autant qu'ils puissent suivre l'enseignement dispensé en allemand.

Les enfants étrangers présents en RFA au début de leur scolarité obligatoire ou immigrant au cours de la première année d'études, entrent dans tous les cas dans une classe allemande. Seuls les enfants étrangers qui devraient fréquenter une classe de la deuxième à la neuvième année d'études, et qui ne parlent pas suffisamment l'allemand, seront admis dans une classe d'accueil ( Vorbereitungsklasse ).

La part des enfants étrangers dans une classe normale ne devrait pas dépasser le cinquième de son effectif.

En Rhénanie-Westfalie et en Hesse les enfants étrangers qui devraient entrer en première année d'études, peuvent être inscrits immédiatement dans une classe d'accueil, si cette mesure est nécessaire.

En Bavière les enfants étrangers ne sont pas obligés de fréquenter une école allemande. Les parents des élèves peuvent choisir entre la classe allemande, la classe à langue véhiculaire étrangère et l'école privée étrangère. Dans toutes les classes étrangères un enseignement approprié de la langue allemande doit être dispensé.

Classes d'accueil d'un an  
.....

C'est le type de classe d'accueil le plus courant. Une classe d'accueil peut être ouverte pour environ 15 enfants parlant une même langue ou des langues différentes. Les enfants étrangers fréquentant une classe d'accueil peuvent être regroupés avec leurs camarades allemands pour les séances d'éducation artistique, de travaux manuels et d'éducation physique. Des enseignants étrangers peuvent être préposés à des classes d'accueil.

En Sarre il n'y a pas de classes d'accueil.

Au Bade-Wurtemberg les classes d'accueil sont, depuis 1971, obligatoirement internationales, c'est-à-dire que les enfants étrangers sont regroupés indépendamment de leur langue nationale.

L'enseignement des langues étrangères n'est plus admissible dans le cadre de ces classes. Des cours de langue maternelle peuvent être donnés jusqu'à concurrence de neuf heures par semaine en dehors du cadre scolaire, sans qu'une réduction de la tâche normale soit possible.

Quelques Länder ont établi un horaire spécial pour les classes d'accueil. Nous citerons, à titre d'exemple, l'horaire en vigueur au Schleswig-Holstein, qui laisse une large part à l'enseignement non-verbal et qui met l'éveil aux sciences en tant que discipline interculturelle sur un pied d'égalité avec l'enseignement de la langue allemande!

Allemand	6 heures
Sciences	6 hrs
Mathématiques	3 hrs
Education art.	3 hrs
Travaux manuels	2 hrs
Education phys.	2 hrs
<hr/>	
Total	22 heures par semaine

**Classes d'accueil de deux ans**  
.....

Plusieurs Länder pratiquent cette formule. Nous prendrons comme exemple la législation en vigueur en Rhénanie-Westfalie.

Les classes d'accueil de deux ans se composent en général d'élèves de même langue maternelle. Elles ne devraient pas regrouper d'enfants appartenant à plus de deux années d'études différentes.

Le programme comporte les divisions suivantes:

- enseignement de la langue maternelle
- enseignement de l'allemand et de certaines branches en allemand
- enseignement commun avec les enfants allemands dans les branches d'expression ( éd. artistique, éd. physique ... )

Les enseignants allemands et étrangers se partagent la tâche dans les classes d'accueil de deux ans.

Le passage anticipé dans une classe normale est possible

Si le nombre des enfants de même langue n'est pas suffisant pour justifier la création d'une telle classe, des ETI de différentes nationalités peuvent être regroupés dans une même classe. Dans ces classes mixtes, la moitié environ des leçons reviennent à l'enseignement de la langue allemande et aux branches qui utilisent l'allemand comme langue véhiculaire. Pendant le reste du temps scolaire les enfants étrangers peuvent fréquenter une classe normale, pour autant qu'une certaine forme d'enseignement en commun pendant ces leçons ne s'avère pas être préférable.

#### Classes d'accueil de 4 ou 6 ans .....

De telles classes existent notamment en Rhénanie-Westfalie et en Bavière. Nous prendrons de nouveau comme exemple la législation en vigueur en Rhénanie-Westfalie.

Des classes d'accueil de type long peuvent seulement être créées si on est en présence d'au moins 25 élèves de même langue maternelle, et si on peut s'assurer les services d'enseignants parlant correctement à la fois l'allemand et la langue des élèves.

L'admission tardive dans les classes d'accueil de type long n'est possible que si l'enfant étranger

en question parle suffisamment bien l'allemand pour pouvoir suivre les cours sans problèmes.

L'enseignement se fait en allemand et dans la langue étrangère: Au début prédomine l'enseignement dans la langue étrangère, mais au fil des années l'enseignement se fait de plus en plus en allemand. ( En Bavière 5 heures d'enseignement de la langue allemande en 1re et 2e années, 8 heures en 3e et 4e années.)

La réintégration dans les classes normales se fait après la 4e ou, au plus tard, la 6e année d'études.

L'enseignement d'une langue étrangère est remplacé par l'enseignement de la langue maternelle et de la géographie du pays d'origine.

Le nombre des enfants étrangers dans les classes d'accueil est souvent assez élevé. Ainsi en Rhénanie-Palatinat il y avait 2 821 élèves dans 101 classes d'accueil, ce qui correspond à une moyenne de 28 élèves par classe; en Hesse, 7 981 enfants étrangers fréquentaient 320 classes d'accueil, soit une moyenne de 25 enfants par classe.

Ce sont les enfants turcs et grecs qui, par rapport à l'ensemble de leurs nationaux, sont le mieux représentés dans les classes d'accueil (59,8 % des enfants grecs dans des classes d'accueil en Hesse, et 11,5 % en Basse-Saxe; 25,3 % des enfants turcs dans des classes d'accueil en Hesse, et 15,2 % en Basse-Saxe); alors que les enfants yougoslaves sont le moins représentés (8,9 % des enfants yougoslaves en Hesse et 0,1 % en Basse-Saxe).

## Cours d'appui .....

Les enfants étrangers scolarisés dans des classes normales peuvent suivre un cours d'appui de langue allemande.

Au Schleswig-Holstein l'effectif de ces cours est compris entre 10 et 30 enfants. Le cours s'étend sur 12 heures par semaine, qui peuvent être récupérées sur l'horaire normal.

Les enfants fréquentant une classe d'accueil peuvent, suivant les besoins, bénéficier en plus d'un cours supplémentaire d'allemand à raison de trois heures par semaine.

En Basse-Saxe des cours semestriels d'apprentissage intensif de la langue allemande peuvent remplacer les classes d'accueil. Ces cours sont donnés parallèlement aux autres cours d'appui.

En Hesse les cours d'appui s'étendent sur six heures par semaine.

En Sarre des cours d'appui sont créés à raison de 3 heures par semaine, pour autant qu'on puisse constituer des groupes d'au moins 15 enfants de même langue maternelle.

Des cours intensifs de langue allemande sont prévus pour les adolescents étrangers qui tombent sous l'obligation scolaire professionnelle sans pouvoir suivre l'enseignement dispensé en allemand. Les ETI qui ne parlent pas du tout l'allemand peuvent être regroupés dans des classes d'accueil, si leur nombre justifie une telle mesure. L'essentiel du programme de ces classes consiste dans l'apprentissage

intensif de la langue allemande.

En Hesse les ETI qui, vers la fin de leur scolarité obligatoire, n'ont pas de connaissances suffisantes de la langue allemande, peuvent fréquenter, pendant leur dernière année scolaire, une classe spéciale les préparant à la formation professionnelle.

En Rhénanie-Palatinat les enfants étrangers qui devraient quitter l'enseignement général sans connaissances suffisantes de la langue allemande, peuvent être regroupés pendant le dernier semestre de leur scolarité pour suivre un cours intensif de langue allemande.

#### Cours de langue maternelle .....

Les enfants étrangers ont la possibilité, pendant leur scolarité obligatoire, de fréquenter des cours de langue maternelle. Ces cours sont faits, en principe, par des enseignants du pays d'origine.

La durée des cours est en général de 4 à 6 heures par semaine. Dans la plupart des Länder les heures consacrées à l'étude de la langue maternelle peuvent être récupérées sur l'horaire normal, mais ne le sont pas nécessairement.

L'enseignement de la langue maternelle peut, le cas échéant, remplacer celui d'une autre langue étrangère.

Au Bade-Wurtemberg ce sont les autorités consulaires qui sont chargées de créer des cours de langue maternelle et d'histoire et de géographie du pays d'origine. Le land accorde des subsides.



**Mesures diverses**  
.....

En Basse-Saxe les enfants étrangers sont aidés par des enseignants ou des étudiants dans la confection des devoirs à domicile. Ces aides sont financées par le Land et organisées par les communes ou des organismes reconnus d'utilité publique. L'aide est limitée à deux heures consécutives par semaine. Les groupes ne devraient pas avoir moins de 5 ni plus de 12 participants.

En Rhénanie-Westfalie l'admission des enfants étrangers dans les classes spéciales pour inadaptés scolaires - problème difficile et controversé - est réglée de la façon suivante:

" Die Feststellung der Sonderschulbedürftigkeit bei schulischem Leistungsversagen im Sinne der Schule für Lernbehinderte ist wegen der eingeschränkten sprachlichen Verständigung mit besonderen Schwierigkeiten verbunden. Mangelnde Kenntnisse in der deutschen Sprache ist kein Kriterium für Sonderschulbedürftigkeit.

Um Fehlentscheidungen zu begegnen, soll der Schüler in der Regel vor der Prüfung auf Sonderschulbedürftigkeit mindestens zehn Wochen im Unterricht beobachtet werden.

In der Einzeluntersuchung durch die Sonderschule, zu der die Erziehungsberechtigten eingeladen und im Bedarfsfall sprachkundige Vermittler hinzugezogen werden können, sind zu prüfen: der deutsche Wortschatz, der Wortschatz in der Muttersprache, die Intelligenz mit sprachfreien Tests, Ausdauer und Konzentration, der Entwicklungsstand im bildnerischen Gestalten.

Ist das Untersuchungsergebnis nicht eindeutig, so ist der Besuch der bisherigen Schule zu empfehlen und bei Bedarf eine Überprüfung nach Ablauf eines Jahres vorzunehmen. "

Formation des enseignants  
.....

La formation des enseignants désireux de prendre en charge une classe d'accueil se fait par des stages.

Un certain nombre d'universités et d'instituts pédagogiques proposent aux futurs enseignants un certificat d'allemand langue étrangère qui comprend, outre la didactique et la méthodologie de l'allemand, une initiation diversifiée des problèmes des migrants, et l'étude d'une langue étrangère.

Les enseignants étrangers sont en général admis seulement sur présentation d'un diplôme de qualification pédagogique. Des cours de langue allemande et d'initiation au système scolaire d'accueil sont soit proposés soit imposés.

En Rhénanie-Westfalie existe un système de tutorat lié à une sorte d'enseignement par correspondance de la langue allemande. (1)

Des efforts sérieux sont entrepris dans la plupart des Länder pour développer la concertation et la coopération entre enseignants étrangers et autochtones.

---

(1) Les enfants des travailleuses migrantes, dans Etudes de la Commission des Communautés Européennes, page 47.

#### 4) Etude comparée

L'obligation scolaire est la même pour les enfants étrangers et les enfants autochtones dans les trois pays - comme d'ailleurs dans l'ensemble de la Communauté Européenne. ( En 1964 encore tous les Länder de la RFA ne connaissaient pas l'obligation scolaire pour enfants étrangers.)

Les mesures prises en faveur des enfants étrangers pour améliorer les conditions de leur scolarisation - qui se traduisent par l'installation de classes d'accueil, de cours de soutien, de mesures pour faciliter le transfert dans l'enseignement du second degré - ne varient pas fondamentalement d'un pays à l'autre.

Des différences très nettes existent pourtant en ce qui concerne la politique d'intégration que pratiquent les différents pays.

On peut imaginer trois positions extrêmes en matière d'intégration:

- le courant qui vise à intégrer le plus rapidement possible les enfants étrangers dans la société d'accueil, en ignorant le plus souvent la spécificité de leur culture d'origine. C'est le courant "intégrationniste".
- le courant qui favorise le biculturalisme, en considérant que l'acculturation ou la non-acculturation doit découler du libre choix des parents étrangers ou de l'adolescent étranger une fois devenu adulte.

Ce courant tient compte surtout de la grande mobilité des travailleurs étrangers. La moyenne des périodes de séjour des travailleurs étrangers est de l'ordre de 10 ans par exemple en RFA. (1)

- le courant qui laisse le soin de l'enseignement de leurs enfants aux communautés étrangères, en n'exigeant d'eux qu'un enseignement de la langue du pays d'accueil. C'est le régime des écoles nationales.

Le courant intégrationniste à outrance est pratiqué au Luxembourg:

- passage rapide dans les classes normales ( pas plus d'un an dans les classes d'accueil )
- tendance à diminuer le nombre des classes d'accueil
- refus de considérer la spécificité des enfants étrangers ( " simples inadaptés scolaires " )
- enseignement de la langue maternelle laissée aux autorités consulaires des pays d'émigration
- refus d'accorder une réduction de l'horaire normal aux enfants étrangers fréquentant un cours de langue maternelle
- absence d'un enseignement de la langue maternelle dans les classes d'accueil.

---

(1) Les enfants des travailleurs migrants, dans Etudes de la Commission des Communautés Européennes.

Le courant intégrationniste prévaut également - sous une forme atténuée - en Bade-Wurtemberg, en France et en Sarre.

Bade-Wurtemberg:

- .....
- obligation de créer des classes "internationales" regroupant des enfants de différentes nationalités
- enseignement de la langue maternelle confié aux autorités consulaires (subsides)
- classes d'accueil de type court
- pas d'enseignement de la langue maternelle admissible dans les classes d'accueil

France

.....

- installation récente des classes d'initiation et d'adaptation ( enseignement longtems confié à l'Amicale pour l'enseignement des étrangers )
- classes d'initiation de type ultra-court ( un an avec défense de redoubler, voire un semestre ou un trimestre seulement )
- enseignement de la langue maternelle en dehors du temps scolaire normal jusqu'en 1975 ( à l'heure actuelle, l'insertion dans le programme n'est pas encore généralisée ).

Sarre

.....

- refus d'installer des classes d'accueil pour enfants étrangers
- création de cours d'allemand de trois heures

par semaine uniquement si on est en présence de groupes d'au moins 15 enfants de même langue maternelle

( mais le temps imparti à l'enseignement de la langue maternelle peut être récupéré sur l'horaire normal ).

La politique du biculturalisme prévaut de plus en plus dans les autres Länder de la République Fédérale d'Allemagne :

- installation de classes d'accueil de type long à régime linguistique mixte ( surtout en Rhénanie-Westfalie où ce régime est généralisé)
- enseignement de la langue maternelle et de la culture d'origine dans des classes d'accueil
- enseignement de la langue maternelle récupérable sur l'horaire normal pour les enfants étrangers fréquentant une classe normale
- renforcement des disciplines transculturelles ( sciences, branches d'expression ) dans les programmes des classes d'accueil
- admission d'enseignants étrangers dans l'horaire normal et efforts pour l'intégration de ces enseignants dans le collège des enseignants allemands
- mesures pour éviter le passage trop facile des enfants étrangers dans les classes spéciales pour inadaptés scolaires

C'est à l'heure actuelle la Rhénanie-Westfalie

qui se fait avant tout le champion de cette forme d'accueil des enfants étrangers.

La Bavière est le seul Land à avoir des classes "nationales":

" Bayern verzichtet darauf, alle Ausländerkinder zwangsweise auf Deutsch umzustellen. Dem Elternwillen entsprechend soll ein Ausweichen auf muttersprachliche Klassen und Privatschulen möglich sein. Ausreichender Unterricht in der Landessprache Deutsch muss in diesen Klassen gewährleistet sein. (1)

Le désavantage des écoles nationales est que les enfants étrangers sont privés du contact avec les enfants autochtones et qu'ils sont faiblement motivés pour apprendre l'allemand. De plus certains parents obligent leurs enfants à échouer dans les tests de passage à l'école allemande pour éviter ce transfert qu'ils jugent contraire à leurs intérêts.

Les mesures concernant les enfants étrangers ne fréquentant pas les écoles nationales, sont sensiblement égales à ceux des autres Länder de la République Fédérale d'Allemagne.

---

(1) E. Görgl, Empfehlungen und schulische Massnahmen, in: Ausländerkinder in deutschen Schulen, 1974

DEUXIEME PARTIE

LES RESULTATS  
=====



## Chapitre VII : L'ascension scolaire des enfants

### étrangers

#### 1) L'emploi d'un coefficient d'ascension scolaire

Les résultats des enfants des travailleurs immigrés sont médiocres dans la grande majorité des cas : C'est précisément en cela que réside le problème scolaire. On constate cependant que les résultats ne sont pas aussi défavorables chez certains groupes d'étrangers que chez d'autres, ni aussi mauvais en certains endroits qu'en d'autres.

D'une manière générale les études sur les échecs scolaires des enfants étrangers sont rares et portent sur des effectifs limités. D'autre part elles s'expriment le plus souvent en termes de retard scolaire accumulé dans l'enseignement primaire.

Ainsi l'étude dirigée par Mme Gratiot -

Alphandéry dans une commune de Seine-Saint-Denis a montré que 44 % des enfants espagnols accusaient un retard scolaire d'un an ou plus par rapport à la population scolaire totale, alors que pour les enfants algériens cette part montait à 55 %, et à 61 % pour les enfants portugais.

S'il est important de connaître l'ampleur du retard scolaire pour de multiples raisons d'ordre pédagogique, social et économique, cette connaissance ne présage pourtant en rien, ni du sort futur de ceux qui n'accusent pas de retard, ni de celui d'une partie au moins de ceux qui n'ont pas subi d'échecs: La pratique scolaire a montré bien d'exemples d'enfants étrangers ayant réussi dans leurs études obligatoires, sans pouvoir en bénéficier ultérieurement, et quelques exemples aussi d'enfants ayant redoublé pendant les premières années études tout en réussissant plus tard à obtenir une qualification professionnelle. Il y a des échecs qui sont mieux scellés si un enfant faible accède à un échelon supérieur que s'il est obligé à refaire une classe.

On ne peut donc pas assimiler, sans vérification, la faiblesse ou même l'absence de retard scolaire à une préparation efficace à la vie professionnelle. Or ce qui compte avant tout pour le jeune étranger, c'est le bénéfice qu'il peut tirer de sa scolarisation pour s'intégrer dans la société d'accueil à un niveau plus ou moins élevé.

Dans le cas le plus défavorable, le jeune étranger sort de l'école, après une durée imposée par l'obligation scolaire, sans aucune qualification professionnelle. C'est pour lui le niveau zéro de

l'ascension sociale. Non seulement ses chances sur le marché de l'emploi ne sont pas meilleures que celles de ses parents, mais surtout il ne dispose plus du même état d'esprit qui à permis à son père d'accepter sa situation. Il se considère lui-même comme laissé-pour-compte et l'école comme une institution au mieux inutile. Tous les enseignants des classes supérieures de l'enseignement obligatoire connaissent et regrettent cette situation.

D'un autre côté il apparaît tout aussi clairement que le succès dans une filière supérieure du second degré permet à l'adolescent étranger, suivant le niveau de la qualification acquise, de grimper relativement haut sur l'échelle sociale du pays d'accueil. Il s'ensuit que le véritable succès des enfants étrangers se mesure à l'ascension scolaire, qui se traduit elle-même par une ascension sociale. En ce sens la scolarisation est un facteur essentiel de l'ascension sociale des enfants de travailleurs immigrés.

Il est bien entendu que cette ascension sociale n'est ni automatique, ni même facile. On sait très bien qu'une qualification professionnelle n'ouvre pas toutes les portes. Les adolescents étrangers ont plus de difficultés à trouver un emploi que leurs camarades autochtones; ils subissent les premiers les conséquences des revers économiques; ils sont souvent obligés d'accepter un emploi en-dessous de leur qualification et reçoivent dans bien des cas un salaire inférieur à celui auquel ils auraient légitimement pu prétendre; ils sont souvent défavorisés à cause de leur nationalité même qui leur ferme certains débouchés centrés sur le service d'une clientèle susceptible, ceux de l'Etat aussi.

Cependant si l'ascension scolaire n'est pas une garantie infaillible pour l'avenir, c'est en tout cas le facteur en l'absence duquel les chances d'ascension socio-professionnelle sont nulles, ou presque.

Les résultats que nous nous proposons d'analyser sont donc ceux qui se traduisent par l'accès des enfants étrangers aux ordres d'enseignement supérieurs. Nous essayerons ensuite de comparer entre eux les résultats trouvés dans les trois pays étudiés ( et dans les dix Länder de la RFA ).

Le problème se pose alors de savoir comment on peut comparer les résultats des enfants étrangers des différentes nationalités dans des systèmes scolaires eux-mêmes fort divergents.

L'enseignement primaire par exemple comprend quatre années en RFA, cinq années en France, six années au Luxembourg. Le premier cycle français est commun à tous les élèves; au Luxembourg la division en secteurs postprimaires nettement séparés reste la règle; en RFA cette division est prépondérante. Le deuxième cycle court en France n'a rien d'équivalent dans les autres pays, pas plus que les classes de niveau du premier cycle français...

D'autre part, même si deux ordres d'enseignement sont identiques dans leur organisation, des phénomènes indécélables du dehors font que la part des enfants dans tel ordre d'enseignement est plus forte ou plus faible dans un pays que dans le même ordre d'enseignement dans un autre pays.

Prenons comme exemple la part des enfants turcs dans l'enseignement facultatif de quelques Länder de la République Fédérale d'Allemagne:

	enfants allemands	enfants turcs
Schleswig-Holstein	38,9 %	5,1 %
Hambourg	40,7	7,4
Bavière	29,4	2,4
Hesse	31,9	3,5

Tableau 14 : Part des enfants allemands et turcs dans l'enseignement non-obligatoire du Schleswig-Holstein, de Hambourg, de Bavière et de Hesse ( par rapport à l'ensemble de leurs effectifs )

Dans ce tableau, pourtant relativement court, il n'est pas possible, à première vue, de dire dans quel Land les enfants turcs ont les meilleurs résultats. On ne peut le faire qu'en mettant en rapport les données de la première et de la deuxième colonne.

Pour permettre une comparaison qui soit à la fois immédiate et possible entre des systèmes scolaires différents, nous procéderons de la façon suivante:

- 1) Nous admettrons que les enfants autochtones obtiennent dans leur propre système scolaire les meilleurs résultats qu'il soit possible d'obtenir à une population scolaire hétérogène, c'est-à-dire composée de toutes les couches sociales. Comme la même affirmation - qu'il n'est pas possible de prouver d'ailleurs - vaut pour tous les pays, nous obtiendrons ainsi des données de référence auxquelles nous pourrions comparer les

résultats de tous les autres groupes.

Ceci ne veut pas dire que certains groupes d'étrangers ne puissent pas obtenir de meilleurs résultats que les enfants autochtones ( cf. les résultats des enfants autrichiens et américains en Sarre et en Bavière par exemple); mais il s'agit dans ce cas toujours de groupes plus ou moins homogènes, regroupant des enfants de parents sélectionnés d'après un critère professionnel par exemple.

Les travailleurs immigrés eux-aussi constituent un groupe socio-culturel assez homogène par rapport à une population dans laquelle se rencontrent toutes les couches sociales. Pour cette raison il serait naïf de s'attendre à ce que les enfants des travailleurs immigrés puissent égaler les résultats des enfants autochtones. Mais la comparaison avec les enfants autochtones se fait uniquement pour obtenir une valeur de référence valable pour tous les pays d'accueil.

- 2) Nous calculerons un coefficient d'ascension scolaire qui exprime le rapport entre la part des enfants autochtones et celle des enfants étrangers dans le même ordre d'enseignement, chaque part étant calculée par rapport à l'ensemble des enfants de même nationalité:

$$\text{Coefficient d'ascension scolaire} = \frac{\text{enfants autochtones dans l'ordre d'enseignement} \times \text{total des enfants autochtones}}{\text{enfants étrangers dans l'ordre d'enseignement} \times \text{total des enfants étrangers}}$$

Comme le premier terme de cette fraction ne change pas ( pendant une même année ), c'est le deuxième terme qui détermine la valeur du coefficient. La valeur du deuxième terme peut varier entre zéro et un ( dans ce dernier cas tous les enfants étrangers de la nationalité considérée seraient dans l'ordre d'enseignement x ) :

- si le deuxième terme tend vers zéro, le coefficient tend vers l'infini, c'est-à-dire que moins les résultats des enfants étrangers d'une certaine nationalité sont bons, plus le coefficient d'ascension scolaire devient élevé
- si la valeur du deuxième terme se rapproche de la valeur du premier terme, le coefficient se rapproche de 1, c'est-à-dire que l'ascension scolaire des enfants étrangers tend à devenir aussi bonne que celle des enfants autochtones
- si la valeur du deuxième terme devient supérieure à celle du premier terme, le coefficient devient inférieur à 1, c'est-à-dire que les enfants étrangers sont mieux représentés dans cet ordre d'enseignement que les enfants autochtones. C'est notamment le cas dans l'enseignement spécial et de niveau, mais aussi dans certaines filières de l'enseignement professionnel moins prisées par les autochtones.

Si nous reprenons l'exemple envisagé plus haut ( voir tableau 14 ), le coefficient d'ascension scolaire des enfants turcs dans les quatre Länder se présente de la façon suivante:

Schleswig-Holstein	7,62
Hambourg	5,50
Bavière	12,25
Hesse	9,11

Tableau 15 : Coefficient d'ascension scolaire des enfants turcs dans l'enseignement non-obligatoire du Schleswig-Holstein, de Hambourg, de Bavière et de Hesse

Exprimés de cette façon, les résultats des enfants des différentes nationalités sont immédiatement comparables entre eux. Dans le tableau 15, par exemple, on voit que les résultats des enfants turcs sont le mieux à Hambourg et le moins bons en Bavière.

Cette méthode permet surtout de déceler dans de longues listes des écarts majeurs dans un sens ou dans l'autre, écarts qu'il s'agit ensuite d'expliquer.

Elle permet également de constater l'évolution de l'ascension scolaire des enfants étrangers d'une année à l'autre à l'intérieur d'un même pays ou d'un même ordre d'enseignement.



2) L'ascension scolaire des enfants étrangers

en France

Afr. Noirs	0,89	1,08	1,58	2,00	0,81	0,67	1,09
Algériens	0,77	0,38	1,49	0,60	0,83	3,92	1,51
Marocains	0,69	0,40	1,88	0,48	1,16	4,07	1,93
Tunisiens	0,73	0,46	1,59	0,72	0,97	2,97	1,60
Espagnols	0,91	0,65	1,10	0,69	0,75	1,89	1,13
Italiens	1,00	0,76	1,03	0,60	0,60	1,86	1,07
Portugais	0,72	0,46	1,58	0,50	1,05	7,33	1,74
Yougoslaves	0,71	0,65	1,40	1,12	1,32	3,66	1,60
ETI	0,78	0,46	1,40	0,58	0,87	3,43	1,46
Français	1	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f	g

Tableau 16 : Les coefficients d'ascension scolaire des enfants étrangers en France

a = enseignement élémentaire

b = enseignement spécial

c = enseignement de 1er cycle (sans CPA/CPN)

d = CPA/CPN ( classes de niveau du premier cycle )

e = 2e cycle court

f = 2e cycle long

g = enseignement non-obligatoire

Les enfants italiens ont les meilleurs résultats, non seulement en ce qui concerne l'enseignement non-obligatoire (1), mais encore dans tous les ordres d'enseignement, à l'exception des classes de niveau du premier cycle.

Leur coefficient d'ascension scolaire est souvent voisin de 1 et si on considère qu'il n'atteint que 1,07 pour l'enseignement non-obligatoire, on voit que l'intégration des enfants italiens dans le système scolaire français est excellente, et que leurs résultats sont presque aussi bons que ceux des enfants français.

A cela on peut trouver plusieurs explications :

- L'immigration italienne en France est ancienne. Elle remonte au début du siècle. Un grand nombre d'enfants italiens sont nés en France et ont grandi dans le milieu français
- L'immigration italienne n'est pas exclusivement une immigration du travail. Dans les régions limitrophes de l'Italie surtout ( académie de Nice par exemple ), c'est aussi, en partie, une immigration de voisinage. La composition socio-professionnelle du groupe italien y est donc plus hétérogène. Nous reviendrons sur ce problème.
- Les différences culturelles et linguistiques entre les enfants français et italiens sont peu

---

(1) Les statistiques publiées ne permettent pas de faire la distinction entre enfants inscrits dans la section III du premier cycle et ceux des sections I et II. Nous considérerons par contre comme enseignement non-obligatoire, le 2e cycle et le premier cycle sans les classes de niveau.

prononcées, par rapport à celles qui existent entre un enfant français et un enfant marocain par exemple.

L'ascension scolaire des enfants espagnols est à rapprocher de celle des enfants italiens. Leurs résultats ne sont que faiblement inférieurs à ceux des Italiens. C'est surtout le coefficient d'ascension dans le deuxième cycle long ( 1,89 ), dont l'accès dans tous les pays est extrêmement difficile pour les enfants étrangers, qui montre que l'intégration d'une partie au moins des enfants espagnols dans le système scolaire français est réussie.

Les explications que nous avons pu proposer dans le cas des enfants italiens, gardent ici leur valeur: ancienneté de l'immigration, migration de voisinage dans le Languedoc-Roussillon, parenté linguistique et culturelle.

Entre les enfants italiens et espagnols, au deuxième rang en ce qui concerne l'ascension dans l'enseignement non-obligatoire, se situent les enfants originaires de l'Afrique Noire.

Les bons résultats qu'ils ont obtenu dans l'enseignement non-obligatoire ( coefficient 1,09 ) sont encore dépassés dans l'enseignement du 2e cycle long - ils y sont même mieux représentés que les enfants français eux-mêmes - , alors qu'ils sont sous-représentés dans l'enseignement spécial et de niveau.

L'immigration au départ de l'Afrique Noire commence pourtant seulement à se développer. On pourrait s'attendre par contre à des résultats beaucoup plus médiocres. Les bons résultats s'expliquent ici par l'octroi de bourses dans le cadre de la coopération

française, et par l'appartenance de ces enfants à des familles aisées. La forte proportion d'enfants noirs-africains dans les écoles privées en est l'expression. La faiblesse de l'immigration du travail au départ de l'Afrique Noire ne parvient pas encore à influencer fondamentalement ces résultats.

Les enfants algériens, tunisiens et yougoslaves ont des résultats voisins, nettement moins bons que ceux des nationalités précédentes.

Les enfants yougoslaves peuplent pourtant moins fortement les classes spéciales et de niveau que les enfants algériens et tunisiens

Dans les classes de niveau ils ont, derrière les enfants noirs-africains, les meilleurs résultats de toutes les nationalités représentées.

Dans l'enseignement de premier cycle leurs résultats ne sont inférieurs qu'à ceux des enfants italiens et espagnols dont nous avons relevé le degré avancé d'intégration.

Les résultats des enfants algériens et tunisiens sont comparables dans tous les ordres d'enseignement.

Les enfants portugais et marocains dénotent la plus mauvaise ascension scolaire.

Ils sont tous les deux sur-représentés dans les classes spéciales et dans les classes de niveau du premier cycle. Les enfants marocains ont, de toutes les nationalités les plus mauvais résultats dans le premier cycle; alors que les enfants portugais, avec un coefficient d'ascension scolaire de 7,33 dans l'enseignement de deuxième cycle long, sont pratiquement absents de cet ordre d'enseignement.

L'immigration portugaise, à la fois de date récente et extrêmement dynamique ( 157 000 Portugais en 1964 et 812 000 en 1973 ), est à la base de l'absence d'intégration dans le système scolaire français.

L'immigration au départ du Maroc s'est également développée fortement jusqu'au moment de l'arrêt officiel de l'immigration : l'effectif marocain a plus que triplé de 1964 à 1973.

Pourtant ce phénomène à lui seul ne peut expliquer les résultats des enfants marocains, puisque l'effectif tunisien, par exemple, a lui aussi triplé pendant le même laps de temps.

D'autres phénomènes encore influencent de la même façon la scolarisation des enfants marocains et tunisiens: liens historiques semblables entre la France et chacun de ces pays; présence de la langue française dans l'enseignement national des deux pays.

Il est probablement hasardeux de vouloir déterminer une seule cause pour expliquer les mauvais résultats des enfants marocains vis-à-vis de leurs camarades tunisiens. Pourtant le paramètre le plus évident, qui pourrait être à la base de ces divergences, est le taux de scolarisation dans les deux pays: il était de 33 % en 1970 au Maroc, et de 80 % en 1971 en Tunisie. (1)

---

(1) Chiffres publiés par la revue "Le million"

Pour pouvoir comparer l'ascension scolaire des principaux groupes d'enfants étrangers dans les différentes régions de France, nous avons regroupé les 26 académies en ensembles qui présentent, sous l'aspect de l'immigration, des caractéristiques assez semblables :

Nord-Est : académies de Besançon, Nancy-Metz, Strasbourg

Nord : Amiens, Lille, Reims

Nord-Ouest : Caen, Nantes, Rennes, Rouen

Région parisienne : Créteil, Paris, Versailles

Centre : Clermont, Dijon, Limoges, Orléans, Poitiers

Région lyonnaise : Grenoble , Lyon

Sud-Est : Aix, Corse, Nice

Sud-Ouest : Bordeaux, Montpellier, Toulouse

Les données disponibles n'ont pas permis d'évaluer à part le nombre des enfants étrangers inscrits dans les classes de type III de l'enseignement du premier cycle ou dans les classes de niveau, ce qui fait que le coefficient calculé devient moins précis. Il permet cependant de déceler des écarts importants. Dans le tableau 16 a, le coefficient d'ascension scolaire se rapporte donc à l'ensemble du second degré.

Le tableau 16 a montre que les résultats des enfants des différentes nationalités changent très peu d'une région à l'autre, mais sont nettement différents d'une nationalité à l'autre.

Les enfants italiens ont partout les meilleurs résultats. (Dans le Nord-Ouest leur part est trop faible pour être évaluée.) Leur coefficient est voisin de 1 dans toutes les régions. L'ascension scolaire des enfants italiens

	Nord- Africains	Espagnols	Portugais	Italiens
Nord-Est	1,87	1,11	1,80	0,92
Nord	1,58	0,95	1,65	0,86
Nord-Ouest	1,86	1,09	1,73	-
Rég. paris.	1,47	1,20	1,77	0,94
Centre	2,15	1,03	1,83	0,98
Rég. lyon.	1,65	1,01	1,80	0,98
Sud-Est	1,71	1,27	1,56	1,00
Sud-Ouest	1,88	1,04	1,65	0,93

Tableau 16 a : L'ascension scolaire des principaux groupes étrangers dans les différentes régions de France

est donc partout aussi bonne que celle des enfants français. ( Ce qui ne veut pas dire qu'elle le soit de la même façon dans tous les ordres d'enseignement du second degré, le coefficient d'ascension dans le deuxième cycle long, par exemple, étant de 1,86 pour l'ensemble du pays.)

Les enfants espagnols ont des résultats légèrement inférieurs à ceux des enfants italiens. Leur coefficient

varie entre 0,95 et 1,27; il est légèrement plus élevé que celui des enfants italiens dans toutes les régions, mais n'atteint nulle part celui des enfants portugais ou nord-africains.

Les résultats des enfants nord-africains et portugais sont souvent voisins, quoique le coefficient des enfants nord-africains connaisse des écarts plus notables. Le coefficient d'ascension dans l'enseignement du second degré des deux groupes est proche de 1,7. Leurs résultats sont beaucoup plus défavorables que ceux des enfants espagnols et italiens dans toutes les régions de France.

On retrouve dans les régions la même disposition qui est valable pour l'ensemble du pays, quoique l'imprécision du coefficient se rapportant à l'ensemble du second degré, cache le fait que les enfants portugais sont plus nombreux dans les classes de niveau du premier cycle et moins nombreux dans l'enseignement de deuxième cycle long.

Nous avons essayé d'établir une relation entre le nombre des enfants étrangers dans une région - comme il ressort des cartes 2, 3, 4, 5, - et les résultats correspondants. Mais aucun véritable parallélisme n'existe entre ces données, ce qui, encore une fois, peut être dû à l'imprécision du coefficient.



3) L'ascension scolaire des enfants étrangers  
au Luxembourg

Allemands	0,97	0,94	0,80	0,85	0,80	1,25	1,66	1,05
Belges	0,89	2,25	0,75	1,52	0,82	1,17	2,11	1,16
Français	0,80	0,85	0,80	1,29	1,14	1,66	2,46	1,51
Néerlandais	0,91	0,94	1,09	1,16	0,95	0,94	1,64	1,14
Espagnols	0,77	0,30	0,50	1,02	1,23	-	5,69	2,01
Italiens	0,83	0,43	0,50	0,97	1,08	1,83	3,79	1,54
Portugais	0,77	0,11	0,29	2,33	2,78	13,75	24,66	4,66
ETI	0,80	0,19	0,38	1,29	1,47	3,05	6,16	2,18
Luxembourgeois	1	1	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f	g	h

Tableau 17 : Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers au Luxembourg

- a = enseignement primaire et complémentaire
- b = enseignement spécial
- c = classes de fin d'études
- d = classes de 7e commune
- e = enseignement professionnel
- f = enseignement moyen
- g = enseignement secondaire
- h = enseignement non-obligatoire (d,e,f,g)

Le groupe des enfants de travailleurs venant d'un pays méridional se distingue nettement de celui des enfants originaires d'un des pays voisins du Luxembourg. Alors que ces derniers ont une ascension scolaire qui est comparable à celle des enfants luxembourgeois, les ETI ont des résultats nettement inférieurs, notamment dans l'enseignement moyen et secondaire, mais aussi dans l'enseignement spécial et dans les classes de fin d'études.

Les groupes en eux-mêmes ne sont pas homogènes en ce qui concerne l'ascension scolaire des enfants des différentes nationalités :

Dans le groupe originaire des pays voisins, les enfants allemands, néerlandais et belges ont de meilleurs résultats que les enfants français. Dans l'enseignement secondaire les enfants belges et les enfants français sont moins bien représentés que les enfants allemands et néerlandais. Ceci s'explique par le bilinguisme du système scolaire luxembourgeois qui - s'exprimant dans les classes inférieures de l'enseignement secondaire par une prédominance de l'allemand comme langue véhiculaire - défavorise les enfants d'expression française.

Si malgré tout les enfants belges ont une meilleure ascension scolaire que leurs camarades français ( coefficient de 1,16 pour les enfants belges contre 1,51 pour les enfants français dans l'enseignement non-obligatoire ), c'est - en partie du moins - que le Luxembourg a eu depuis toujours des liens très étroits avec la Belgique. Ces liens ont favorisé l'installation de nombreux Belges de toutes les catégories socio-professionnelles, alors que les Français font encore davantage partie d'une immigration

liée aux seuls phénomènes économiques.

Dans le groupe des ETI les enfants italiens ont de très loin les meilleurs résultats, à tel point que leur ascension scolaire s'apparente plus souvent à celle des enfants français ( coefficient de 1,54 pour les Italiens contre 1,51 pour les Français dans l'enseignement non-obligatoire ) qu'à celle des ETI des autres nationalités.

L'immigration italienne au Luxembourg a une tradition vieille d'un peu plus d'un siècle. Elle montre tous les signes d'un mouvement migratoire qui touche à sa fin : arrivées réduites, retours fréquents au pays d'origine, intégration accélérée des migrants décidés de s'installer définitivement au pays d'accueil, ascension sociale et professionnelle assurée, développement de sentiment de refus vis-à-vis des nouveaux groupes d'immigrants ...

Aussi parmi les enfants italiens dénombrés dans les statistiques, se trouvent beaucoup d'immigrés de deuxième ou même de troisième génération, c'est-à-dire des enfants qui sont nés - ou dont les parents sont nés déjà - dans le pays d'immigration. Ils sont souvent déjà - en ce qui concerne le comportement social et le maniement de la langue luxembourgeoise - des autochtones de fait, en attendant d'être, par le jeu des options et des naturalisations, des autochtones de droit. D'un point de vue pédagogique, il est faux d'assimiler les enfants qui sont eux-mêmes des immigrants aux enfants qui sont nés dans le pays d'accueil: ils sont loins de présenter les mêmes problèmes.

Au contraire l'immigration en provenance de l'Espagne et du Portugal surtout, est une immigration

jeune, dynamique, dont les participants gardent intactes leurs attaches culturelles et forment dans la société d'accueil des groupes à part. Ils sont en général encore peu décidés à s'installer définitivement au pays d'accueil. A l'école leurs enfants manquent à la fois de soutien et de motivation vis-à-vis de préoccupations scolaires qui ne sont pas les leurs.

Les enfants italiens sont bien représentés dans l'enseignement professionnel et assez bien dans l'enseignement moyen. Ils ne sont fortement sous-représentés que dans l'enseignement secondaire. Ils sont surtout trop nombreux à entrer dans les classes spéciales et de fin d'études.

Les enfants espagnols - peu nombreux - sont assez bien représentés dans l'enseignement professionnel, mais ont un très mauvais coefficient d'ascension scolaire dans les classes spéciales et dans l'enseignement secondaire.

Les enfants portugais ont de loin les plus mauvais résultats: Ils sont excessivement nombreux dans les classes spéciales et de fin d'études ( 19,9 % ! de tous les enfants portugais scolarisés au Luxembourg se trouvent dans une classe de ce type ). Ils n'accèdent que difficilement à l'enseignement professionnel et sont pratiquement absents de l'enseignement moyen et secondaire.

4) L'ascension scolaire des enfants étrangers  
en République Fédérale d'Allemagne

Danois	0,85	-	2,93	1,07	0,74	2,93	0,88
Grecs	0,61	-	2,58	2,58	2,02	2,04	2,30
Italiens	0,69	-	0,80	2,28	1,49	1,95	1,81
Yougoslaves	0,62	-	1,37	2,02	3,55	1,82	2,54
Portugais	0,58	-	0,86	3,25	13,33	2,04	5,09
Espagnols	0,66	0,53	0,89	2,51	3,55	1,32	2,92
Turcs	0,58	1,40	0,77	5,02	13,33	1,75	7,00
ETI	0,62	1,75	0,88	3,82	5,71	1,82	4,54
Allemands	1	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f	g

Tableau 18 : Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers au Schleswig-Holstein

- a = enseignement général ( Grundschule et Hauptschule )
- b = enseignement global ( Gesamtschule )
- c = enseignement spécial ( Sonderschulen )
- d = enseignement moyen ( Realschule )
- e = enseignement secondaire ( Gymnasium )
- f = enseignement professionnel à temps partiel
- g = enseignement non-obligatoire ( d,e )

Schleswig-Holstein ( tableau 18 )

Les enfants danois - très nombreux dans les écoles privées - ont dans tous les ordres d'enseignement des coefficients d'ascension scolaire beaucoup plus favorables que les ETI. Dans l'enseignement secondaire ils sont même mieux représentés que les enfants allemands.

Les enfants étrangers sont très peu nombreux dans l'enseignement global: en tout 26 élèves ( 20 Turcs, 6 Espagnols ) fréquentent cet ordre d'enseignement.

Les coefficients calculés pour l'enseignement spécial se basent sur des effectifs trop réduits - à part les enfants turcs qui y sont au nombre de 215 - pour être concluants.

Dans l'enseignement moyen les enfants grecs, italiens , yougoslaves et espagnols ont des coefficients comparables, alors que les enfants portugais et surtout les enfants turcs sont beaucoup moins bien représentés.

Dans l'enseignement secondaire ce sont les enfants grecs et italiens qui ont les meilleurs résultats. Les enfants yougoslaves et espagnols sont moins bien représentés. Les enfants portugais et turcs n'y entrent qu'à raison d'un peu plus d'un pourcent de leur effectif total.

Dans l'enseignement professionnel à temps partiel - obligatoire pour tous les enfants - les résultats des enfants des différentes nationalités divergent peu. Ce sont les enfants espagnols qui y sont le plus nombreux. L'enseignement professionnel est relativement délaissé par les enfants danois.

D'une façon générale, les enfants italiens ont la meilleure ascension scolaire au Schleswig-Holstein,

si on prend comme base de comparaison l'ascension dans les ordres d'enseignement non-obligatoires. Ils sont suivis par les enfants grecs, yougoslaves et espagnols. Les enfants portugais ( coefficient de 5,09 dans l'enseignement non-obligatoire ) et les enfants turcs ( coefficient de 7,00 et moins de 5 % de leur effectif total dans l'enseignement non-obligatoire ) ont des résultats médiocres.

Hambourg ( tableau 19 )

Dans l'enseignement spécial ce ne sont que les enfants turcs qui sont fortement surreprésentés ( avec plus de 6 % de leur effectif total dans cet ordre d'enseignement ). Les enfants espagnols et yougoslaves au contraire n'y sont pas plus représentés que les enfants autochtones.

Dans l'enseignement moyen les ETI sont assez bien représentés. La part des enfants espagnols y est presque aussi grande que celle des enfants allemands, mais les enfants turcs n'y sont représentés que par 3,6 % de leur effectif.

Dans l'enseignement secondaire ce sont encore les enfants espagnols qui ont, de loin, les meilleurs résultats, alors que les enfants portugais et turcs y sont très faiblement représentés.

Dans l'enseignement professionnel les coefficients des différents groupes d'ETI sont assez voisins. Seuls les enfants italiens y sont moins bien représentés.

Grecs	0,56	2,25	0,94	2,51	2,63	1,84	2,59
Italiens	0,57	1,57	0,72	1,94	2,25	3,18	2,14
Yougoslaves	0,53	1,90	1,02	1,71	4,29	2,39	2,87
Portugais	0,51	4,20	0,86	2,69	6,10	1,91	4,31
Espagnols	0,62	2,86	1,00	1,15	1,85	2,12	1,54
Turcs	0,53	2,73	0,60	3,13	7,48	1,62	5,14
ETI	0,54	2,52	0,72	2,40	4,37	1,86	3,45
Allemands	1	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f	g

Tableau 19 : Les coefficients d'ascension scolaire des enfants étrangers à Hambourg

- a = enseignement général (Volksschule)
- b = enseignement global
- c = enseignement spécial
- d = enseignement moyen
- e = enseignement secondaire
- f = enseignement professionnel
- g = enseignement non-obligatoire ( d,e )



L'ascension scolaire des enfants espagnols est la plus favorable à Hambourg. Les enfants grecs, italiens et yougoslaves ont des résultats assez semblables. L'ascension scolaire des enfants portugais et turcs est médiocre: Ils ne sont représentés que par 8,0 % respectivement 6,7 % de leur effectif dans l'enseignement non-obligatoire, alors que la part des enfants allemands y est de 34,5 % et celle des enfants espagnols de 22,3 % encore.

Brême ( tableau 20 )

Dans l'enseignement spécial les effectifs des enfants étrangers sont fortement réduits: moins de dix enfants concernés pour la plupart des nationalités. Les coefficients, ici, sont donc sans véritable valeur.

Le coefficient d'ascension scolaire de tous les groupes d'enfants dans l'enseignement global est voisin de 1, c'est-à-dire que les enfants étrangers y sont à peu près aussi bien représentés que les enfants allemands.

Dans l'enseignement moyen les enfants italiens, yougoslaves et espagnols ont les meilleurs résultats. Les enfants portugais sont le plus faiblement représentés.

Dans l'enseignement secondaire ce sont les enfants espagnols et turcs qui sont peu représentés. Les enfants portugais n'entrent pour ainsi dire pas dans cet ordre d'enseignement ( coefficient de 21,66 ).

Grecs	0,57	0,86	0,60	1,06	2,02	1,96	0,85	3,32	1,98
Italiens	0,60	0,51	0,59	0,97	1,09	2,19	1,04	5,53	1,63
Yougoslaves	0,54	0,81	0,57	1,84	1,12	3,67	0,99	2,96	2,06
Portugais	0,55	0,38	0,52	1,94	3,48	21,66	0,95	1,88	7,78
Espagnols	0,59	0,85	0,62	0,61	1,36	11,50	0,89	1,53	3,25
Turcs	0,52	0,46	0,51	1,75	2,58	11,50	1,28	1,78	5,28
ETI	0,53	0,49	0,53	1,52	2,14	7,5	1,16	1,95	4,05
Allemands	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f	g	h	i

Tableau 2o : Les coefficients d'ascension scolaire des enfants étrangers à Brême

- a = enseignement élémentaire (Grundschule)
- b = enseignement postprimaire général (Hauptschule)
- c = enseignement général ( Grundscule et Hauptschule )
- d = enseignement spécial
- e = enseignement moyen
- f = enseignement secondaire
- g = enseignement global (Gesamtschule et Orientierungsstufe)
- h = enseignement professionnel
- i = enseignement non-obligatoire ( e,f )

Les résultats des enfants des différentes nationalités dans l'enseignement professionnel sont assez déroutants: Ce sont les groupes qui, dans les autres ordres d'enseignement postprimaires, ont les meilleurs résultats qui, ici, sont le moins bien représentés. Mais là encore le volume des effectifs de chaque nationalité est réduit à un point tel, que les résultats, analysés de cette façon, ne sont plus concluants.

Le bilan final est nettement en faveur des enfants italiens, grecs et yougoslaves; un peu moins favorable en ce qui concerne les enfants espagnols. Il devient beaucoup plus défavorable, si on considère les résultats des enfants turcs ( 5,6 % de leur effectif dans l'enseignement non-obligatoire et 11,6 % dans l'enseignement postprimaire obligatoire ) et des enfants portugais ( 3,8 % seulement dans l'enseignement non-obligatoire et 13,8 % dans l'enseignement postprimaire général ).

Basse-Saxe ( tableau 21 )

L'ensemble des ETI, avec un coefficient de 0,97, est représenté dans les mêmes proportions dans l'enseignement spécial que les enfants allemands; mais les enfants espagnols et surtout les enfants italiens - avec 6 % de leur effectif dans cet ordre d'enseignement - sont largement sur-représentés,

Dans l'enseignement moyen les enfants yougoslaves et italiens ont les meilleurs résultats. Ceux des enfants

Greco	0,61	1,96	1,37	4,72	4,68	1,41	4,70
Italiens	0,69	1,00	0,55	2,81	5,23	1,82	3,80
Yougoslaves	0,65	1,23	1,10	2,66	3,23	2,10	2,96
Portugais	0,69	1,23	1,43	8,66	1,60	1,39	2,47
Espagnols	0,67	1,10	0,73	3,15	4,85	1,55	3,93
Turcs	0,60	1,34	1,17	7,42	9,71	1,87	8,57
ETI	0,63	1,27	0,97	4,72	5,44	1,73	5,10
Allemands	1	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f	g

**Tableau 21 : Les coefficients d'ascension scolaire  
des enfants étrangers en Basse-Saxe**

- a = enseignement général (Grundschule et Hauptschule)  
b = enseignement global (Gesamtschule et Orientierungs-  
stufe)  
c = enseignement spécial  
d = enseignement moyen  
e = enseignement secondaire  
f = enseignement professionnel  
g = enseignement non-obligatoire ( d,e )

turcs et portugais sont très médiocres: leurs coefficients sont anormalement élevés pour ce type d'enseignement.

Dans l'enseignement secondaire ce sont encore les enfants yougoslaves qui sont le mieux représentés. Les coefficients des enfants grecs, espagnols et italiens sont voisins de cinq, alors que celui des enfants turcs atteint presque 10. Le coefficient des enfants portugais ( 1,60 ) est excessivement bas. On ne retrouve dans aucun autre Land un coefficient aussi bas pour les enfants portugais, même pas dans l'enseignement moyen. Il s'agit peut-être d'une erreur dans les statistiques, puisque l'ascension des enfants portugais dans l'enseignement moyen est très médiocre. Ceci fausse en même temps le coefficient d'ascension dans l'enseignement non-obligatoire.

Les enfants étrangers ne sont que légèrement moins bien représentés dans l'enseignement global que les enfants allemands.

Pour l'ensemble de l'enseignement non-obligatoire, ce sont toujours les enfants yougoslaves qui l'emportent. Les enfants turcs ont de loin les plus mauvais résultats.

#### Rhénanie-Westfalie ( tableau 22 )

Dans l'enseignement spécial les enfants italiens sont représentés par 5,5 % de leur effectif total, alors que la part des autres groupes nationaux ne dépasse que rarement 3 %.

L'ascension scolaire des enfants néerlandais

Néerlandais	0,87	0,91	0,88	1,34	1,05	1,29	1,00	1,02	1,19
Grecs	0,61	0,61	0,61	2,05	4,56	5,38	2,00	1,53	5,04
Italiens	0,63	0,69	0,65	0,70	3,56	6,25	1,00	1,36	4,88
Yougoslaves	0,57	0,78	0,64	1,25	2,28	3,46	1,14	2,00	2,90
Portugais	0,52	0,67	0,58	1,34	5,70	17,63	1,33	2,33	9,93
Espagnols	0,64	0,69	0,66	1,08	2,85	3,59	1,60	1,35	3,27
Turcs	0,49	0,75	0,57	1,77	10,36	14,92	2,00	2,02	12,83
ETI	0,54	0,71	0,60	1,34	4,95	7,46	1,60	1,74	6,28
Allemands	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f	g	h	i

**Tableau 22 : Les coefficients d'ascension scolaire des enfants étrangers en Rhénanie-Westfalie**

- a = enseignement élémentaire (Grundschule)
- b = enseignement postprimaire général (Hauptschule)
- c = enseignement général (Grundschule et Hauptschule)
- d = enseignement spécial
- e = enseignement moyen
- f = enseignement secondaire
- g = enseignement global (Gesamtschule et Orientierungsstufe)
- h = enseignement professionnel
- i = enseignement non-obligatoire ( e,f )

est très voisine de celle des enfants allemands.

Les enfants yougoslaves et espagnols ont les meilleurs résultats à la fois dans l'enseignement moyen et secondaire. En conséquence ils sont le moins nombreux à fréquenter l'enseignement général obligatoire.

Les enfants grecs et italiens ont des coefficients beaucoup plus médiocres. Mais ce sont de nouveau les enfants portugais ( avec un coefficient de 17,63 dans l'enseignement secondaire et 9,93 dans l'enseignement non-obligatoire ) et les enfants turcs ( avec un coefficient de 14,92 dans l'enseignement secondaire et de 12,83 dans l'enseignement non-obligatoire ) qui ont les plus mauvais résultats: l'accès aux formes "nobles" de l'enseignement postprimaire leur est pratiquement interdit.

Hesse ( tableau 23 )

L'enseignement global en Hesse connaît une grande affluence d'enfants étrangers, puisque 10-16 % des différents groupes nationaux sont scolarisés dans cet ordre d'enseignement, alors que les enfants allemands n'y sont représentés que par un peu moins de 9 %. En Hesse les écoles globales connaissent la plus grande faveur de tous les Länder. Par endroits cette forme d'enseignement est même généralisée.

Les enfants étrangers fréquentent normalement les classes spéciales à l'exception des enfants grecs qui n'y entrent qu'à raison d'un peu plus d'un pourcent, et des enfants italiens qui y sont représentés par plus de 5 % de leur effectif.

Grecs	0,63	0,82	3,08	4,88	4,53	1,38	4,63
Italiens	0,68	0,70	0,72	3,95	7,44	1,24	5,84
Yougoslaves	0,67	0,76	1,60	1,80	3,10	1,78	2,53
Portugais	0,62	0,73	1,32	5,53	11,62	1,57	8,67
Espagnols	0,74	0,56	0,92	2,07	4,42	1,29	3,28
Turcs	0,65	0,64	1,19	5,53	11,62	1,35	8,67
ETI	0,67	0,67	1,12	3,45	6,20	1,37	4,98
Allemands	1	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f	g

Tableau 23 : Les coefficients d'ascension scolaire des enfants étrangers en Hesse

- a = enseignement général (Grundschule et Hauptschule)
- b = enseignement global
- c = enseignement spécial
- d = enseignement moyen
- e = enseignement secondaire
- f = enseignement professionnel
- g = enseignement non-obligatoire ( d,e )



Les enfants yougoslaves ont la meilleure ascension scolaire dans les deux ordres d'enseignement non-obligatoires. Ils sont suivis des enfants espagnols, qui sont en même temps très bien représentés dans l'enseignement professionnel.

Les enfants italiens et grecs ont une ascension scolaire beaucoup plus irrégulière: Ils sont sous-représentés tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre ordre d'enseignement.

Les enfants portugais et turcs ont exactement les mêmes coefficients dans les deux ordres d'enseignement non-obligatoires. Ils n'y entrent qu'à raison d'un peu plus de 3 %, contre 26,9 % pour les enfants allemands.

Rhénanie-Palatinat ( tableau 24 )

Les résultats obtenus par les enfants étrangers en Rhénanie-Palatinat ressemblent beaucoup à ceux relevés en Hesse, quoique qu'ils soient dans l'ensemble un peu plus défavorables.

Dans l'enseignement spécial ce sont encore les enfants grecs qui sont le moins représentés et les enfants italiens qui y entrent en surnombre, imités en cela par les enfants espagnols.

Dans l'enseignement non-obligatoire les enfants yougoslaves ont de nouveau les meilleurs résultats, suivis des enfants espagnols qui, comme au pays de Hesse, sont mieux représentés dans l'enseignement professionnel que leurs camarades yougoslaves. Les enfants grecs et

Greco	0,63	2,33	5,82	5,58	1,64	5,66
Italiens	0,65	0,87	4,71	6,65	1,55	5,78
Yugoslaves	0,67	1,47	2,75	2,83	1,94	2,80
Portugais	0,59	1,75	19,80	24,71	2,37	22,66
Espagnols	0,70	0,84	2,41	3,76	1,35	3,12
Turcs	0,62	1,75	8,25	9,10	1,57	8,77
ETI	0,64	1,33	5,21	6,40	1,62	5,91
Allemands	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f

Tableau 24 : Les coefficients d'ascension scolaire des enfants étrangers en Rhénanie-Palatinat

- a = enseignement général (Grundschule et Hauptschule)
- b = enseignement spécial
- c = enseignement moyen
- d = enseignement secondaire
- e = enseignement professionnel
- f = enseignement non-obligatoire ( c,d )

(L'enseignement global n'a pas été retenu parce que le nombre de tous les enfants étrangers ne s'y élève qu'à 35.)

italiens ont également des résultats très médiocres dans les deux ordres d'enseignement non-obligatoires. Les enfants turcs, avec un coefficient de 8,72, sont aussi mal représentés qu'en Hesse. Les enfants portugais ont des résultats beaucoup plus défavorables qu'en Hesse. Leur coefficient d'ascension dans l'enseignement non-obligatoire atteint plus de 22, ce qui correspond à neuf enfants en tout dans les deux ordres d'enseignement non-obligatoires.

Les résultats des enfants étrangers dans l'enseignement global n'ont pas été évalués, parce que les différents groupes nationaux n'y sont représentés que par moins d'un pourcent - et souvent moins d'un demi-pourcent - de leurs effectifs.

Sarre ( tableau 25 )

En Sarre nous sommes en présence de deux groupes d'étrangers n'appartenant pas à un pays d'émigration: les Autrichiens et les Français. Les enfants autrichiens ont des résultats bien supérieurs à ceux des Français. Ces résultats dépassent même ceux des enfants allemands.

La pratique de la langue allemande explique en partie les bons résultats des enfants autrichiens vis-à-vis des enfants français, sans expliquer les différences avec les résultats des enfants allemands. Ceux-ci ne s'expliquent que par une plus forte homogénéité socio-professionnelle de la colonie autrichienne, alors que les Français, en tant que voisins, y envoient, comme au Luxembourg, un contingent de travailleurs plus hétérogène.

Autrichiens	1,26	-	0,88	0,42	4,53	0,51
Français	0,81	1,78	1,77	1,16	1,30	1,33
Italiens	0,66	0,53	3,02	6,88	2,26	4,70
Yougoslaves	0,76	1,54	0,94	1,90	2,23	1,38
Turcs (1)	0,60	2,12	7,92	3,65	5,37	4,54
ETI	0,66	0,58	2,94	5,77	2,41	4,27
Allemands	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f

Tableau 25 : Les coefficients d'ascension scolaire  
des enfants étrangers en Sarre

- a = enseignement général (Grundschule et Hauptschule)  
b = enseignement spécial  
c = enseignement moyen  
d = enseignement secondaire  
e = enseignement professionnel  
f = enseignement non-obligatoire ( c,d )

---

(1) Les autres groupes d'ETI ne sont pas relevés comme groupes à part dans les statistiques officielles.

Les ETI - dont 86 % sont des Italiens - ont également des résultats très différents suivant leur nationalité. Les enfants yougoslaves ont des résultats très satisfaisants, comparables à ceux des enfants français. Mais le nombre très réduit des enfants yougoslaves - 138 en tout - nous oblige à considérer ces résultats avec circonspection.

L'ascension scolaire des enfants italiens et turcs est comparable en ce qui concerne l'ensemble de l'enseignement non-obligatoire; mais les enfants italiens sont très mal représentés dans l'enseignement secondaire, alors que les enfants turcs le sont dans l'enseignement moyen. Les enfants turcs sont également mal représentés dans l'enseignement professionnel. Les enfants italiens, une fois de plus, peuplent en surnombre les classes de l'enseignement spécial.

Bade-Wurtemberg ( tableau 26 )

D'une manière générale les résultats scolaires des enfants étrangers en Bade-Wurtemberg sont très défavorables.

Les enfants étrangers de toutes les nationalités sont en surnombre dans les classes spéciales: aucune nationalité n'y est représentée par moins de 4 %; plus de 7 % des enfants espagnols et turcs entrent dans ces classes, plus de 10 % des enfants italiens.

Mis à part les Espagnols, les enfants étrangers n'entrent qu'en faible proportion dans les classes de l'enseignement global.

Grecs	0,62	6,50	0,76	3,04	5,55	1,43	4,08
Italiens	0,68	3,25	0,33	3,94	7,87	1,12	5,49
Yougoslaves	0,63	4,33	0,87	2,31	4,20	1,60	3,10
Portugais	0,58	6,50	0,52	6,08	21,00	1,80	10,15
Espagnols	0,68	1,30	0,48	2,28	4,72	1,20	3,22
Turcs	0,61	4,33	0,46	7,30	11,81	1,38	9,30
ETI	0,63	4,33	0,49	3,74	6,75	1,33	5,00
Allemands	1	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f	g

Tableau 26 : Les coefficients d'ascension scolaire des enfants étrangers en Bade-Wurtemberg

- a = enseignement général
- b = enseignement global ( Gesamtschule et Orientierungsstufe)
- c = enseignement spécial
- d = enseignement moyen
- e = enseignement secondaire
- f = enseignement professionnel
- g = enseignement non-obligatoire ( d,e )

Dans l'enseignement moyen ce sont les enfants espagnols et yougoslaves qui ont les meilleurs résultats; les enfants portugais et turcs sont le moins bien représentés.

Dans l'enseignement secondaire aucune nationalité étrangère n'est vraiment bien représentée, quoique, par rapport aux autres groupes nationaux, les enfants yougoslaves et espagnols aient encore les meilleurs résultats. Les Portugais n'y envoient que 24 enfants, soit moins de 1 % de leur effectif.

Bavière ( tableau 27 )

En Bavière on retrouve la grande disparité entre les résultats des ETI et ceux des autres groupes d'étrangers. Les enfants autrichiens et américains ont d'excellents résultats. Leur ascension scolaire est aussi bonne que celle des enfants allemands et la dépasse même de loin dans l'enseignement secondaire, où les deux groupes envoient plus de 25 % de leur effectif. Ils sont également largement sur-représentés dans l'enseignement global. Si les résultats des enfants autrichiens dépassent légèrement ceux des enfants américains dans l'enseignement non-obligatoire, ils sont cependant inférieurs dans l'enseignement spécial.

Les performances des ETI restent de nouveau loin derrière ces bons résultats. Dans l'enseignement spécial les enfants turcs et yougoslaves sont normalement représentés; les enfants grecs n'y entrent qu'en faible proportion; les enfants espagnols et surtout les enfants italiens y sont en surnombre ( plus de 5 %

Américains	0,97	0,45	1,50	1,19	0,61	2,23	0,74
Autrichiens	1,06	0,50	2,45	1,03	0,55	1,74	0,66
Grecs	0,66	5,00	3,37	7,81	2,37	2,14	3,15
Italiens	0,73	1,66	0,52	3,73	3,82	1,29	3,79
Yougoslaves	0,68	2,50	1,28	2,96	3,07	1,93	3,03
Espagnols	0,76	0,83	0,75	2,52	2,34	1,24	2,40
Turcs	0,68	5,00	1,22	8,60	14,27	1,18	11,57
ETI	0,69	5,00	1,08	5,37	4,61	1,39	4,86
Allemands	1	1	1	1	1	1	1
	a	b	c	d	e	f	g

Tableau 27 : Les coefficients d'ascension scolaire des enfants étrangers en Bavière

a = enseignement général ( Volksschule )

b = enseignement global

c = enseignement spécial

d = enseignement moyen

e = enseignement secondaire

f = enseignement professionnel

g = enseignement non-obligatoire ( d,e )



des enfants italiens se trouvent dans les classes spéciales ).

Dans l'enseignement moyen les enfants espagnols et yougoslaves ont les meilleurs, et les enfants turcs les plus mauvais résultats. L'ascension scolaire des enfants grecs est anormalement défavorable et rejoint presque celle des enfants turcs.

Dans l'enseignement secondaire, au contraire, les résultats des enfants grecs sont aussi bons que ceux des enfants espagnols, alors que les enfants turcs ont de nouveau les plus mauvais résultats.

Les enfants portugais, faiblement représentés en Bavière, ne figurent pas comme groupe à part dans les statistiques officielles bavaroises.

. . . . .

Quelques caractéristiques générales se dégagent de ces 10 tableaux:

Les enfants yougoslaves ont le meilleur coefficient d'ascension dans l'enseignement non-obligatoire dans six des dix Länder. Ce coefficient se situe en général entre 2 et 3, et la moyenne des 10 coefficients est de 2,61.

Dans l'enseignement secondaire leur coefficient n'atteint nulle part la valeur de 5. Dans l'enseignement spécial leur part est partout légèrement inférieure à celle des enfants allemands, sauf en Bade-Wurtemberg où tous les enfants étrangers sont sur-représentés dans l'enseignement spécial. Les enfants yougoslaves ont, en RFA, la meilleure ascension scolaire de tous les groupes nationaux.

Ils sont suivis par les enfants espagnols qui occupent deux fois la première et quatre fois la deuxième place. Leur coefficient d'ascension scolaire dans l'enseignement non-obligatoire se situe le plus souvent entre 3 et 4, et la moyenne des 10 coefficients est de 2,99.

Dans l'enseignement secondaire leur coefficient est en général légèrement plus élevé que celui des enfants yougoslaves; il atteint même 11,5 à Brême.

Dans l'enseignement spécial les enfants espagnols sont pratiquement partout sur-représentés, sauf à Hambourg et en Rhénanie-Westfalie.

Les enfants grecs et italiens ont, dans l'ensemble, des résultats assez voisins. La moyenne des coefficients d'ascension des enfants grecs est de 3,79; celle des coefficients des enfants italiens est de 3,98. Leurs coefficients d'ascension dans l'enseignement non-obligatoire se situent en général entre 2 et 6: les résultats de ces deux groupes sont beaucoup plus irréguliers que ceux des enfants yougoslaves et espagnols.

Dans l'enseignement secondaire ce sont les enfants grecs qui l'emportent. Leur coefficient n'y dépasse nulle part la valeur de 6, alors que les enfants italiens dépassent cinq fois cette valeur et atteignent même 7,87 en Bade-Wurtemberg.

Dans l'enseignement spécial il y a aussi de grandes différences: Les enfants grecs sont presque partout très peu représentés. Leur coefficient y est le plus souvent supérieur à 2, voire à 3. Les enfants italiens, au contraire, entrent en surnombre dans les classes spéciales de tous les Länder. Leur coefficient descend à 0,52 en Bavière et à 0,33 en Bade-Wurtemberg.

Les enfants turcs et portugais se partagent les deux dernières places dans tous les Länder. Les enfants turcs sont trois fois derniers et sept fois avant-derniers; les enfants portugais trois fois derniers, quatre fois avant-derniers et trois fois ils ne sont pas représentés.

Le coefficient d'ascension dans l'enseignement non-obligatoire des enfants turcs se situe entre 5 et 13, avec une moyenne de 8,16; celui des enfants portugais entre 5 et 11 - il atteint 22,66 en Rhénanie-Palatinat - et la moyenne est de 9,79.

Dans l'enseignement secondaire le coefficient des enfants turcs se situe entre 7 et 15; celui des enfants portugais entre 6 et 25.

Dans l'enseignement spécial les enfants portugais et turcs ont des coefficients assez satisfaisants, sauf en Bade-Wurtemberg, où leur coefficient est proche de 0,5.

D'une manière générale les résultats des enfants portugais sont encore inférieurs à ceux des enfants turcs.

. . . . .

A Hambourg il n'en est plus de même, puisque le nombre des enfants étrangers y est comparable à celui de la Rhénanie-Palatinat par exemple, sans qu'en ce dernier Land les enfants étrangers aient d'aussi bons résultats. Il est probable que la concentration urbaine favorise ici l'ascension scolaire des enfants étrangers, seul critère qui différencie ce Land, fondamentalement, des autres.

En Bavière il est plus difficile de déceler la cause des bons résultats des enfants étrangers, si ce n'est l'influence des structures scolaires d'accueil préconisées dans ce pays ( cf. chapitre sur les structures d'accueil ).

5) L'ascension scolaire des enfants espagnols,  
italiens et portugais en France, au  
Luxembourg et en RFA

Les enfants espagnols, italiens et portugais sont les seuls à être représentés en nombre important dans les trois pays étudiés. Comme les caractéristiques des flux migratoires - ancienneté de l'immigration, importance numérique etc.- sont différentes selon le pays d'accueil envisagé, il est possible de confronter les résultats obtenus par les différents groupes nationaux avec les conditions d'immigration, pour essayer d'en dégager des relations de cause à effet.

Les enfants espagnols ont de très bons résultats scolaires en France, où ils ne cèdent le pas qu'aux enfants italiens.

Ils ont également la deuxième place au Luxembourg. Mais cette fois-ci ils viennent loin derrière les enfants italiens et ont des résultats scolaires médiocres.

Les enfants espagnols ont encore la deuxième place en RFA, où les enfants yougoslaves ont des résultats légèrement supérieurs. Les résultats des enfants espagnols sont ici nettement supérieurs à ceux des enfants italiens.

Dans l'enseignement spécial les enfants espagnols sont partout fortement représentés, moins cependant que leurs camarades italiens. Au Luxembourg toutefois les enfants espagnols sont proportionnellement plus nombreux dans l'enseignement spécial que les enfants italiens.

Dans l'enseignement secondaire les enfants espagnols ont, au Luxembourg et en France, des résultats un peu inférieurs à ceux des enfants italiens, mais ils dépassent ceux-ci en RFA.

Les enfants italiens ont, parmi les ETI, les meilleurs résultats scolaires en France et au Luxembourg. Cependant, alors que leurs résultats en France ne sont que légèrement plus favorables que ceux des enfants espagnols, au Luxembourg ils les dépassent largement; les résultats des enfants italiens s'y rapprochent même de ceux des enfants étrangers venus d'un des pays voisins du Luxembourg.

En RFA les résultats des enfants italiens sont inférieurs à ceux des enfants espagnols, mais dépassent encore largement ceux des enfants portugais.

Les enfants portugais sont, dans tous les pays, parmi ceux qui ont les plus mauvais résultats.

En France ils partagent les dernières places avec les enfants marocains. Leur ascension dans l'enseignement de deuxième cycle long est de loin la plus mauvaise de tous les groupes nationaux représentés en France: 7,33 contre 4,07 pour l'avant-dernier.

Au Luxembourg les enfants portugais ont, dans l'ensemble, des résultats extrêmement mauvais: 13,75 dans l'enseignement moyen, 24,66 dans l'enseignement secondaire et un coefficient de 0,11 pour l'enseignement spécial.

En RFA les enfants portugais occupent également la dernière place en ce qui concerne leur ascension scolaire, et, s'ils sont moins nombreux à entrer dans les classes spéciales, leur ascension dans l'enseignement secondaire est à peu près aussi défavorable qu'au Luxembourg.

France			
Italiens	ancienne	70 000	bons
Espagnols	ancienne	95 000	bons
Portugais	récente	230 000	mauvais
	immigration	effectif	résultats
Luxembourg			
Italiens	ancienne	4 500	bons
Espagnols	récente	500	assez bons
Portugais	récente	3 600	mauvais
	immigration	effectif	résultats
RFA			
Italiens	récente	75 000	assez bons
Espagnols	récente	29 000	bons
Portugais	récente	40 000	mauvais
	immigration	effectif	résultats

Tableau 28 : L'immigration et les résultats scolaires des enfants italiens, espagnols et portugais en France, au Luxembourg et en RFA.

En France les enfants italiens et espagnols sont équivalents en nombre et font partie tous les deux de flux migratoires fort anciens. Leurs résultats, en concordance, sont semblables, avec un léger avantage cependant pour les enfants italiens.

Les enfants portugais sont à la fois plus nombreux - 230 000 enfants portugais contre 70 000 enfants italiens et 95 000 enfants espagnols - et ils participent à un flux migratoire assez récent. Aussi leurs résultats scolaires sont-ils assez mauvais.

Les mauvais résultats des enfants portugais peuvent s'expliquer par la jeunesse du mouvement migratoire, par le nombre élevé d'enfants ou par des facteurs inhérents à la culture d'origine.

Au Luxembourg seuls les enfants italiens font partie d'un ancien mouvement migratoire, alors que les ressortissants de la presqu'île ibérique n'immigrent que depuis le milieu des années soixante. Mais les enfants portugais sont beaucoup plus nombreux que les enfants espagnols.

Les enfants espagnols ont des résultats scolaires nettement inférieurs à ceux des enfants italiens - en dépit d'un effectif nettement moins élevé: 4 500 enfants italiens contre 500 enfants espagnols. L'ancienneté du flux migratoire italien est par contre, ici, le facteur déterminant qui permet d'expliquer les bons résultats des enfants italiens vis-à-vis de leurs camarades espagnols.

Les résultats scolaires des enfants portugais ne sont pas seulement inférieurs à ceux des enfants italiens, mais encore à ceux des enfants espagnols qui, comme



eux, n'immigrent que depuis peu de temps. Les résultats s'expliquent donc soit par le nombre plus élevé d'enfants portugais, soit par des caractéristiques inhérentes à la culture d'origine.

En République Fédérale d'Allemagne les flux migratoires des trois nationalités ont débuté plus ou moins en même temps; ce facteur n'intervient donc chez aucun des trois groupes nationaux.

Les enfants italiens étant plus nombreux que les enfants espagnols dans presque tous les Länder - sauf au Schleswig-Holstein -, cette différence peut expliquer celle entre les résultats des enfants des deux nationalités, d'autant plus qu'au Schleswig-Holstein les résultats des enfants italiens sont meilleurs que ceux des enfants italiens.

Cette raison ne peut plus être invoquée pour expliquer les très mauvais résultats des enfants portugais, puisque leur nombre se situe entre ceux des enfants italiens et espagnols. Le facteur déterminant n'est donc plus lié, ici, aux conditions extérieures du flux migratoire, mais à la culture d'origine. Nous y reviendrons.

## Chapitre VIII : Quelques facteurs qui influencent

### l'ascension scolaire des enfants étrangers

Les considérations suivantes ne peuvent pas remplacer une authentique analyse factorielle, d'autant moins qu'elles se situent non pas au niveau des individus ou de groupes d'individus présentant des caractéristiques identiques, mais à celui de groupes d'enfants unis par les seuls liens de leur nationalité.

Au niveau de l'individu bien d'autres facteurs interviennent pour déterminer les échecs ou les succès: Pour un enfant fraîchement immigré il importe peu qu'il fasse partie d'un mouvement migratoire ancien ou récent, de grande ou de faible ampleur. Le fait que ses parents soient analphabètes ou non, qu'il habite loin ou proche d'une école de type postprimaire, ou mille autres détails sont pour lui bien plus décisifs.

Les facteurs qui se dégagent de la présente étude, au contraire, sont ceux qui régissent l'ascension scolaire des minorités nationales dans leur ensemble; ils n'ont en fin de compte qu'une valeur statistique, donc relativement constante.

## 1) Le type d'immigration

Un des traits les plus évidents qui se dégagent de la comparaison des coefficients d'ascension scolaire des enfants des différentes nationalités, est la différence entre les résultats des enfants venus d'un pays d'émigration et ceux des enfants appartenant à un pays industrialisé qui connaît lui-même une forte immigration.

Au Luxembourg et en Rhénanie-Westfalie, par exemple, le coefficient d'ascension scolaire des enfants néerlandais est de 1,11 respectivement de 1,20 dans l'enseignement non-obligatoire; celui des enfants portugais, au contraire, est de 5,17 au Luxembourg et de 10,81 en Rhénanie-Westfalie.

En Sarre et en Bavière l'ascension des enfants autrichiens s'exprime par un coefficient de 0,58 et de 0,72; celle des enfants turcs par un coefficient de 5,22 et de 12,25.

Au Schleswig-Holstein le coefficient d'ascension dans l'enseignement non-obligatoire des enfants danois est de 0,97, celui des enfants grecs de 2,49, celui des enfants yougoslaves de 2,73, celui des enfants espagnols de 3,03 ...

L'ascension des enfants étrangers dans l'enseignement secondaire est encore plus explicite:

Au Luxembourg le coefficient se situe, selon la nationalité entre 3,79 et 24,66, celui des enfants

des pays voisins entre 1,64 et 2,46.

Le coefficient d'ascension dans l'enseignement secondaire au Schleswig-Holstein est de 0,74 pour les enfants danois, de 13,33 pour les enfants turcs.

On pourrait multiplier les exemples dans d'autres Länder, mais on retrouve partout le même schéma. De même en ce qui concerne l'enseignement spécial, la part des enfants des pays voisins est partout plus réduite que celle des enfants des travailleurs immigrés, et souvent plus faible que celle des enfants autochtones.

Il y a donc lieu de distinguer deux types d'immigration:

- une immigration à caractère hétérogène au départ des pays voisins

Des membres de toutes les catégories socio-professionnelles participent, dans des proportions variables, à cette forme d'immigration qui est une sorte d'osmose frontalière: Les migrants ne font qu'élargir leur espace d'activité professionnelle au-delà d'une frontière qui tend à la rétrécir. Ils profitent en général, dans le pays voisin de conditions de vie ou de travail avantageuses.

- une immigration à caractère homogène au départ de pays parfois lointains

C'est le mouvement des travailleurs migrants qui fournit la main-d'oeuvre nécessaire aux pays hautement industrialisés.

Par le jeu des emplois offerts s'opère une

sélection qui fait que les colonies étrangères sont assez homogènes sur le plan socio-professionnel. Il arrive même que des artisans étrangers abandonnent leur métier pour accepter, dans un pays industrialisé, un emploi bien rémunéré, mais en-dessous de leurs capacités professionnelles.

Cette sélection peut jouer également dans un sens favorable, comme c'est, par exemple, le cas pour les enfants des militaires américains, dont les performances dépassent alors celles des enfants allemands.

## 2) La culture d'origine (1)

L'étude de l'ascension scolaire des enfants portugais dans les différents pays a montré qu'une part des échecs scolaires est imputable à d'autres facteurs que ceux qui traduisent les conditions extérieures de l'immigration. Ces facteurs sont liés à la culture d'origine des migrants.

La République Fédérale d'Allemagne se prête le mieux pour étudier l'influence de ces facteurs, puisque nous retrouvons non seulement les mêmes groupes d'étrangers dans tous les Länder, mais l'immigration en Allemagne a débuté partout plus ou moins en même temps et n'excède nulle part - excepté en Sarre - une vingtaine d'années. Sur ce point important les conditions de scolarisation des enfants étrangers sont donc partout semblables.

Il est apparu au chapitre précédent qu'on pouvait distinguer trois groupes d'enfants étrangers d'après leurs résultats scolaires:

- Yougoslaves et Espagnols

---

(1) Le terme de culture d'origine recouvre ici tous les aspects qui contribuent d'une façon ou d'une autre à caractériser l'originalité d'un groupe national: mode de vie, passé historique, langue, religion, système éducatif ...

- Grecs et Italiens

- Turcs et Portugais

La langue maternelle ne favorise, ici, aucun des groupes nationaux, car aucune des langues en cause ne s'apparente à l'allemand.

D'autre part, en France, où la parenté des langues françaises et portugaises devrait nettement favoriser les enfants portugais, on constate que les enfants tunisiens et yougoslaves, par exemple, ont de meilleurs résultats que les enfants portugais. Ceci ne veut évidemment pas dire que, toutes conditions égales par ailleurs, une parenté de langue ne puisse devenir déterminante. On constate ainsi que là où les enfants américains et autrichiens entrent en compétition en nombre appréciable - en Sarre et en Bavière par exemple - ce sont toujours les enfants autrichiens qui l'emportent. De même au Luxembourg, sur les quatre groupes venus de pays voisins, ce sont les enfants allemands et néerlandais qui ont les meilleurs résultats.

La religion est un autre facteur qui pourrait influencer la scolarisation des enfants étrangers. Mais dans ce cas on devrait pouvoir retrouver une amélioration des résultats scolaires des enfants catholiques du Nord au Sud de la RFA, ce qui n'est pas le cas; pour les enfants italiens c'est même le contraire qui a lieu.

Un troisième facteur qui peut intervenir est le niveau de scolarisation et le degré d'alphabétisation au pays d'origine des migrants:

- Yougoslavie : 8 années d'enseignement obligatoire et prise en charge préférentielle des enfants

désavantagés, dans le cadre de l'enseignement  
préscolaire

"The development of pre-school education  
receives high priority. Children of disadvantaged  
parents are admitted most readily to pre-school  
institutions ... in special establishments." (1)

Ces dispositions ont une importance particulière  
pour la scolarisation des enfants yougoslaves à  
l'étranger, puisque ce sont en général les  
gens les plus déshérités qui participent le plus  
volontiers au mouvement d'émigration.

- Espagne : 8 années d'enseignement obligatoire  
(portés à 10 ans par la Ley General de Educacion  
de 1970. Cette disposition devait être généralisée  
en 1980)

L'obligation scolaire n'est cependant pas  
rigoureusement respectée:

" ... nur 81,8 % der 11- bis 13jährigen besucht  
eine Schule; eine Kontrolle über die Befolgung  
der Schule wird nicht ausgeübt" (2)

- Italie : 8 années d'enseignement obligatoire

- Grèce : 6 années d'enseignement obligatoire

- Portugal : 6. années d'enseignement obligatoire.

L'enseignement n'est cependant pas dispensé partout  
sous forme d'enseignement direct:

---

(1) Unesco, International yearbook of education 1980

(2) Becker U., Das spanische Bildungs- und Erziehungs-  
system 1974



"The basic education system is divided into a first stage of primary education(grades 1-4) and a second stage of preparatory education (grades 5-6); the latter is provided either in schools or by television." (1)

Ceci ramène la scolarité obligatoire effective à quatre ans dans certaines régions, qui ont toutes les chances d'être celles qui fournissent le plus gros des contingents d'émigrants.

- Turquie : 5 années d'enseignement obligatoire  
Mais l'année scolaire n'a pas partout la même durée:

" should not be less than 170 days in village schools and 200 days in towns." (1)

Il faut ajouter à cela qu'en certaines régions du Portugal et surtout de Turquie, l'analphabétisme des masses est encore important. En Turquie, par exemple, on estime que ce fléau atteint encore plus de la moitié de la population

" 61 % der Bevölkerung sind noch Analphabeten" (2)

D'autre part les émigrants portugais et turcs viennent, au fil des ans, de plus en plus de régions économiquement déshéritées, celles précisément où l'obligation scolaire n'est qu'imparfaitement assurée

"Von den schulpflichtigen Volksschülern können nach

---

(1) Unesco, International yearbook of education 1980

(2) Sargut S., Zur Sozialisation der Kinder türkischer Emigranten in Schule und Familie 1974

offizieller Statistik nur 87,5 % eine Schule besuchen, denn in 13 000 (!) von den rund 40 000 Dörfern gibt es keine Schule. Nach realistischeren Schätzungen liegt die Zahl bei 76 %." (1)

En comparant ces données sur les différents systèmes scolaires avec les résultats des enfants des pays correspondants, nous trouvons un indéniable parallélisme :

Yougoslaves et Espagnols en tête ( 8 années d'obligation scolaire), Grecs en position moyenne ( 6 années d'obligation scolaire ), Turcs et Portugais en dernière position ( moins de 6 années d'obligation scolaire ).

Seuls les enfants italiens ont une ascension scolaire légèrement plus défavorable que ne le laisse espérer le niveau de scolarisation au pays d'origine. Cette constatation est renforcée par le fait que les enfants italiens sont aussi beaucoup trop fortement représentés dans les classes spéciales de tous les pays étudiés.

La forte influence du niveau de scolarisation au pays d'origine a également été relevée en France (cf. chapitre VII,3), où les enfants tunisiens et marocains immigrés dans des conditions semblables, ont malgré tout des résultats scolaires fort divergents, explicables, en partie du moins, par les différences du degré de scolarisation dans ces pays.

Les mêmes remarques vaudraient également pour expliquer les différences dans l'ascension scolaire des enfants espagnols et portugais au Luxembourg.

---

(1) Sargut S., Zur Sozialisation der Kinder türkischer Emigranten in Schule und Familie 1974

### 3) L'ancienneté du flux migratoire

L'influence de l'ancienneté du flux migratoire se manifeste le plus clairement au Luxembourg:

- Les résultats des enfants italiens sont très supérieurs à ceux des enfants espagnols, alors qu'en France et en RFA où l'immigration des deux groupes remonte également loin dans le temps, leurs résultats sont beaucoup plus proches.

- Les résultats des enfants italiens se rapprochent davantage de ceux des enfants venus de pays voisins que de ceux des autres groupes d'ETI ( Espagnols et Portugais ).

Nous avons déjà vu que l'ancienneté de l'immigration se traduit par une perte de l'homogénéité au sein du contingent étranger: La composition socio-professionnelle change parce qu'un nombre non-négligeable d'étrangers de deuxième ou de troisième génération a réussi à passer dans des catégories professionnelles plus élevées. Le groupe étranger en question se rapproche par contre lentement de ceux qui sont issus d'une immigration à caractère hétérogène. Au niveau scolaire cela se traduit par une ascension comparable à celle des enfants des pays voisins.

Si en même temps - comme c'est le cas pour les Italiens au Luxembourg - le mouvement migratoire se ralentit, le nombre d'enfants immigrés au cours de leur scolarité obligatoire décroît. Or ce sont précisément ces enfants-là qui, étant immigré trop tard pour combler

leur handicap, restent à l'écart des ordres supérieurs de l'enseignement postprimaire.

Le ralentissement du mouvement migratoire des Italiens se traduit par leur faible représentation dans les classes d'accueil: 1,4 % seulement des enfants italiens ont fréquenté en 1977 une classe d'accueil, contre 12,3 % des enfants espagnols et également 12,3 % des enfants portugais.

Pour pouvoir vérifier, si l'ancienneté des flux migratoires influence également les résultats scolaires des enfants étrangers dans l'enseignement primaire, obligatoire pour tous les enfants, nous avons comparé le nombre des enfants des trois groupes d'ETI en première année d'études à celui des enfants de même nationalité inscrits en deuxième année d'études l'année suivante. La différence entre ces deux chiffres doit correspondre grosso-modo au nombre des enfants ayant redoublé leur première année d'études. (1)

Le tableau 29 montre que les résultats des enfants italiens au niveau de la première année d'études priment encore une fois ceux des enfants espagnols et portugais: ils ont quelque 15 à 20 % moins d'échecs que ceux-ci en première année d'études.

L'ancienneté du flux migratoire se fait par contre sentir à travers tous les ordres d'enseignement.

---

(1) De cette façon on ne saisit que grossièrement le pourcentage des échecs, car les entrées au pays et les départs à l'étranger en cours d'année échappent à ce genre d'investigation, de même qu'on n'arrive pas à déterminer le nombre des enfants qui ont redoublé une classe plusieurs fois.

	Italie	Espagne	Portugal	Luxemb.
1re année 1972	571	98	391	4 070
2e année 1973	464	64	234	3 764
% de réussites	81,3	65,3	59,3	92,5
1re année 1973	576	103	470	3 944
2e année 1974	482	62	323	3 613
% de réussites	83,7	60,2	68,7	91,6
1re année 1974	593	83	571	3 693
2e année 1975	475	61	322	3 491
% de réussites	80,1	73,5	56,4	94,5
1re année 1975	543	90	574	3 491
2e année 1976	489	55	410	3 360
% de réussites	90,1	61,1	71,4	96,2
1re année 1976	510	69	633	3 284
2e année 1977	431	55	470	3 189
% de réussites	84,5	79,7	74,2	97,1
moyenne des réussites de 1972-1977	83,9	68,0	66,0	94,4

Tableau 29 : Les résultats des ETI en première année d'études au Luxembourg de 1972 à 1977

#### 4) L'importance numérique des étrangers

Les étrangers sont inégalement répartis sur les différentes régions des pays d'accueil:

- Il y a dans chaque pays des régions plus urbanisées et plus industrialisées qui attirent la main-d'oeuvre en nombre plus important
- Les travailleurs immigrés de même nationalité ont tendance à se regrouper dans certaines régions: "les Turcs sont concentrés à Salzgitter et Gelsenkirchen, les Yougoslaves à Stuttgart, Munich, Francfort, les Italiens à Ludwigshafen" (1)

Pour voir si l'importance numérique des immigrants dans une région a une influence sur les résultats scolaires des enfants étrangers, nous avons opposé les coefficients d'ascension scolaire aux pourcentages d'enfants étrangers dans les académies de France.

Il n'y a pas de parallélisme entre les deux données: On trouve, par exemple, le même coefficient d'ascension scolaire dans l'académie de Créteil (16,7 % d'enfants étrangers), dans celle de Nancy-Metz (9,2 % d'enfants étrangers) et dans celle de Lille (6,0 % d'enfants étrangers).

De même la confrontation des résultats des enfants des différentes nationalités avec leur impact dans les différentes académies n'a pas donné de résultats. Il

---

(1) d'après M. Linke, cité dans : Centre International de l'Enfance, Les enfants des travailleurs migrants en Europe 1974

existe bien des différences entre les résultats des différents groupes nationaux, mais celles-ci se maintiennent à travers toutes les académies, que les enfants en question y soient bien ou peu représentés.

Il est vrai que, si le nombre des enfants étrangers dans une région devient très faible, les coefficients d'ascension scolaire en sont affectés. Mais ces différences sont dues davantage à une erreur de méthode qu'à une amélioration des résultats scolaires dans ces régions.

Le manque d'influence de l'importance numérique sur les résultats scolaires des enfants étrangers s'explique peut-être par deux réactions contraires que l'augmentation du nombre des étrangers provoque :

- Dans des groupes nationaux importants naissent plus facilement des liens et des comportements visant à rétablir les conditions de vie du pays d'origine. Cette attitude ralentit l'intégration dans la société d'accueil. Parallèlement se développe, à partir d'un certain seuil dit de tolérance - variable suivant la culture des immigrants, des liens historiques etc. - un mécanisme de défense de groupe, qu'on appelle racisme et qui en fait n'en est pas un.
- L'augmentation du nombre des enfants étrangers est souvent à la base de mesures qui, tout en étant valables pour l'ensemble du pays, ne sont en fait applicables que dans des régions où le nombre des enfants concernés est suffisamment élevé pour en justifier la mise en pratique.

Il est possible que les effets de ces deux réactions qui naissent ensemble, arrivent plus ou moins à se compenser.

5) Le degré d'urbanisation des régions d'accueil

L'étude de l'ascension scolaire à Hambourg (cf. chapitre VII,4) avait déjà permis de penser que la concentration urbaine pouvait favoriser l'ascension scolaire des enfants étrangers.

Les statistiques disponibles ne permettent qu'exceptionnellement de comparer les résultats des enfants étrangers scolarisés en milieu urbain avec ceux fréquentant les écoles à la campagne. En fait nous disposons de chiffres utilisables uniquement pour le pays de Hesse. Là encore il faut préciser que les districts administratifs ruraux (Landkreise) comprennent outre les villages, également des villes de moyenne importance.

Enseignement non-obligatoire			
	Villes	Landkreise	Différence
Grecs	8,6 %	6,1 %	-2,5 %
Italiens	8,1	5,1	-3,0
Yougoslaves	16,9	9,0	-7,9
Portugais	5,6	2,8	-2,8
Espagnols	14,2	9,8	-4,4
Turcs	5,4	3,5	-1,9
	Villes	Landkreise	Différence

Tableau 30 : Part des enfants des différentes nationalités dans l'enseignement non-obligatoire des villes et des "Landkreise" de Hesse



Le tableau 30 montre que l'ascension des enfants de toutes les nationalités est nettement supérieure en ville qu'à la campagne; ce qui confirme l'hypothèse formulée au chapitre précédent au sujet de Hambourg.

Le fait que les chances des enfants étrangers pour accéder à un enseignement facultatif soient supérieures en ville qu'à la campagne peut être imputé à l'accès plus facile aux établissements scolaires correspondants (distances réduites, moyens de communication mieux organisés etc.), alors qu'à la campagne les déplacements nécessaires sont souvent assez compliqués et les séjours loin de l'habitation familiale relativement onéreux.

D'autre part les mesures pédagogiques prises en faveur des enfants étrangers sont, en général, plus efficaces en ville, parce que le nombre plus élevé d'enfants étrangers sur de faibles distances, permet des regroupements d'enfants plus aisés et l'emploi de personnel étranger ou spécialisé en plus grand nombre. C'est finalement à la campagne que les mesures préconisées en faveur des enfants étrangers sont le moins appliquées. Ainsi au Luxembourg, par exemple, toutes les classes d'accueil qui ont été ouvertes, fonctionnent dans des localités relativement importantes, la faiblesse du nombre des enfants concernés dans les villages ne justifiant pas une telle mesure.

## 6) Le sexe des enfants étrangers

Le tableau 31 montre que les filles de toutes les nationalités - à l'exception des Turcs - sont mieux représentées que les garçons dans l'enseignement non-obligatoire de tous les Länder étudiés.

Les garçons turcs sont légèrement mieux représentés dans cet ordre d'enseignement en Hesse et en Bade-Wurtemberg. (1)

Les Yougoslaves connaissent les plus grands écarts entre l'ascension scolaire des garçons et des filles, suivis en cela par les Italiens et les

Les rôles sont renversés dans l'enseignement professionnel. Ainsi au Luxembourg, 10,7 % des filles italiennes fréquentent cet ordre d'enseignement contre 17,7 % des garçons; 5,3 % des filles portugaises contre 7,2 % des garçons.

De même dans les Länder de Hambourg, Hesse et Bade-Wurtemberg, les garçons occupent entre 20 et 40 % plus de places que les filles, excepté en ce qui concerne les Grecs, où les filles sont à peu près aussi bien représentées dans l'enseignement professionnel que les garçons.

---

(1) Pour éviter de reproduire le hasard de la distribution des sexes, les parts des filles ont été calculées par rapport à l'ensemble des filles dans le pays en question et celles des garçons par rapport à l'ensemble des garçons.

	Filles	Garçons		
Italiens	7,3 %	5,3 %	42,0 %	Luxembourg
Portugais	1,2	0,7	-0,5	
Grecs	15,7	14,2	-1,5	Hambourg
Italiens	19,9	15,5	-4,4	
Yougoslaves	14,8	11,9	-2,9	
Portugais	10,0	7,5	-2,5	
Espagnols	25,3	24,0	-1,3	
Turcs	7,8	7,4	-0,4	
Grecs	7,3	7,7	+0,4	Hesse
Italiens	6,7	5,6	-1,1	
Yougoslaves	15,2	11,4	-3,8	
Portugais	5,1	2,9	-2,2	
Espagnols	12,4	10,4	-2,0	
Turcs	4,0	4,3	+0,3	
Grecs	9,4	8,7	-0,7	Bade- Wurtemberg
Italiens	7,3	6,7	-0,6	
Yougoslaves	13,4	10,4	-3,0	
Portugais	4,2	3,2	-1,0	
Espagnols	12,3	11,3	-1,0	
Turcs	3,7	4,3	+0,6	

Tableau 31 : Parts des filles et des garçons dans l'enseignement non-obligatoire du Luxembourg, de Hambourg, de Hesse et de Bade-Wurtemberg

	Filles	Garçons		
Italiens	2,8	3,6	+0,8	Luxembourg
Portugais	4,1	5,6	+1,5	
Grecs	3,7	5,1	+1,4	Hambourg
Italiens	4,1	7,0	+2,9	
Yougoslaves	4,0	4,0	-	
Portugais	2,5	7,0	+4,5	
Espagnols	3,4	4,7	+1,3	
Turcs	7,2	6,6	-0,6	
Grecs	0,9	2,1	+1,2	Hesse
Italiens	5,5	8,0	+2,5	
Yougoslaves	2,4	3,4	+1,0	
Portugais	3,1	4,1	+1,0	
Espagnols	4,9	6,1	+1,2	
Turcs	4,0	4,3	+0,3	
Grecs	4,6	5,7	+1,1	Bade- Wurtemberg
Italiens	11,0	13,4	+2,4	
Yougoslaves	3,8	5,2	+1,4	
Portugais	6,4	8,4	+2,0	
Espagnols	7,6	9,1	+1,5	
Turcs	8,0	8,9	+0,9	

Tableau 32 : Parts des filles et des garçons dans l'enseignement spécial du Luxembourg, de Hambourg, de Hesse et de Bade-Wurtemberg

Dans l'enseignement spécial ( tableau 32 ) ce sont les garçons qui sont mieux représentés que les filles et ceci dans tous les pays étudiés. Les Turcs font encore une fois exception puisque chez eux les filles sont légèrement plus nombreuses dans les classes spéciales que les garçons.

Les écarts les plus importants entre filles et garçons se retrouvent chez les Italiens et les Portugais.

En revanche, d'un pays à l'autre, les écarts constatés restent sensiblement égaux.

Mis à part l'enseignement professionnel, les filles profitent d'une meilleure ascension scolaire à la fois dans l'enseignement spécial et dans l'enseignement non-obligatoire, et, à l'intérieur de ce dernier, aussi bien dans les classes de l'enseignement moyen que dans celles de l'enseignement secondaire. Ce n'est finalement que chez les enfants turcs que l'avantage des filles est tantôt plus réduit, tantôt inexistant.

## 7) Le système scolaire d'accueil

Nous avons essayé de mettre en rapport les résultats des enfants étrangers avec l'ensemble des mesures prises en faveur des enfants étrangers dans les différents Länder (cf. chapitre VI,4):

En ce qui concerne l'ascension dans l'enseignement non-obligatoire, il est impossible de discerner un parallélisme rigoureux. D'un pays à l'autre d'importantes différences existent certes - comme par exemple entre Hambourg et le Bade-Wurtemberg, entre le Luxembourg et la France etc. etc. -, mais ces différences peuvent en général être expliquées par l'influence d'un ou de plusieurs des autres facteurs précédemment décrits.

Il est vrai aussi que le nombre des enfants étrangers qui entrent dans une école moyenne ou secondaire est en augmentation chaque année (1), ce qui peut être dû à de plus grands efforts de la part des autorités scolaires, mais aussi au fait qu'au fil des années le nombre des immigrés de deuxième génération s'accroît automatiquement.

Il est par contre probable que l'ascension scolaire ne soit pas fondamentalement influencée par les mesures pédagogiques actuellement en vigueur. Ces mesures permettent surtout aux enfants étrangers de passer leur scolarité obligatoire sans trop d'échecs,

---

(1) J. Dinse, Schulbesuch und Schulerfolg ausländischer Kinder 1978

sans qu'elles suffisent pour autant à les faire monter dans les ordres d'enseignement supérieurs.

Tel n'est plus le cas lorsqu'on considère la relégation des enfants étrangers dans les classes spéciales ou de niveau. Si l'ascension dans un ordre d'enseignement supérieur est une décision qui incombe pour l'essentiel aux parents des enfants étrangers, l'admission d'un enfant dans une classe spéciale est une mesure imposée - même si l'accord des parents est requis - par le système scolaire. Elle traduit par contre, d'une façon indirecte, l'attitude des autorités scolaires face au problème de la scolarisation des enfants étrangers.

	%	Coefficient
France	2,8	0,46
Luxembourg	9,1	0,19
Schleswig-Holstein	5,0	0,88
Hambourg	5,1	0,72
Brême	2,3	1,52
Basse-Saxe	3,4	0,97
Rhénanie-Westfalie	2,9	1,34
Hesse	3,3	1,12
Rhénanie-Palatinat	2,1	1,33
Sarre	5,8	0,58
Bade-Wurtemberg	7,3	0,49
Bavière	2,5	1,08

Tableau 33 : Les ETI dans les classes spéciales en France, au Luxembourg et en RFA

La part des ETI dans les classes spéciales de la RFA est assez semblable à celle des enfants allemands dans la plupart des Länder. Les enfants étrangers sont même en général un peu sous-représentés, comme par exemple à Brême, en Rhénanie-Westfalie et en Rhénanie-Palatinat. La part des ETI n'est excessivement élevée qu'en Sarre (coefficient de 0,58) et en Bade-Wurtemberg ( coefficient de 0,49 ).

La part des ETI est aussi très élevée en France (coefficient de 0,46) et atteint des proportions extravagantes au Luxembourg (coefficient de 0,19 ! ). Les mêmes remarques s'imposent en ce qui concerne la présence des ETI dans les classes de niveau du premier cycle français (coefficient de 0,58) et les classes de fin d'études luxembourgeoises (coefficient de 0,38).

La confrontation des trois groupes de systèmes d'accueil - comme nous les avons définis au chapitre VI,4 - avec les résultats correspondants dans l'enseignement spécial, montre un étroit parallélisme entre ces deux séries de données :

Groupe 1 : Luxembourg	coefficient 0,19
Groupe 2 : France	coefficient 0,46
Bade-Wurtemberg	coefficient 0,49
Sarre	coefficient 0,58
Groupe 3 : Autres Länder	coefficients compris entre 0,72 et 1,52

Le Luxembourg qui pratique un courant "intégrationniste" à outrance relègue de loin le plus grand nombre



## CONCLUSION

Tous les enfants migrants sont entraînés par un mouvement sur lequel ils n'ont aucune influence, mais ils ne sont pas tous égaux devant la malchance pour autant. Les résultats des enfants étrangers sont en effet très différents selon les nationalités et selon les endroits où ils sont scolarisés.

Les principaux facteurs qui influencent l'ascension scolaire des enfants des différents groupes nationaux sont: le type d'immigration auquel les enfants appartiennent, le niveau et le degré de scolarisation du pays d'origine et l'ancienneté du mouvement migratoire dont les enfants font partie.

Il n'est pas non plus indifférent pour l'enfant étranger qu'il soit scolarisé dans un milieu rural ou urbain. Le seul fait qu'un enfant habite en ville, augmente ses chances d'entrer dans un ordre d'enseignement supérieur.

Le fait que l'enfant étranger soit un garçon ou une fille peut également influencer son ascension scolaire. Mais c'est un facteur, somme toute, secondaire.

L'importance numérique du contingent étranger, elle, ne semble pas influencer sensiblement l'ascension scolaire des enfants étrangers.

L'attitude des autorités scolaires du pays d'accueil a, au contraire, une influence prépondérante. Elle ne s'exerce pas tant sur l'ascension dans les ordres

d'enseignement supérieurs - très peu de mesures sont prises à cet effet -, mais plutôt sur le confinement des enfants étrangers dans des classes spéciales et de niveau. Les relations de cause à effet sont rarement aussi évidentes qu'entre l'acculturation forcée, comme elle est pratiquée dans certains pays, et la proportion d'enfants étrangers dans les classes spéciales.

Le problème de la scolarisation des enfants étrangers reste par contre entier. Il n'est pas probable non plus qu'il puisse trouver une solution par résorption du nombre. Depuis dix ans, au Luxembourg, le nombre des enfants scolarisés ne s'est maintenu à son niveau que grâce à l'apport massif d'enfants étrangers - le nombre d'enfants luxembourgeois a diminué d'un quart environ pendant le même laps de temps. La RFA moins touchée certes, s'engage pourtant également sur la même voie. La France connaît encore une démographie plus favorable; néanmoins les étrangers y contribuent déjà puissamment à la natalité.

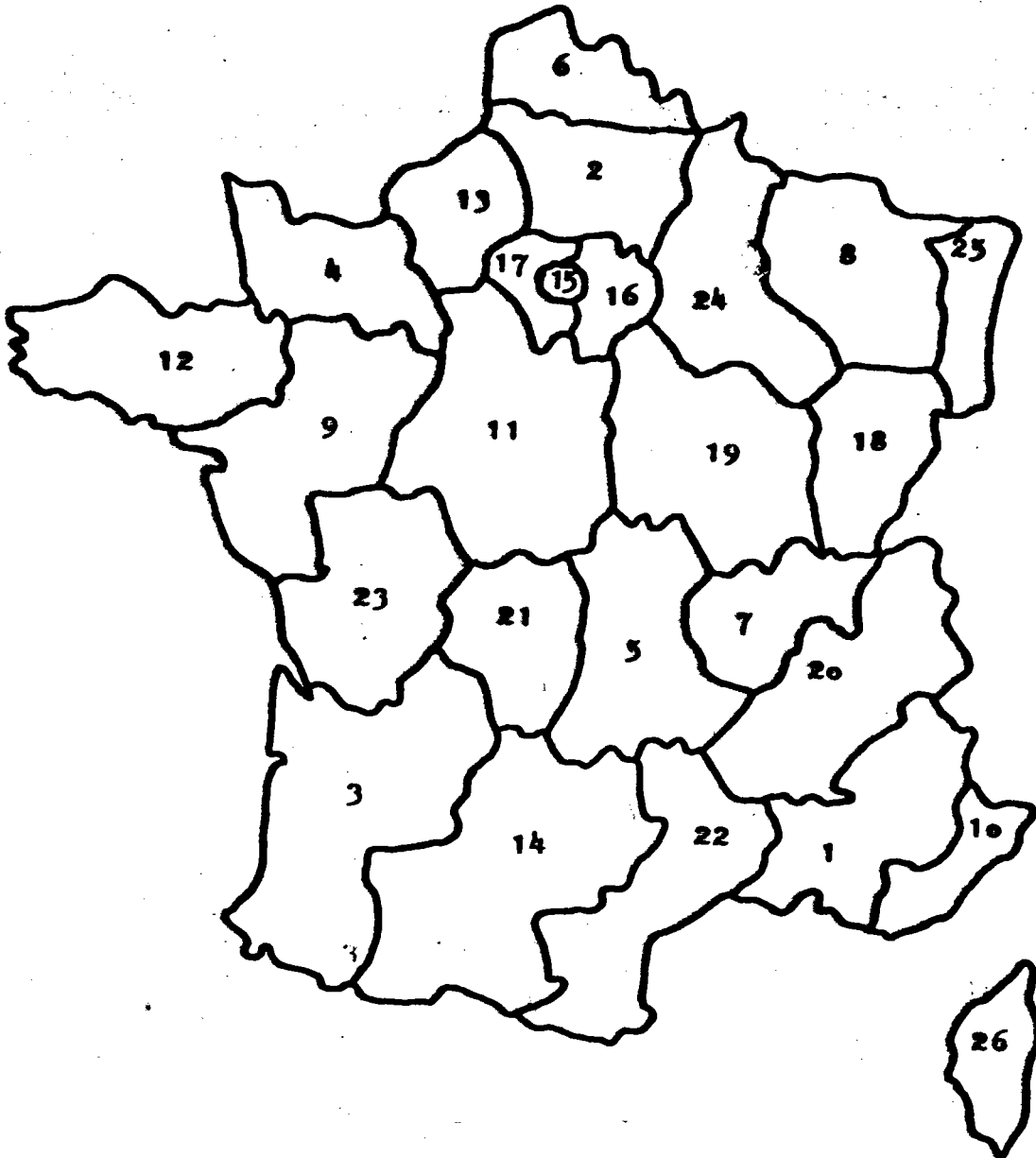
Comme le problème de la scolarisation des enfants étrangers ne trouvera pas de sitôt une solution par la nature des choses, il faudra bien qu'il soit résolu par la volonté des hommes.

Par hasard la deux-centième conférence des ministres de l'éducation allemands vient de se terminer à l'instant où s'achève notre étude. Le problème de la scolarisation des enfants étrangers a été l'un des principaux sujets de cette conférence. Les commentateurs à la télévision ont longuement insisté sur l'acculturation et le biculturalisme; sur la nécessité d'un enseignement à caractère franchement bilingue; sur l'utilité de retarder le plus possible le moment du

choix d'un ordre d'enseignement supérieur; sur l'étroite interdépendance entre les résultats des enfants autochtones et ceux des enfants étrangers.

Pourtant les ministres se sont séparés sans avoir pris de décision importante au sujet de la scolarisation des enfants des travailleurs migrants. Or il n'y a pas d'action sans décision préalable.

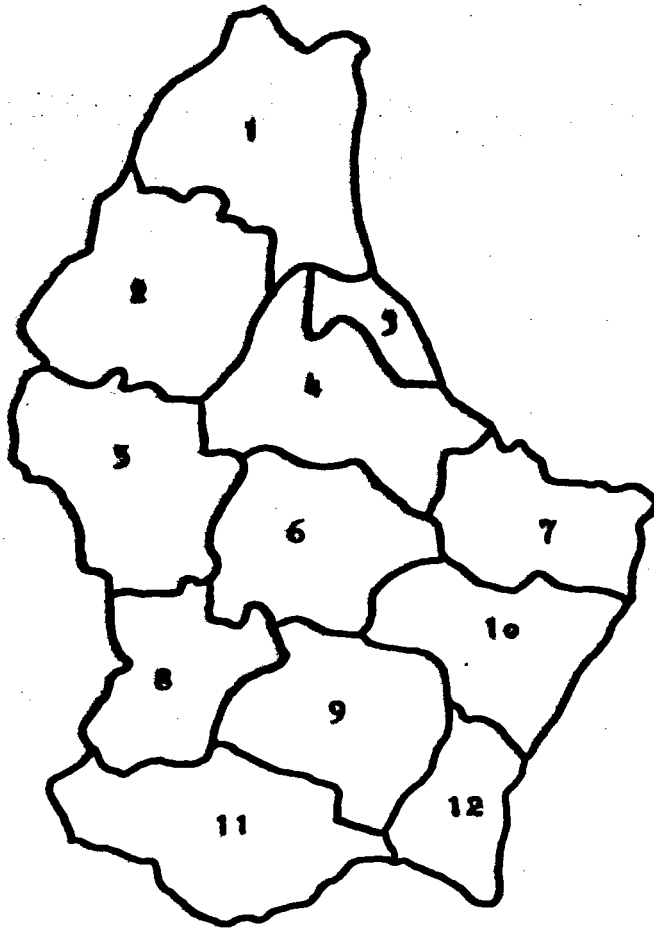
ANNEXES



Carte 14 : Les académies de France

Liste des académies de France

- 1.- Aix-Marseille
- 2.- Amiens
- 3.- Bordeaux
- 4.- Caen
- 5.- Clermont-Ferrand
- 6.- Lille
- 7.- Lyon
- 8.- Nancy-Metz
- 9.- Nantes
- 10.- Nice
- 11.- Orléans-Tours
- 12.- Rennes
- 13.- Rouen
- 14.- Toulouse
- 15.- Paris
- 16.- Créteil
- 17.- Versailles
- 18.- Besançon
- 19.- Dijon
- 20.- Grenoble
- 21.- Limoges
- 22.- Montpellier
- 23.- Poitiers
- 24.- Reims
- 25.- Strasbourg
- 26.- Corse



1.- Clervaux

2.- Wiltz

3.- Vianden

4.- Diekirch

5.- Rédange

6.- Mersch

7.- Echternach

8.- Capellen

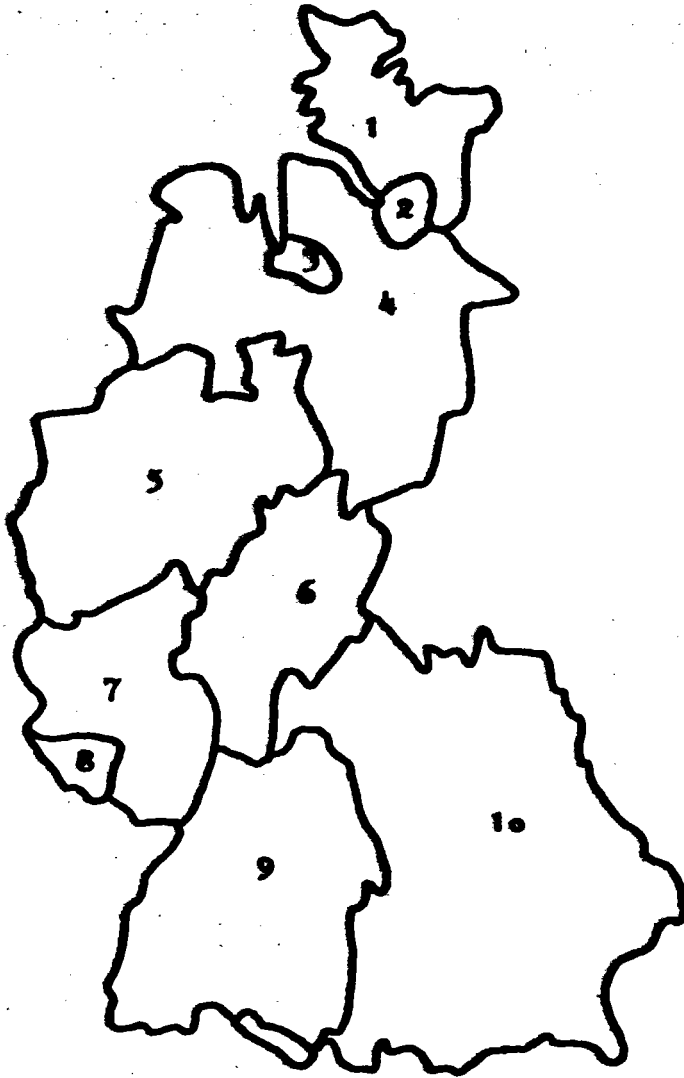
9.- Luxembourg

10.- Grevenmacher

11.- Esch/Alzette

12.- Remich

Carte 15 : Les cantons du Luxembourg



1.- Schleswig-Holstein

2.- Hambourg

3.- Brême

4.- Basse-Saxe

5.- Rhénanie-Westfalie

6.- Hesse

7.- Rhénanie-Palatinat

8.- Sarre

9.- Bade-Wurtemberg

10.- Bavière

Carte 16 : Les Länder de la RFA

## Bibliographie

### A.- Ouvrages et périodiques

- Als G. La population du Grand-Duché de Luxemb.  
STATEC Luxemb. 1975
- Becker U. Das spanische Bildungs- und Erziehungs-  
wesen  
in: Ausländerkinder in dt. Schulen 1974
- Calot G. La démographie du Luxembourg  
Passé, Présent et Avenir  
STATEC Luxemb. 1978
- Centre Intern. Les enfants de travailleurs migrants en  
de l'Enfance Europe Paris 1974
- Clévy J. dir. Questions-Réponses sur la scolarisation  
des enfants de travailleurs migrants  
Paris 1976
- Commission des L'éducation des enfants des travailleurs  
Communautés migrants dans la Communauté Européenne  
Européennes in: Documentation européenne  
Série pédagogique 1975/1
- idem Les enfants des travailleurs migrants  
in: études  
Série Education 1977/1
- CNDP Adolescents immigrés  
in: Migrants-Formation Paris 1978
- Conseil de Conférence ad hoc sur l'éducation des  
l'Europe migrants Strasbourg 1974
- Deutscher Stellungnahme und Forderungen zum  
Gewerkschaftsbund Unterricht für Kinder ausländischer  
Arbeitnehmer 1973



- Dinse J. Schulbesuch und Schulerfolg ausländischer Schüler  
in: Statistische Monatsberichte  
Bremen 1978
- Grange P. La scolarisation des enfants de travailleurs migrants  
in: Courrier de Suresnes no 16 1975
- Granotier B. Les travailleurs immigrés en France  
Paris 1973
- Gratiot-Alphandéry H. Le retard scolaire des enfants de  
Lambiotte B. travailleurs migrants  
Paris 1973
- Gross E. Gastarbeiterkinder an deutschen Schulen  
in: Pädagogische Rundschau 1969
- Kommissariat Thesen und Forderungen - Gutachten zur  
der deutschen Schul- und Berufsbildung und zur sozialen  
Bischöfe Integration ausländischer Kinder in  
der BRD Bonn 1973
- Matysik M. Jugoslawische Kinder: Zur Situation in  
Jugoslawien  
in: Ausländerkinder in deutschen  
Schulen 1974
- Müller H. dir. Ausländerkinder in deutschen Schulen  
Stuttgart 1974
- Niedermeyer S. Schule und Umwelt der italienischen  
Grund- und Hauptschüler  
in: Ausländerkinder in deutschen  
Schulen 1974
- Papadopoulos D. Griechische Kinder und Jugendliche  
in: Ausländerkinder in deutschen  
Schulen 1974

- Porcher L. dir. La scolarisation des enfants étrangers  
en France Paris 1978
- Sargut S. Zur Sozialisation der Kinder türkischer  
Emigranten in Schule und Familie  
in: Ausländerkinder in deutschen  
Schulen 1974
- STATEC La population au Luxembourg au 15  
octobre 1978 Luxemb. 1980
- Statistisches Ausländer nach ausgewählten Staats=  
Bundesamt angehörigkeiten in den Ländern des  
Bundesgebietes Wiesbaden  
1951-55, 1961, 1967-71, 1973-77
- UNESCO L'éducation des travailleurs migrants  
et de leurs familles  
in: Etudes et Documents d'Education no 27  
Paris 1978
- UNESCO International Yearbook of Education  
Paris 1980
- UNESCO Réunion d'experts du 10-13 septembre 1979  
Rapport final Paris 1980
- Warzee L. La formation des maîtres chargés de  
l'enseignement dispensé aux enfants des  
travailleurs migrants  
Conseil de l'Europe Strasbourg 1974
- Wisniewski J. Les enfants d'immigrés dans l'enseignement  
public et privé du second degré  
in: Hommes et Migrants Paris 1978

## B.- Statistiques scolaires

### France

- Service des études informatiques et statistiques >  
Note d'information no 78-27  
Statistiques des élèves de nationalité étrangère  
dans les établissements publics et privés du  
premier et du second degré - Année 1977-78
  
- Service des études informatiques et statistiques  
Doc. no 4775 et 4805 (1978)  
Répartition des élèves étrangers par nationalité  
dans les établissements du second degré

### Luxembourg

- Ministère de l'Education Nationale  
Statistiques no B-6-78 (1978)  
Education préscolaire  
Education primaire
  
- Ministère de l'Education Nationale  
Statistiques no B-11-78 (1978)  
Enseignement postprimaire par nationalité 1977/78

### Schleswig-Holstein

- photocopies des relevés fournies par le Statistisches  
Landesamt Schleswig-Holstein

### Hambourg

- Statistisches Landesamt

Statistische Berichte : Die allgemeinbildenden Schulen  
und Sonderschulen in Hamburg  
am 22. September 1977

### Brême

- photocopies des relevés fournies par le Statistisches  
Landesamt - Année 1977/78

### Basse-Saxe

- Niedersächsisches Landesverwaltungsamt-Statistik-Hannover

Statistische Berichte : Allgemeinbildende Schulen am  
1. September 1976  
Teil 1: Schulen, Klassen, Schüler  
(1977)

### Rhénanie-Westfalie

- photocopies des relevés fournies par le Landesamt  
für Datenverarbeitung und Statistik Nordrhein-Westfalen  
Année 1977/78

### Hesse

- Hessisches Statistisches Landesamt

Statistische Berichte: Die allgemeinbildenden Schulen  
in Hessen

1. Grund-, Haupt-, und Sonderschulen
2. Realschulen
3. Gymnasien und Einrichtungen des  
Zweiten Bildungsweges
4. Gesamtschulen

Stand: 14 Oktober 1977

(1978)

Rhénanie-Palatinat

- photocopies fournies par le Statistisches Landesamt

Sarre

- Statistisches Amt des Saarlandes  
Statistische Berichte: Allgemeinbildende Schulen im  
Schuljahr 1976/77  
photocopies pour l'année 1977/78

Bade-Wurtemberg

- Statistisches Landesamt Baden-Württemberg  
Ausländische Schüler an allgemeinbildenden Schulen  
Stand 15.9.1977

Bavière

- Bayerisches Statistisches Landesamt  
Statistische Berichte : Ausländische Schüler in Bayern  
Stand: Herbst 1977 (1978)

Enseignement professionnel de tous les Länder

- photopies fournies par le Statistisches Bundesamt  
Wiesbaden - Année 1977/78

## C.- Textes législatifs

### France

Circulaire du 12 juillet 1939  
Circulaire 68-310 du 15 juillet 1968  
Circulaire 69-171 du 3 avril 1969  
Circulaire 70-37 du 13 janvier 1970  
Circulaire 73-383 du 25 septembre 1973  
Circulaire 74-089 du 26 février 1974  
Circulaire 75-148 du 9 avril 1975  
Circulaire 76-128 du 30 mars 1976  
Circulaire 76-387 du 4 novembre 1976  
Circulaire 77-071 du 17 février 1977  
Arrêté du 29 juin 1977  
Circulaire 77-310 du 1er septembre  
Circulaire 78-011 du 6 janvier 1978

### Luxembourg

Loi du 10 août 1912  
Circulaire du 27 mai 1929  
Circulaire du 29 mai 1968  
Circulaire du 10 juin 1969  
Circulaire du 7 mai 1973  
Circulaire du 20 mai 1974  
Circulaire du 5 mai 1975

Circulaire du 3 mai 1976

Circulaire du 23 mai 1977

Circulaire du 25 mai 1978

République Fédérale d'Allemagne

Beschluss der Kultusministerkonferenz vom 3.7 1973

Schleswig-Holstein

Runderlass vom 3.7 1973

Basse-Saxe

Erlass vom 20.3.1972

Erlass vom 10.7.1972

Erlass vom 2.10.1975

Rhénanie-Westfalie

Erlass vom 24.5.1976

Hesse

Erlass vom 23.8.1971

Rhénanie-Palatinat

Erlass vom 15.6.1973

Sarre

Erlass vom 13.6.1966

Bade-Wurtemberg

Erlass vom 5.7.1971

Erlass vom 28.9.1972

Bavière

Erlass vom 20.4.1972





- 3) La structure de l'enseignement au Luxembourg p. 74
- 4) La scolarisation des enfants étrangers au Luxembourg p. 76
- 5) La structure de l'enseignement en RFA p. 79
- 6) La scolarisation des enfants étrangers en RFA p. 81

Chapitre V : L'évolution récente du nombre des ETI en France, au Luxembourg et en RFA p. 84

Chapitre VI : Structures d'accueil et mesures pédagogiques p. 92

- 1) En France p. 92
- 2) Au Luxembourg p. 98
- 3) En RFA p. 103
- 4) Etude comparée p. 112

DEUXIEME PARTIE : LES RESULTATS p. 117

Chapitre VII : L'ascension scolaire des enfants étrangers p. 118

- 1) L'emploi d'un coefficient d'ascension scolaire p. 118
- 2) L'ascension scolaire des enfants étrangers en France p. 126
- 3) L'ascension scolaire des enfants étrangers au Luxembourg p. 134

4) L'ascension scolaire des enfants étrangers en RFA	p. 138
5) L'ascension scolaire des enfants espagnols, italiens et portugais en France, au Luxembourg et en RFA	p. 163
<u>Chapitre VIII</u> : Quelques facteurs qui influencent l'ascension scolaire des enfants étrangers	p. 168
1) Le type d'immigration	p. 169
2) La culture d'origine	p. 172
3) L'ancienneté du flux migratoire	p. 177
4) L'importance numérique des étrangers	p. 180
5) Le degré d'urbanisation des régions d'accueil	p. 182
6) Le sexe des enfants étrangers	p. 184
7) Le système scolaire d'accueil	p. 188
<u>CONCLUSION</u>	p. 192
<u>ANNEXES</u>	p. 195
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	p. 199
<u>TABLE DES MATIERES</u>	p. 207
<u>INDEX DES TABLEAUX, CARTES ET FIGURES</u>	p. 210

## Index des tableaux

- 1.- Part des différentes nationalités par rapport à l'ensemble des étrangers en France en 1974 p. 10
- 2.- Evolution des contingents d'étrangers en France entre 1964 et 1973 p. 11
- 3.- Part des différentes nationalités par rapport à l'ensemble des étrangers au Luxemb. de 1880 à 1974 p. 15
- 4.- Le début de l'immigration des différentes nationalités dans les Länder de la RFA p. 24
- 5.- Variation de la part des enfants étrangers dans les cantons du Luxembourg de 1971-78 p. 41
- 6.- Part des enfants étrangers dans les Länder de la RFA p. 49
- 7.- Part des enfants des travailleurs immigrés dans les villes et les "Landkreise" de Hesse, de Bavière et de la Rhénanie-Palatinat par rapport à l'ensemble des enfants p. 59
- 8.- Part des enfants étrangers dans les villes de Hesse, de Bavière et de la Rhénanie-Palatinat, classées suivant leur nombre d'habitants p. 64
- 9.- Part des enfants étrangers dans les villes de Hesse, de Bavière et de Rhénanie-Palatinat, classées suivant les régions économiques et le nombre d'habitants p. 65
- 10.- Part des ETI des différentes nationalités dans les villes et dans les "Landkreise" de Hesse, de Bavière et de Rhénanie-Palatinat p. 66

- 11.- L'impact des ETI sur les différents ordres  
d'enseignement dans les Länder de la RFA p. 82
- 12.- L'évolution des effectifs des classes  
d'accueil au Luxembourg de 1972-1979 p. 98
- 13.- Part des enfants des différentes nationalités  
dans les classes d'accueil du Luxembourg p. 99
- 14.- Part des enfants allemands et turcs dans  
l'enseignement obligatoire du Schleswig-  
Holstein, de Bavière et de Hesse p. 122
- 15.- Coefficient d'ascension scolaire des  
enfants turcs dans l'enseignement non-  
obligatoire du Schleswig-Holstein, de  
Hambourg, de Bavière et de Hesse p.125
- 16.- Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers en France p.126
- 16a.- L'ascension scolaire des principaux groupes  
étrangers dans les différentes régions de  
France p.132
- 17.- Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers au Luxembourg p.134
- 18.- Les coefficients d'ascension scolaire  
des enfants étrangers au Schleswig-Holstein p.138
- 19.- Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers à Hambourg p.141
- 20.- Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers à Brême p.143
- 21.- Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers en Basse-Saxe p.145
- 22.- Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers en Rhénanie-Westfalie p.147

- 23.- Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers en Hesse p.149
- 24.- Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers en Rhénanie-Westfalie p.151
- 25.- Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers en Sarre p.153
- 26.- Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers en Bade-Wurtemberg p.155
- 27.- Les coefficients d'ascension scolaire des  
enfants étrangers en Bavière p.157
- 28.- L'immigration et les résultats scolaires  
des enfants italiens, espagnols et  
portugais en France, au Luxembourg et en  
RFA p.165
- 29.- Les résultats des ETI en première année  
d'études au Luxembourg de 1972 à 1977 p.179
- 30.- Part des enfants des différentes  
nationalités dans l'enseignement non-  
obligatoire des villes et des "Landkreise"  
de Hesse p.182
- 31.- Parts des filles et des garçons dans  
l'enseignement non-obligatoire du Luxemb.,  
de Hambourg, de Hesse et de Bade-Wurtemberg p.185
- 32.- Parts des filles et des garçons dans  
l'enseignement spécial du Luxembourg, de  
Hambourg, de Hesse et de Bade-Wurtemberg p.186

## Index des cartes

- 1.- Répartition des enfants étrangers en France p. 28
- 2.- Part des enfants nord-africains par rapport à l'ensemble des enfants étrangers en France p. 35
- 3.- Part des enfants portugais par rapport à l'ensemble des enfants étrangers en France p. 36
- 4.- Part des enfants italiens par rapport à l'ensemble des enfants étrangers en France p. 37
- 5.- Part des enfants espagnols par rapport à l'ensemble des enfants étrangers en France p. 38
- 6.- Part des enfants étrangers par rapport à l'ensemble des enfants de l'enseignement primaire et complémentaire au Luxembourg p. 40
- 7.- Part des enfants italiens dans l'ens. primaire et complémentaire du Luxembourg p. 44
- 8.- Part des enfants portugais dans l'ens. primaire et complémentaire du Luxembourg p. 45
- 9.- Part des enfants étrangers dans les Länder de la République Fédérale d'Allemagne p. 50
- 10.- Part des enfants italiens en RFA p. 54
- 11.- Part des enfants grecs en RFA p. 55
- 12.- Part des enfants turcs en RFA p. 56
- 13.- Part des enfants yougoslaves en RFA p. 57
- 14.- Les académies de France
- 15.- Les cantons du Luxembourg
- 16.- Les Länder de la RFA

## Index des figures

- 1.- L'évolution de la part des étrangers au Luxembourg p. 14
- 2.- La structure de l'enseignement en France p. 68
- 3.- L'impact des enfants étrangers sur les différents ordres d'enseignement en France p. 73
- 4.- La structure de l'enseignement au Luxemb. p. 74
- 5.- L'impact des enfants étrangers sur les différents ordres d'enseignement au Luxembourg p. 78
- 6.- La structure de l'enseignement en RFA p. 79
- 7.- Evolution de la part des enfants étrangers dans l'enseignement primaire et complémentaire du Luxembourg p. 86
- 8.- Evolution récente de la part des enfants étrangers et luxembourgeois dans l'enseignement primaire et complémentaire du Luxembourg p. 88
- 9.- Pyramide des âges de la population luxembourgeoise en 1978 p. 89